

Commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des
Médias et des Droits des femmes du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020–2021

23 FÉVRIER 2021

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 23 FÉVRIER 2021 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Échange de vues sur l'arrêté du gouvernement de pouvoirs spéciaux n° 44 modifiant l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au secteur culturel et du cinéma dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19	6
2	Échange de vues sur l'arrêté du gouvernement de pouvoirs spéciaux n° 61 portant le budget ajusté du Centre du cinéma et de l'audiovisuel en vue de soutenir le redéploiement du cinéma dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19	23
3	Questions orales (article 82 du règlement)	25
3.1	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Élaboration d'un plan d'éducation aux médias»	25
3.2	Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Lignes directrices du plan "Éducation aux médias" et lutte contre la cyberhaine»	25
3.3	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Banque de données "Expertalia"»	27
3.4	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Arrivée prochaine de LN24 sur la plateforme Auvio et inquiétudes des journalistes de la RTBF»	27
3.5	Question de M. Christophe Magdalijns à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Inquiétude des journalistes de la RTBF au sujet de l'arrivée de LN24 sur RTBF»	28
3.6	Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Arrivée de LN24 sur Auvio»	28
3.7	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Fonds d'urgence 2021 pour le secteur des médias»	31
3.8	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Lettre ouverte des salles de cinéma aux autorités et leur appel à l'aide»	32
3.9	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «98 cinémas menacés de fermeture»	32
3.10	Question de Mme Isabelle Emmerly à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Lirtuel: renouvellement des licences»	34
3.11	Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Premiers spectacles en streaming du Théâtre de Liège»	35
3.12	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Charte sur le traitement médiatique des violences faites aux femmes»	36
3.13	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Avancement de la réflexion autour de la chronologie des médias»	37

3.14	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Lutte contre le cyberharcèlement des femmes journalistes».....	38
3.15	Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Sensibilisation au cyberharcèlement à caractère sexuel»	39
3.16	Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Préavis de grève au journal «Le Soir»».....	41
3.17	Question de M. André Antoine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Négociation avec le gouvernement fédéral de la vente des licences numériques».....	41
3.18	Question de Mme Isabelle Emmerly à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Introduction par les centres culturels du dossier en vue de la reconnaissance dans le cadre du décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels»	42
3.19	Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Secteur des centres culturels: mise en œuvre des décisions budgétaires et cycle de reconnaissance».....	42
3.20	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Appel du Comité européen des régions (CdR) à soutenir les secteurs culturels et créatifs»	45
3.21	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Résultats de la rencontre avec les provinces»	46
3.22	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Rencontres théâtre jeune public (RTJP) 2021 à Huy»	47
3.23	Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Écoles de danse (suivi)»	48
3.24	Question de M. Michaël Vossaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Situation des écoles de danse dans le cadre de la crise sanitaire».....	48
3.25	Question de Mme Isabelle Emmerly à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Situation du secteur de la danse»	48
3.26	Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Reconnaissance des arts de la marionnette, du théâtre d'objets et arts associés (suivi)».....	51
3.27	Question de Mme Isabelle Emmerly à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Situation future des artistes».....	52
3.28	Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Conférence interministérielle (CIM) de la Culture»	52
3.29	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Préservation et la promotion des langues régionales endogènes»	54

3.30	Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Méthodologie de redéploiement du secteur culturel dans le contexte de deuxième vague de la pandémie de Covid-19».....	55
3.31	Question de M. André Antoine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Assurer une affectation culturelle à l'ancienne gare de Nivelles»	56
3.32	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Accès à la culture et aux musées de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les personnes aveugles et malvoyantes»	57
3.33	Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Jetons de présence dans les instances d'avis».....	58
3.34	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Faible soutien aux lieux culturels non subventionnés»	59
3.35	Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Instauration d'un mécanisme de prêt à taux zéro pour les amateurs d'œuvres artistiques».....	60
3.36	Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Hausse de myopie chez les élèves due au confinement»	61
3.37	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Modification répétée des consignes à destination de l'accueil temps libre (ATL)».....	63
3.38	Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Financement des opérateurs de l'accueil temps libre (ATL)»	64
3.39	Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Prescrits de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) concernant les animateurs brevetés lors des plaines, camps et séjours»	65
3.40	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Communication en Fédération Wallonie-Bruxelles autour de la campagne de vaccination».....	66
3.41	Question de Mme Elisa Groppi à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Perspectives du Comité de concertation (Codeco) du 5 février pour l'accueil extrascolaire»	68
3.42	Question de M. André Antoine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Contrepartie communautaire au programme exceptionnel de création de places d'accueil de la petite enfance en Région wallonne».....	69
3.43	Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Plan «Écocrèches»»	70
3.44	Question de M. Christophe Magdalijns à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Hyménoplastie en Fédération Wallonie-Bruxelles»	72
3.45	Question de Mme Elisa Groppi à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Grève des femmes le 8 mars»	73

3.46 Question de Mme Elisa Groppi à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Hausse de la violence conjugale»..... 74

4 Ordre des travaux **75**

VERSION PROVISOIRE

Présidence de Mme Valérie Delporte, présidente.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 10h55.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Échange de vues sur l’arrêté du gouvernement de pouvoirs spéciaux n° 44 modifiant l’arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au secteur culturel et du cinéma dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19

Mme la présidente. – La parole est à Mme Linard, ministre.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – L’arrêté de pouvoirs spéciaux n° 44 vise à adapter à l’évolution de la crise sanitaire les possibilités de soutien prévues par l’arrêté de pouvoirs spéciaux n° 4 pour le secteur culturel et du cinéma. En effet, rappelons-nous, lorsque l’arrêté n° 4 a été adopté le 23 avril 2020, publié au Moniteur le 28 avril et confirmé par cette Assemblée le 10 novembre 2020, l’urgence était alors d’aider les opérateurs brutalement confrontés à des reports et à des annulations d’activité, en raison de mesures de confinement qui leur étaient imposées.

Les opérateurs étaient donc confrontés à des pertes de recettes, dans un contexte où la maladie était encore très peu connue et où la durée des mesures de confinement l’était tout autant. Près de huit mois plus tard, après que certains secteurs ont connu lors du premier déconfinement des ouvertures partielles, suivie ensuite de nouvelles fermetures accompagnées d’interdictions d’activité, et face à l’incertitude concernant la durée de la crise sanitaire, nous devons constater que les opérateurs culturels ne sont plus uniquement confrontés à des reports ou à des annulations. Ils sont également confrontés à la nécessité de se réinventer pour survivre et de redéployer leurs activités sous de nouvelles formes, compatibles avec des contraintes sanitaires qui risquent de perdurer encore un certain temps, le moins possible on l’espère.

Le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux opérateurs culturels doit donc nécessairement s’adapter et s’inscrire dans une durée plus longue. Nous devons inclure dans notre mécanisme d’aide une certaine souplesse qui permette de s’adapter aux différentes phases de la crise que sont les fermetures, les réouvertures partielles et le redéploiement progressif que nous voulons tous durable et soutenable.

À ce propos, je suggère d’aborder ici vos différentes questions et de vous présenter ce qui est déposé en concertation avec mes collègues des autres Communautés au Comité de concertation (Codeco) pour qu’il donne des perspectives au monde culturel. La décision finale ne m’appartient malheureusement pas. En revanche, il m’appartient de donner tous les éléments utiles aux membres du Codeco pour que ceux-ci puissent prendre une décision.

Il m’appartient en revanche, comme d’ailleurs vous toutes et tous au sein de cette Assemblée, de rappeler encore et encore à quel point la culture est essentielle dans une société. Les nombreuses questions que vous m’adressez depuis des mois me font espérer que, vous aussi, hors de l’enceinte de ce Parlement, vous portez la voix de ce monde culturel, afin de faire reconnaître sa plus-value sociale, économique et de bien-être pour la population.

Le travail que nous menons avec mes collègues vis-à-vis du Codeco consiste aussi à proposer une reprise progressive de la culture, activité par activité, et dans des conditions sanitaires de qualité.

Nous pouvons avancer pas à pas pour l’ensemble du secteur, à la fois résolument et prudemment, en commençant par exemple par des groupes de 25 personnes pour des activités organisées (comme les ateliers, les visites guidées, les animations socioculturelles ou l’éducation permanente), des groupes de 100 personnes en intérieur (pour les salles de spectacle et de cinéma) et des groupes de 200 personnes en extérieur.

Cette réouverture sera évidemment encadrée par des protocoles stricts de distanciation, de circulation des personnes, de port du masque, ou encore de ventilation suffisante.

La vie en société et le dialogue culturel doivent reprendre. Les impacts sociaux et économiques sont dramatiques, la santé mentale est de plus en plus mise à mal. Nous devons donc sortir de la logique des secteurs. Celle-ci a atteint ses limites: elle oppose les gens et les professions, crée d’énormes injustices et suscite dès lors des incompréhensions et une perte d’adhésion aux mesures prises aujourd’hui.

La logique par secteurs doit être remplacée par une logique plus transversale, basée sur les conditions objectives dans lesquelles se déroulent les activités, quelles qu’elles soient – à l’intérieur ou à l’extérieur, dans une salle disposée en théâtre ou en réunion, où les personnes sont plus ou moins mobiles, en fonction du taux d’occupation et du système de ventilation, etc.

C’est uniquement par cette approche universelle que nous pourrions reprendre de manière prudente, mesurée et progressive une vie sociale complète et épanouissante. C’est uniquement de cette manière que nous pourrions assurer la cohérence des mesures sanitaires prises par les pouvoirs

publics.

Depuis le début de la crise, en étroite concertation avec le secteur, je m'efforce d'un côté de travailler au redéploiement de la culture tout en répondant à l'urgence immédiate.

Je vous propose donc de revenir à la substance de l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 44 modifiant l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culturel et du cinéma dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19, que vous avez sous les yeux.

Premièrement, il permet aux opérateurs soutenus structurellement de bénéficier, au-delà de l'indemnisation des pertes de recettes, de la couverture des frais supplémentaires qu'engendre une réouverture partielle en temps de crise ainsi que les frais de réorientation des activités durant les fermetures ou ouvertures partielles.

Dans un objectif de simplification administrative, l'arrêté prévoit aujourd'hui une indemnisation forfaitaire calculée sur la base d'un pourcentage de la subvention annuelle que la Fédération Wallonie-Bruxelles verse à l'opérateur en application d'un contrat programme, d'une convention pluriannuelle de subventionnement, d'une législation organique ou d'une inscription nominative dans le budget des dépenses. Ces pourcentages constituent des plafonds maximums et l'indemnité versée ne peut en aucun cas dépasser les coûts réels supportés par l'opérateur.

Il est toutefois dérogé au caractère forfaitaire de l'indemnisation dans deux cas: d'une part, pour les opérateurs bénéficiant de plus de deux millions d'euros de subvention annuelle et, d'autre part, pour les opérateurs dont les recettes propres représentent une part importante du chiffre d'affaires et dont la subvention majorée n'est pas suffisante pour assurer la viabilité financière.

Deuxièmement, une cellule de veille a été instituée au sein de l'Administration générale de la culture afin de réceptionner et analyser les demandes d'aides des opérateurs non structurellement soutenus, dont la viabilité est menacée et pour lesquels une indemnisation non forfaitaire est nécessaire. La cellule procédera à une analyse circonstanciée des comptes et bilans en vue de proposer une formule de soutien adaptée à la situation de l'opérateur. Les modalités de justification des aides sont également légèrement adaptées pour tenir compte des nouvelles possibilités d'aide. Un ordre de priorité de l'utilisation de la subvention est fixé afin que la stabilité et la viabilité de l'opérateur soient assurées avant le développement d'autres activités. Cet ordre est le suivant: d'abord, compenser les pertes de recettes et assurer le paiement des contrats en cours pour permettre à l'opérateur d'être en ordre de marche; ensuite, couvrir les frais supplémentaires engendrés par une réouverture partielle en période de crise sanitaire pour les opérateurs concernés, et enfin, financer une réorientation des

activités durant les fermetures et réouvertures partielles.

Relevons pour terminer que l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culturel et du cinéma dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 a été modifié pour tenir compte du remplacement du fonds d'urgence et de soutien, à compter de l'année budgétaire 2021, par le service administratif à comptabilité autonome «Cellule Urgence et Redéploiement», qui a été institué par le décret-programme du 9 décembre 2020 portant diverses mesures visant à faire face aux conséquences de la crise du coronavirus [et relatif] aux bâtiments scolaires, aux fonds budgétaires, au Fonds Écureuil, à WBE, à la santé, aux médias, à l'éducation permanente, aux bourses d'études, à la recherche scientifique et à l'enseignement obligatoire.

Le budget disponible pour financer l'ensemble de ces mesures est de près de quarante millions d'euros. Ce dernier inclut les mesures portant sur le redéploiement et sur l'augmentation des aides à la création et à la diffusion. Toutes les informations relatives aux modalités d'octroi de ces aides ont été communiquées aux opérateurs et sont disponibles sur le site www.culture.be.

Mme la présidente. – La parole est à M. Dispa.

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame la Ministre, vous avez détaillé les dispositions figurant dans l'arrêté, dont certaines sont positives. Je me réjouis particulièrement d'apprendre que la Fédération Wallonie-Bruxelles envisage d'indemniser des opérateurs culturels non subventionnés afin qu'ils puissent couvrir les pertes et surmonter leurs difficultés. Il s'agit d'une avancée nécessaire, certes tardive, que je tiens à souligner.

Néanmoins, cet arrêté soulève davantage de questions qu'il apporte de réponses!

J'aimerais évoquer la cellule de veille qui est instituée au sein de l'Administration générale de la culture (AGC). Selon l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 47 approuvant le budget initial 2021 du Service administratif à comptabilité autonome «Urgence et redéploiement» en vue de soutenir les secteurs touchés par la crise et de permettre le redéploiement de ceux-ci dans le cadre de la crise du Covid-19, le coût de cette cellule s'élève à 2,1 millions d'euros. Confirmez-vous ce chiffre? Il me paraît excessif de dégager un tel budget pour une structure administrative qui sera appelée à gérer un crédit d'une vingtaine de millions d'euros tout au plus, étant donné que 18,9 millions d'euros sont accordés aux opérateurs culturels bénéficiant d'un soutien structurel et que trois millions d'euros sont octroyés à ceux qui ne sont pas éligibles à la première aide. Il me semble qu'il existe une profonde disparité entre les moyens affectés à cette cellule de support administratif. Même si je ne conteste pas l'idée de prévoir des renforts administratifs pour traiter les

dossiers, je trouve qu'un montant de 2,1 millions d'euros pour une cellule de veille est disproportionné, d'autant plus que tout le secteur crie famine. Je voudrais vous entendre à ce propos, Madame la Ministre, pour être rassuré quant à vos priorités budgétaires.

Pour le reste, cet arrêté de pouvoirs spéciaux est assez laconique; du coup, il soulève en effet beaucoup de questions. Quelles sont les procédures pour obtenir ces indemnités? Quelles sont les modalités techniques à suivre? Le dossier doit-il être introduit en ligne? Quels critères de répartition sont-ils utilisés, dans le cas où les demandes excèdent les ressources disponibles? Dans quel délai la Fédération Wallonie-Bruxelles répondra-t-elle aux demandes qui lui parviendront? Faut-il engager du personnel dans cette cellule de veille? N'est-ce pas le signe que le traitement des demandes et dossiers mettra beaucoup de temps avant qu'une réponse soit effectivement apportée?

Quels sont les délais de liquidation? Certains opérateurs ont dénoncé, dans les médias notamment, le fait qu'ils ne voyaient pas la couleur des aides d'urgence annoncées. Les opérateurs dont les demandes seraient rejetées auront-ils un droit de recours? Selon quelles modalités?

Le dispositif a-t-il été décidé en concertation avec les instances officielles du secteur culturel et avec les fédérations? Si oui, lesquelles? Quelle a été leur appréciation? Beaucoup de questions viennent à l'esprit à la lecture de cet arrêté de pouvoirs spéciaux.

Au-delà de l'arrêté, je voudrais revenir sur les Codeco que vous avez d'ailleurs évoqués, Madame la Ministre. La dernière réunion du Codeco a eu lieu le 5 février dernier. La culture n'y a même pas été abordée. Le Codeco n'a même pas esquissé la moindre perspective; or, vous aviez auparavant suscité l'espoir en annonçant que la réouverture se ferait au printemps. Dès le lendemain de ce Codeco, le 6 février, un appel vibrant a été lancé, «*Switch Culture On!!!*». Cet appel de rallumer la culture a été lancé par l'ensemble des acteurs culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je ne vais pas les citer tous, mais l'appel est extrêmement représentatif. Il est porté par l'Union des professionnels des arts et de la création, par la Fédération des employeurs des arts de la scène (FEAS), par la Fédération des cinémas de Belgique (FCB), par l'Association des centres culturels (ACC), par le Réseau des professionnels en centres culturels (ASTRAC), par l'Association des programmeurs professionnels (Asspropro), par la *Task force* Culture non subsidiée, par le Club des 5, etc. Cette énumération n'est pas complète, mais elle est déjà longue et significative de l'unité absolue que le secteur a voulu se donner. Les opérateurs se sont unis pour faire entendre leur cri de désespoir.

Le secteur demande la réouverture des lieux culturels, pour relancer la culture. Il se base sur les

résultats d'études récentes. Les expériences de terrain menées en Europe dans le domaine de la culture plaident pour une réouverture, bien évidemment dans le respect des règles sanitaires et des protocoles. D'ailleurs, Madame la Ministre, vous avez dit que ces protocoles étaient prêts lorsque vous avez annoncé la perspective d'une réouverture.

Entre les annonces et les espoirs exprimés et suscités et la réalité des faits, il y a un abîme. Le Codeco du 5 février n'a délivré aucun message et ouvert aucune perspective pour les acteurs culturels.

Nous sommes le 23 février; un nouveau Codeco est annoncé ce 26 février. Je crains que nous nous retrouvions dans la même situation: des espoirs et attentes exprimés et, au bout du compte, sans doute encore une nouvelle déception.

Madame la Ministre, comment les gouvernements, dont celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles, préparent-ils les réunions du Codeco? Le Codeco n'est pas un organe extérieur; le Codeco, c'est vous! Dès lors que le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles siège au sein de ce Codeco, il y a une solidarité entre les gouvernements. Les décisions qui sont prises doivent être portées par toutes les parties prenantes, donc par tous les gouvernements, en ce compris le vôtre.

En principe, chaque ordre du jour du Conseil des ministres prévoit un point un peu formel consacré au Codeco. Historiquement, il s'agissait de points inscrits presque pour la forme, sans réellement leur accorder d'importance. Mais le Codeco est désormais devenu un acteur majeur dans le paysage institutionnel belge; c'est le lieu de décision. Dès lors, les points inscrits au gouvernement de la Fédération, en l'occurrence, pour préparer les réunions de Codeco, sont devenus beaucoup plus importants.

Madame la Ministre, les utilisez-vous pour déposer des notes reprenant votre point de vue et vos propositions? Quelles notifications en résultent-elles? Sont-elles actées de manière tout à fait officielle?

Le 5 février dernier, quelle position le ministre-président a-t-il défendue sur la culture? En a-t-il d'ailleurs défendu une? Je pose la question puisque rien n'en est sorti pour les opérateurs culturels. S'il a défendu une position, pourquoi n'a-t-elle pas été entendue? De quelles études avez-vous fait état pour étayer votre position? La position que vous exprimez est-elle concertée avant le Codeco avec les autres Communautés, que cela soit à travers la conférence interministérielle (CIM) de la Culture ou lors d'autres contacts, au sein de votre cabinet ou de votre administration?

Finalement, quels retours avez-vous donnés à toutes les personnes qui se sont exprimées à travers «*Switch Culture On!!!*»?

Depuis lors, les appels se font plus pressants encore. Je pense notamment à la gueulante exprimée par les personnes actives dans le secteur socio-culturel. Le terme paraît peut-être choquant, mais c'est celui qu'elles ont utilisé. Elles font référence aux livres d'Harry Potter, puisqu'une beuglante est une «lettre rouge vif dont la fonction est de hurler son contenu à celui qui la reçoit. Si on ne l'ouvre pas, elle peut exploser». Le terme est finalement bien choisi, puisque les acteurs socioculturels nous ont envoyé les uns et les autres à de très nombreuses reprises leur dernière interpellation, la précédente étant restée sans réponse, sans écho.

Ils demandent aux responsables politiques, à vous, Madame la Ministre, puisque vous êtes chargée de la Culture, et à nous, de concevoir des mesures sanitaires en fonction des types d'activités, plutôt que d'un point de vue sectoriel. Vous venez d'ailleurs de souscrire en quelque sorte à leur point de vue. Le problème est qu'il y a à nouveau un fossé, pour ne pas dire un abîme entre l'adhésion dans les mots et la traduction dans les décisions. La gestion par silo, par secteur, démontre ses limites, ses iniquités de traitement.

Est-il possible de privilégier enfin les aspects préventifs et prospectifs? Prenez-vous en considération les métiers des acteurs socioculturels? Ceux-ci visent précisément à appréhender et à comprendre les crises, quelles qu'elles soient, pour supporter, surmonter ou même transcender les traversées de crise personnelle, communautaire et sociétale. En outre, ils ont pour objectif de soutenir et développer la participation de chacun à une démocratie consciente, critique, nourrie, vivante. Ils participent également à l'équilibre social et mental des populations.

Nous sommes tous convaincus de la pertinence de ces propos. Quelle réponse donnent les autorités à cette gueulante? Au-delà de cette gueulante et de l'appel «*Switch Culture On*», la colère s'exprime désormais sur la place publique, dans les rues. La manifestation des acteurs culturels qui a eu lieu ce weekend a laissé place à des événements parfois singuliers. Par exemple, un musicien a eu l'«audace» de donner un concert dans une église devant 15 personnes et a été interpellé par la police. Cette «transgression» a suscité un mouvement d'indignation généralisée, non seulement dans le secteur culturel, mais aussi dans la population tout entière.

Ce n'est plus de la détresse qui est exprimée, c'est une véritable colère. Quelle réponse apportez-vous à cette colère? Madame la Ministre, je crains que l'arrêté de pouvoirs spéciaux que vous avez présenté soit très en deçà des attentes de la population solidaire des acteurs culturels. Je m'étonne de votre posture par rapport à ce sujet: vous vous êtes jointe aux manifestations des artistes qui ont exprimé leur détresse dans l'espace public. Bien que je ne doute pas de votre empathie et sympathie, est-ce bien là la fonction d'une ministre? Est-ce que c'est d'aller manifester avec les acteurs culturels

qui s'indignent de l'absence de politique culturelle et de décision à leur égard? Vous agissez comme si vous étiez leur porte-voix, demeurant parfaitement inaudible, mais surtout sans capacité d'action, sans capacité de prendre des décisions, sans capacité d'apporter une réponse concrète à leur colère.

Une ministre qui en est réduite à manifester contre une politique dont elle devrait être solidaire – parce que les décisions du Codeco sont des décisions partagées par l'ensemble des gouvernements – est une ministre qui a abdiqué ses responsabilités. C'est une ministre qui, à mon sens, devrait démissionner parce que, dans les faits, elle a déjà démissionné! Une ministre qui défile dans la rue pour s'indigner de l'évanescence d'une politique culturelle, alors qu'elle est elle-même chargée de cette politique, est une ministre qui fait défaut à ses propres responsabilités!

Madame la Ministre, j'ai salué votre empathie à l'égard du secteur et je ne la mets pas en doute, mais je mets en doute votre efficacité, la pertinence des actions que vous menez et la qualité de la réponse que vous apportez aux cris de détresse et de colère des acteurs culturels, qui sont très largement soutenus par l'ensemble de la population.

Qu'avez-vous fait de vos pouvoirs spéciaux? Vous avez demandé des pouvoirs spéciaux au Parlement. Qu'en avez-vous fait? Un an après, le secteur est sinistré et vous manifestez pour dénoncer ce sinistre dont vous n'assumez pas la responsabilité, alors qu'elle vous incombe. Elle n'incombe évidemment pas à vous seule puisque vous faites partie d'un gouvernement et d'un Codeco, mais vous avez une lourde responsabilité. Je considère que vous ne l'assumez pas, en tout cas pas suffisamment au regard des attentes et des colères exprimées par les acteurs culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme la présidente. – La parole est à M. Segers.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Rassurez-vous, Monsieur Dispa, je ne vais pas démissionner. Je vais continuer à me battre partout, au sein de tous les parlements, sur le territoire, dans les rues, pour qu'un maximum d'acteurs culturels, d'artistes, de parties prenantes à la culture puissent être entendus dans le contexte de la terrible épidémie que nous vivons.

Madame la Ministre, «Laissez-moi danser, laissez-moi, laissez-moi danser, chanter, en liberté tout l'été, laissez-moi danser, laissez-moi aller jusqu'au bout du rêve». Ce couplet résonne dans ma tête depuis samedi. Il est tellement extraordinaire d'avoir assisté samedi dernier à des mouvements de danse, à des actes artistiques, partout et notamment sur le quai aux Briques. Quelle belle journée c'était!

Oui, nous pouvons être des politiques et, en même temps, être fondamentalement attachés à l'action «*Still standing for culture*» et soutenir les

secteurs culturels. Je suis fier et définitivement touché. Nous devons faire preuve d'une profonde admiration pour ces milliers de personnes qui, partout en Fédération Wallonie-Bruxelles, ont bousculé, réveillé les consciences culturelles, artistiques, citoyennes face à une société que nous considérons, nous écologistes, comme parfois trop conservatrice.

Au-delà de la fantastique réussite de cette journée, le message est clair. Nous devons rouvrir un maximum de culture dans un maximum d'endroits. Après l'action de samedi, c'est à notre tour cette semaine, en tant que parlementaires, de porter au plus haut et au plus loin l'expression de la rue, des artistes, des acteurs culturels dans nos parlements. C'est notre rôle de le faire, d'être à leurs côtés. Les mouvements de samedi ont touché toutes les disciplines culturelles, tous les milieux, et c'est admirable. Je me réjouis de l'influence qu'aura cette journée pour tous ceux qui y ont participé avec passion.

Cette mobilisation m'a rappelé la première *Zinneke Parade* qui s'est déroulée en 2000, à une époque où l'art et la culture occupaient les espaces publics avec force, créativité, réactivité et inventivité. Je trouve admirable qu'elle ait coïncidé avec la journée mondiale de la justice sociale. Ce n'est pas la participation des stars de la culture belge qui ont fait de cette mobilisation un succès, mais bien celle de centaines d'acteurs, d'artistes, de médiateurs culturels et d'opérateurs de terrain, qu'ils soient de Philippeville, de Verviers, de Mons, de Namur, d'Hastière ou de Saint-Gilles. C'est tout le tissu culturel de notre Communauté qui y a participé.

En tant que mandataires politiques, nous devons soutenir ces actions de survie qui font de notre Communauté une des plus culturelles et créatives. Nous devons continuer à affirmer que la culture peut vivre malgré l'épidémie et qu'il s'agit d'un enjeu important. La mobilisation de ce 20 février représente une victoire sur le virus. Les acteurs culturels ne sont plus tétanisés, mais ils se mobilisent et le font savoir. C'est aussi une victoire des droits culturels, de l'expression et de la créativité face au monde politique et elle doit nous inspirer dans notre engagement d'unité culturelle. En tant que politiques, nous devons continuer à entendre la colère, la détresse, les cris et la suffocation des acteurs culturels confrontés aux fermetures. La situation a trop duré. Le monde culturel responsable a payé un lourd tribut.

Il faut poursuivre les efforts que vous, Madame la Ministre, et vos collègues des autres gouvernements ont déployés pour soutenir financièrement la culture. Il faut continuer le combat qui a permis à la Belgique de garantir la continuité des activités culturelles à l'école, l'ouverture des librairies et l'ouverture des musées alors que ce n'est pas possible en France. Nous devons désormais surtout penser à la reprise du lien avec le public et à maintenir la cohésion culturelle. Ancré

dans le monde culturel depuis 20 ans, j'estime qu'il est de notre devoir de travailler à une réouverture rapide de chaque secteur pour que la vie culturelle puisse continuer. Même si l'épidémie perdure, nous devons être prêts à rouvrir des espaces culturels pour que les citoyens respirent et puissent exercer leurs droits fondamentaux, dont font partie les droits culturels.

Rassurez-vous, je ne vais pas à nouveau me scotcher la tête! C'est choquant, paraît-il. Je l'ai voulu comme un acte artistique préalable à cette journée de manifestation pour rappeler que défendre la culture implique d'aller au-delà de ce que l'on fait habituellement. Aujourd'hui, on peut être scotché par la mobilisation et vouloir et continuer à agir. Ce n'est pas un oxymore! Préparons ensemble, en Fédération Wallonie-Bruxelles, cette nécessité dont devra tenir compte le Comité de concertation (Codeco), en faveur d'une reprise la plus large possible des opérations culturelles. Le printemps culturel a démarré, samedi dernier, et doit perdurer. Libérons la création, la créativité; libérons l'expression et la culture collective. Nous devons pouvoir continuer à danser et à chanter en liberté!

Madame la Ministre, vous étiez présente sur le terrain et j'en suis fier. Je suis fier d'avoir une ministre qui est aux côtés de la population, et pas dans une tour d'ivoire. Je suis fier de voir de nombreux députés, tous partis confondus, sur le terrain, rencontrer les personnes qui souffrent et leur assurer que nous y travaillons. Si nous n'étions pas là, que ferions-nous? Serions-nous tranquillement à la maison, enfermés? Non! Nous devons être avec ces personnes et les écouter. C'est le rôle des hommes et des femmes politiques d'être aux côtés des acteurs culturels! Soyons-en fiers!

De nombreux membres du groupe Ecolo étaient présents, partout, en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous devons poursuivre ce printemps culturel, être dehors. Nous devons discuter avec les acteurs de l'horeca qui souffrent également. Restons sur le terrain. Évitions de nous cadener dans notre rôle politique. Au contraire, restons ouverts! Nous prônons une vie ouverte grâce au vaccin, avec le virus, car nous voulons une reprise de l'activité sociale globale.

Madame la Ministre, vous avez indiqué que les protocoles culturels étaient prêts. Le Codeco doit en tenir compte. Comme ministre, vous l'assumez, contrairement à certains ministres d'autres pays. En Fédération Wallonie-Bruxelles, nous le faisons! Quand j'entends le Premier ministre ou M. Vandembroucke hésiter, je ne suis pas d'accord. Adoptons une posture de combattant avant la bagarre plutôt qu'une posture de perdant, en faveur de l'action! Même si nous n'obtenons pas gain de cause vendredi, nous continuerons. Je ne quitterai pas mes fonctions. Je resterai ici à me battre pour que la culture soit prise en considération.

Comment préparez-vous la prochaine réunion du Codeco qui se tiendra ce 26 février? Confirmez-vous la mise à l'ordre du jour d'un point relatif à la culture? Comment envisagez-vous la poursuite du printemps culturel auquel nous faisons référence et auquel nous adhérons? Sachez que, dans ces combats, le groupe Ecolo est à vos côtés. Nous irons le plus loin possible pour nous faire l'écho des secteurs et des citoyens.

M. le président. – La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Samedi dernier, des manifestations «*Still Standing for culture*», toutes plus créatives les unes que les autres, ont été organisées dans beaucoup de villes et villages du pays. Elles ont mobilisé de nombreux artistes et techniciens, mais aussi un public qui a exprimé sa lassitude concernant la routine métro-boulot-dodo et son envie de reprendre une vie sociale et culturelle. Il est impératif que ces personnes soient entendues.

M. Segers dit qu'il trouve magnifique de voir toutes les disciplines réunies dans la rue pour manifester. Il ne faut pas oublier que si tous les secteurs sont présents, c'est parce qu'ils se trouvent tous dans une situation extrêmement délicate. Au-delà de cette union, des problèmes, très graves, se posent à tous les niveaux et dans tous les secteurs.

Madame la Ministre, si le débat porte ici sur votre présence ou non sur le terrain – ce qui ne pose aucun problème –, il s'agit surtout de savoir écouter: on n'entend nulle part dire que la Fédération Wallonie-Bruxelles a pris ses responsabilités et qu'elle a fait ce qu'elle pouvait. Contrairement à ce qui est dit au sein de cette commission, on entend que les moyens déployés sont insuffisants. Si des mesures ont bien été prises, elles sont insuffisantes et ridicules au regard des besoins.

Un comédien namurois a beaucoup fait parler de lui sur les réseaux sociaux. Il était à l'origine de ma question intitulée «*SOS de tout un secteur en détresse*». Ce comédien a fait part de son indignation. Il n'y a pas mieux qu'entendre les paroles des personnes concernées par cette galère: «En décembre, elle [la ministre de la Culture] a promis 34 millions d'euros pour le secteur culturel. Or, en bas de la chaîne, on n'a pas vu une miette de cet argent! Les aides sont allouées aux théâtres, aux institutions, mais il faudrait que les techniciens, auteurs, metteurs en scène, musiciens et autres puissent aussi en bénéficier directement. Il faut à présent s'occuper des humains! Elle [la ministre de la Culture] ne répond pas à l'urgence absolue qui est la nôtre maintenant. On a l'impression que les politiques sont déjà en campagne électorale et qu'ils ne se rendent pas compte de nos difficultés dans leur tour d'ivoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. [...] Je suis dégoûté de la façon dont on est ignorés par la ministre écolo et son ministère de la Culture.» Tels sont les propos du comédien relayés dans «*L'Avenir*» il y a plusieurs semaines.

Madame la Ministre, cette critique, qui vous est directement adressée, indique que des aides – insuffisantes – ont effectivement été octroyées aux structures et que d'autres l'ont été à des structures non subsidiées. C'est un premier pas par rapport à l'arrêt de pouvoirs spéciaux.

Par contre, il n'y a toujours pas eu d'aides directes pour toutes celles et ceux qui se retrouvent sur le carreau alors qu'ils ne sont pas enregistrés ou liés à ces structures. Le PTB voudrait voir arriver ces aides directes et une proposition de notre groupe sera soumise au vote lors de la séance plénière de ce mercredi. J'espère que nous serons tous unis derrière cette proposition, Monsieur Segers, car elle répond à un besoin urgent.

Madame la Ministre, ce comédien a soulevé la question des aides directes et je voulais vous interpeller à ce sujet. Je souhaiterais également vous entendre sur la réouverture du secteur culturel et les multiples absences de ce sujet au sein des comités de concertation (Codeco) successifs, ce qui est complètement surréaliste. Le mot culture semble n'être jamais prononcé au sein du Codeco alors que c'est un des secteurs les plus touchés! C'est absolument inadmissible! Est-ce que le sujet sera-t-il simplement évoqué ce vendredi lors du prochain Codeco?

Contrairement à ce que vous déclarez dans les médias, Madame la Ministre, il n'y a pas l'air d'y avoir une unanimité chez vos collègues à propos du déconfinement du secteur culturel. Dans un premier temps, vous aviez parlé d'une éventuelle réouverture à la mi-février. À présent, il est plutôt question de la mi-mars. À quoi peuvent s'attendre le secteur et son public dans les semaines à venir? Le PTB prône une réouverture du secteur là où c'est possible en prenant toutes les mesures de sécurité qui s'imposent. Pouvez-vous nous faire part de vos espoirs réalistes à ce sujet, notamment lors du prochain Codeco?

Sur quels points avez-vous avancé lors de la dernière conférence interministérielle (CIM) Culture? Quelles décisions ont-elles été prises?

Quelle part des aides directes déployées jusqu'ici par la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle soutenu les travailleurs de la culture? De quelle manière avez-vous pu démontrer que ces montants ont été directement versés à ces travailleurs?

Quelles nouvelles pistes de soutien sont-elles à l'étude? Votre concertation avec les différents niveaux de pouvoir a-t-elle permis d'avancer dans la mise en œuvre de nouvelles aides pour ces travailleurs?

Je souhaiterais également vous interroger sur les lieux culturels non subventionnés, ou qui vont l'être à trop faible hauteur. Cet arrêté permet enfin, comme l'a dit M. Dispa, d'offrir un soutien à ces espaces qui avaient été laissés de côté. Madame la Ministre, nous vous interpellons d'ailleurs à ce sujet depuis le début de la crise.

Ces lieux culturels non subventionnés n'ont toujours rien reçu. Pendant plusieurs mois, vous avez indiqué qu'il n'était pas dans vos compétences de les aider. Malgré tout, il était aussi de votre responsabilité de ministre de la Culture d'aider tous les acteurs, particulièrement les plus fragilisés, qu'ils soient subventionnés ou non. Un soutien a ainsi été octroyé, certes bien trop tard et à hauteur d'un trop faible montant.

Il est positif que les lieux puissent aujourd'hui être aidés par cet arrêté. Pour autant, de nombreuses questions subsistent, comme le soulèvent les acteurs eux-mêmes.

L'arrêté en tant que tel n'a pas été discuté en amont. Nous en débattons après coup. Pour rappel, mon parti s'est opposé aux pouvoirs spéciaux, non pas pour empêcher que des aides de ce genre soient mises en place, mais au contraire pour pouvoir déléguer de la suffisance des montants et de la manière dont ces aides répondent à la demande.

Tout ce débat n'aura finalement aucune utilité. Nous ne sommes pas les seuls à remettre en question cette manière antidémocratique de fonctionner. De nombreuses voix se sont encore récemment insurgées dans ce sens. Ces remarques portaient sur l'arrêté en lui-même.

Quant aux aides apportées aux lieux culturels non subventionnés, nous nous interrogeons sur le rapport entre la grande annonce d'une aide pour ces acteurs et les besoins débloqués pour répondre à la demande. Ils n'ont rien reçu depuis un an et 3 millions d'euros seront débloqués... D'autres questions se posent sur les conditions à remplir. Par exemple, il faut au minimum un équivalent temps plein. Or de nombreuses structures, particulièrement les plus petites et les plus fragiles, n'ont même pas un équivalent temps plein à faire valoir. Elles ne pourront donc pas prétendre à une aide de ce type. Nous y reviendrons par la suite dans une question orale plus précise.

Il y a aussi le fait qu'on se base sur un forfait et non sur les besoins. Moins on est aidé à la base, moins on reçoit de soutien. Le plafond maximum est un pourcentage de la subvention. Vous continuez, un an après la crise, à aider moins ceux qui sont déjà désavantagés à la base. Je me souviens des grandes déclarations lors du premier confinement du secteur. Il était clairement déclaré que les plus fragilisés seraient aidés en priorité. Je n'ai pas du tout constaté cette logique dans les choix qui ont suivi. Pourriez-vous me prouver l'exactitude de ce slogan qui n'est resté qu'une promesse non tenue?

Vous avez créé une cellule de veille et, d'après ce qui nous revient du terrain, les structures ne sont aidées qu'après avoir fait faillite. Lors de la première vague, des aides ont été plus ou moins assurées. Par contre, lors de la seconde vague, les aides suffisantes n'ont pas suivi, malgré de grandes annonces. Je pense notamment aux billetteries, pour lesquelles vous aviez annoncé une aide que nous n'avons jamais vue – je me demande si elle

sera versée un jour. Cela pose réellement question. Il faut évidemment aider les structures avant qu'elles ne se retrouvent en faillite. Nous avons l'impression que ce n'est pas cette logique qui prévaut. Il faut vraiment avoir la tête sous l'eau pour que quelqu'un vous tende la main!

Les compagnies non subventionnées habituellement sont-elles également soutenues grâce à ce fonds d'aide?

Une série de termes prudents utilisés dans cet arrêté nous inquiètent, tels que «Le gouvernement peut octroyer...». Le rapport qui accompagne l'arrêté spécifie clairement qu'il ne s'agit pas d'un droit garantissant l'obtention d'une aide. Le texte précise également, par exemple, que le gouvernement utilisera son pouvoir d'appréciation de manière transparente, sans expliquer toutefois de quelle manière. Pourriez-vous nous éclairer sur ce point?

Mme la présidente. – La parole est à Monsieur Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – De plus en plus de voix s'élèvent pour appeler au déconfinement du secteur culturel. Les activités de ce weekend, organisées dans le cadre de l'action *Still Standing for Culture*, l'ont largement démontré. De nombreux citoyens ont clamé leur soutien à la culture et exprimé leur besoin de respirer.

Vous avez marqué votre soutien au secteur culturel, Madame la Ministre, et je vous en félicite. Vous avez raison d'aller sur le terrain, au contact des artistes, et de les écouter encore et toujours, peu importe les difficultés que vous impose votre fonction. Vous l'avez fait en appelant de vos vœux un printemps culturel et un été musical. À l'occasion d'une question que je vous adressais il y a peu en séance plénière, j'avais déjà rappelé notre besoin à tous de respirer. La profonde détresse des opérateurs de la culture est largement partagée par les citoyens. De nombreux spécialistes nous disent très clairement combien le confinement affecte le psychisme des citoyens au point de provoquer une asphyxie psychologique. Il ne s'agit pas de déclarations d'acteurs culturels, ni de représentants politiques, mais bien de spécialistes. Il faut les entendre. Et prendre conscience du rôle indispensable de la culture, des échanges, des spectacles, des œuvres artistiques pour réanimer notre psychisme.

La situation est effectivement très dure. Les gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des autres entités font face à une situation inédite. J'ai parfois envie de rappeler que «la critique est aisée, mais l'art est difficile». Bien sûr, il convient de recevoir les critiques de manière constructive, mais les citoyens cultivent parfois le sentiment qu'ils feraient tellement mieux s'ils étaient à la place des ministres.

Il nous faut prendre un peu de recul, car bien que j'essaie de faire remonter la parole du secteur culturel depuis près de 30 ans et bien que je sois

parfaitement conscient des souffrances qu'il connaît, je comprends également – comme nombre de ses acteurs avec lesquels je suis journallement en contact – les difficultés auxquelles nous sommes confrontés. Oui, il est essentiel de déconfiner, mais pas n'importe comment! Cette pandémie nous bloque complètement et s'il nous faut déconfiner en prenant ses différents aspects en considération, il est tout aussi essentiel de tenir compte de la culture et de ces secteurs qui, jusqu'ici, ont été trop souvent considérés comme non essentiels. Il faut que cela cesse.

Cette réouverture aurait un impact positif sur la santé mentale de la population belge, problématique qui est actuellement au cœur des débats. La culture a donc un rôle essentiel à jouer dans cette dimension psychologique de la crise sanitaire encore trop peu évoquée, mais dont on perçoit de plus en plus l'ampleur.

Au nom du groupe MR, je souhaiterais affirmer notre confiance et saluer l'action du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce dernier est pleinement conscient de la gravité de la situation subie par le secteur culturel et prend, depuis le début de la crise, de nombreuses mesures en vue de soutenir les artistes et les représentants de la culture. À cet égard, je souhaite insister sur le nombre élevé de dispositifs d'aide instaurés et sur les améliorations apportées par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 44 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culturel et du cinéma dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19. L'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 44 permet une série de choses, comme évoqué précédemment par Mme la Ministre.

J'aimerais revenir sur deux points que cette dernière a évoqués. Le premier nous invite à sortir de la «logique par secteur» et j'y suis sensible. Les faits qui se sont produits lors du concert donné par Quentin Dujardin m'ont profondément scandalisé et je ne suis pas le seul. En effet, à quel moment décide-t-on que le culte est plus important que la culture? Cette logique m'interpelle réellement. Madame la Ministre, je tiens aussi à vous dire que je suis frappé par la qualité des revendications émises par le secteur culturel.

La colère de ses acteurs est compréhensible et je suis impressionné par la manière qualitative dont celle-ci se manifeste. J'ai aussi lu avec attention les témoignages de citoyens furieux et, comme l'a dit mon collègue Benoît Dispa, de nombreux points soulevés méritent notre attention. Je trouve aussi que la manière dont Quentin Dujardin a fait passer son message est digne, remarquable et courageuse. Il faut le souligner, quitte à déplaire. Je vais moi aussi rencontrer les opérateurs du secteur socioculturel et cela me fait beaucoup de bien, car on ne peut progresser dans la compréhension de leur situation qu'en étant réellement à leur contact.

La situation est complexe. Sur le plan politique, il est du devoir de chacun d'entre nous, députés et ministres, d'être à l'écoute de ces acteurs, sur le terrain. Effectivement, même si leur colère est légitime, la plupart d'entre eux comprennent que nous travaillons d'arrache-pied pour trouver des solutions. Le Comité de concertation (Codeco) doit considérer que le déconfinement de la culture est essentiel. À ce titre, il faut faire attention à ne pas déconfiner uniquement la culture subventionnée. Nous devons veiller à accorder le même traitement à la culture non subventionnée et mon groupe y attache beaucoup d'importance. Le nouvel article 6 § 1 de l'arrêté des pouvoirs spéciaux n° 4 évoque d'ailleurs les opérateurs soutenus ponctuellement et ceux non encore soutenus.

Des questions ont également été posées quant à d'éventuels recours. J'ai moi aussi été informé de quelques cas malheureux de structures qui peinent à être entendues et me joins donc à ce questionnement. Madame la Ministre, je reviendrai vers vous sur cette question de manière plus précise à l'occasion d'un autre débat.

Sur le plan technique, l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 44 ne pose donc pas de question particulière. Cependant, il est évident que notre échange de vues ne peut faire abstraction de ce contexte sanitaire, lequel a une forte incidence sur le secteur. J'en veux pour preuve l'intégration de ces cinq questions orales au programme de ce débat, parmi lesquelles celle de mon excellent collègue François Bellot, dont j'évoquerai le contenu à travers mes questions.

Madame la Ministre, pouvez-vous me présenter la manière dont les protocoles sanitaires relatifs au déconfinement de la culture seront révisés au fur et à mesure de l'avancement de la campagne de vaccination? La façon dont cette campagne va progresser est cruciale. Le vœu du ministre-président quant à la fixation de nouveaux seuils épidémiologique afin d'entamer le déconfinement des secteurs encore fermés sera-t-il exaucé? À quelle étape en êtes-vous quant aux protocoles sanitaires qui devront être appliqués à la réouverture du secteur de la culture? Pouvez-vous déjà nous informer quant à une réouverture complète ou partielle en fonction du type d'événements, de leur localisation, etc.? Entretenez-vous des contacts avec les auteurs des appels au déconfinement de la culture et, dans l'affirmative, qu'en ressort-il? Les avez-vous rencontrés? Des pistes vous ont-elles été proposées? De quelle manière une intégration de la culture à l'école pourrait-elle contribuer à la relance du secteur culturel? Entretenez-vous des contacts avec votre collègue chargée de l'Enseignement sur cette question? Si oui, qu'en ressort-il?

Mme la présidente. – La parole est à Mme Emmery.

Mme Isabelle Emmery (PS). – L'intérêt du groupe PS va bien évidemment au-delà du dépôt

d'une simple question. Cet arrêté de pouvoirs spéciaux conforte la volonté d'amener un maximum de cohérence dans les différents mécanismes d'aide apportés au secteur culturel, terriblement exposé à la crise sanitaire, mais qui doit pourtant être le socle du monde futur. Il faut se projeter dans ce que nous faisons pour l'instant.

L'adaptation des modalités d'aide était nécessaire, comme l'est aujourd'hui celle des perspectives de réouverture. J'y reviendrai ultérieurement. Nous ne cessons de répéter que les secteurs culturels doivent bénéficier de l'attention constante du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de votre ministère, Madame la Ministre. Nous savons que ce gouvernement est particulièrement vigilant à la détresse des opérateurs. Chacune de nos formations politiques a eu l'occasion d'insister sur l'urgence et la nécessité absolue d'apporter des réponses et des moyens en phase avec les besoins et les réalités du vivier culturel. Une connexion forte avec le terrain est donc essentielle. Il est nécessaire de pouvoir écouter ce secteur et être présents aux manifestations, de grande qualité et de grande fédération.

Pour en revenir aux perspectives, nous ne pouvons pas être sourds aux propos du Premier ministre de ce 22 février, en conférence de presse. Même si le Codeco n'a lieu que dans quelques jours, nous ne pouvons les ignorer. Dans la presse de ce matin, je lis que les assouplissements pourraient avoir lieu en mai, beaucoup moins en mars ou avril.

Je salue tout le travail que vous menez pour mettre au point les protocoles de reprise d'activités. Il serait toutefois intéressant de nous les exposer, si pas aujourd'hui, du moins à un moment donné, notamment sur la manière dont vous les avez conçus et sur les concertations que vous avez menées à leur propos. Dans le même temps, nous devons adopter une attitude prudente vis-à-vis de ce qui s'est notamment dit ce 22 février pour ne pas susciter un espoir trop important, même si l'urgence est patente, à la fois pour les artistes et le secteur culturel. Divers intervenants l'ont dit avant moi: l'urgence est aussi sociale et citoyenne pour nos compatriotes qui n'en peuvent plus d'être confinés et pour lesquels la culture est une bouffée d'oxygène au-delà des aspects créatifs et artistiques.

J'en viens à l'arrêté de pouvoirs spéciaux qui nous occupe aujourd'hui: 40 millions d'euros à dépenser sur une enveloppe de 153 millions d'euros consacrés à la culture et aux médias, ce n'est pas rien. Ces montants sont importants pour faire face à cette urgence que je viens, avec d'autres, de décrire et pour faciliter le futur redéploiement. On peut toujours estimer que ce n'est pas suffisant et que les orientations mériteraient d'autres réflexions. En tout cas, pour nous, le constat est clair: le soutien est continu et s'inscrit aussi, dans les politiques menées à d'autres niveaux de pouvoir, tel l'État fédéral. Par exemple, le ministre de l'Économie et du Travail, Pierre-Yves Dermagne, vient de

confirmer l'octroi de 75 millions d'euros pour financer la réforme du statut de l'artiste. J'y vois une belle cohérence entre ces divers niveaux de pouvoir sur l'importance à donner à la culture.

Je souhaite également souligner, au nom du groupe PS, que des moyens ont aussi pu être dégagés pour offrir des aides directes aux artistes, tant aux producteurs qu'aux artistes, sans mettre en péril la logique de soutien aux opérateurs soutenus structurellement par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Grâce à cette logique, l'emploi artistique et la création sont également soutenus.

Il est essentiel de renforcer la communication sur les mécanismes instaurés en faveur de l'ensemble des potentiels bénéficiaires. Il conviendra également de renforcer l'accessibilité à ces mécanismes. De même, il faudra veiller à la transparence, d'une part, des critères décisionnels qui guideront le choix d'octroyer ou non les aides aux demandeurs, et, d'autre part, des mécanismes consultatifs qui sont au cœur de la gouvernance culturelle. Il sera aussi pertinent de renforcer l'écoute des difficultés vécues par les différents opérateurs. Enfin, il nous faudra être particulièrement soucieux du fonctionnement optimal et de la disponibilité de la cellule de veille. Elle est au cœur du dispositif et devra s'armer des moyens suffisants pour affronter les difficultés actuelles.

J'imagine que vous pourrez nous éclairer sur différents aspects, notamment relevés par le Conseil d'État auxquels vous avez répondu. Cependant, le Conseil d'État a quand même formulé un certain nombre d'interrogations sur le texte, par exemple, sur les modalités de calcul des montants des aides ou concernant le fait que l'expression «peut octroyer» ne confère pas une obtention automatique de l'aide, mais suggère une appréciation. Cette dernière devra être réalisée de manière transparente, juste et équitable. Cette appréciation devra respecter toutes les conditions appropriées pour qu'elle puisse être réalisée de manière démocratique et juste.

En conclusion de mon intervention, je désire vous interroger sur la diffusion. Je désire que vous dressiez un petit bilan sur l'aide que vous comptez y apporter. Nous pouvons craindre un «embouteillage» des diffusions. Le secteur nous alerte sur ce point, toutes disciplines confondues. En effet, tout ce qui n'a pas pu être présenté en 2020 le sera avec tout ce qui a été créé en 2021. Comment allons donc nous faire pour que toutes ces merveilleuses œuvres puissent être présentées au public dans les meilleures conditions?

Mme la présidente. – La parole est à M. Lux.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Je ne reviendrai pas sur la situation globale, particulièrement compliquée, qui voit la gestion de crise se prolonger, avec des conséquences désastreuses dans tous les domaines, notamment dans les secteurs artistique et culturel, ainsi que sur la population en général.

Madame la Ministre, je tiens d'abord à vous remercier, ainsi que vos équipes et les services de l'administration, pour le travail titanesque mené pour faire face à une crise sans précédent et soutenir les secteurs et opérateurs durement touchés par celle-ci. J'aimerais vous inviter non pas à démissionner, comme certains l'ont suggéré avec une indécence et une démagogie que je n'imaginai pas, mais bien à maintenir votre présence sur le terrain pour discuter avec ceux qui font l'art et la culture. C'est également notre rôle de responsables politiques, singulièrement dans les périodes difficiles.

J'ai bien pris connaissance des documents relatifs à l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 44 qui ont été transmis au Parlement; votre intervention les complète adéquatement. Sans surprise, mais avec détermination et conviction, nous, députés du groupe Ecolo, soutiendrons la validation de cet arrêté. Notre soutien confirmera la confiance exprimée envers le gouvernement lors du vote du décret du 14 novembre 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement en vue de réagir à la deuxième vague de la crise sanitaire du COVID-19. Aujourd'hui, nous renouvelons notre confiance sans difficulté, au regard notamment des réponses que vous avez régulièrement apportées aux multiples questions parlementaires de ces dernières semaines. En outre, l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 44 constitue également la suite logique d'une séquence législative beaucoup plus longue qui a permis de soutenir les opérateurs culturels touchés par la crise, contrairement à ce que d'aucuns affirment avec une certaine mauvaise foi.

Cette séquence permettra aussi de poursuivre et accroître ce soutien dans une perspective de crise prolongée dont les conséquences se feront encore malheureusement sentir pendant de nombreuses semaines. Elle comprend évidemment l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 7 avril 2020 de pouvoirs spéciaux n° 2 pris en exécution du décret du 17 mars 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 relatif à la création d'un fonds d'urgence et de soutien, d'une part, et l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 23 avril 2020 de pouvoirs spéciaux n° 4 relatif au soutien du secteur culturel dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19, d'autre part.

Je soulignerai également les importants travaux budgétaires et le décret-programme du 9 décembre 2020 portant diverses mesures visant à faire face aux conséquences de la crise du Coronavirus, aux Bâtiments scolaires, aux Fonds budgétaires, au Fonds Écureuil, à WBE, à la Santé, aux Médias, à l'Éducation permanente, aux Bourses d'étude, à la Recherche scientifique et à l'Enseignement obligatoire. Ce décret-programme constitue la concrétisation du deuxième train d'aides de la Fédération Wallonie-Bruxelles à ce secteur d'activités, et ce, pour un montant conséquent, puisqu'il s'agit de 40 millions d'euros pour le secteur culturel, ce

montant étant complémentaire aux dizaines de millions d'euros déjà déployés dans le cadre du premier train d'aides.

Enfin, nous soutiendrons cet arrêté de pouvoirs spéciaux n° 44 parce qu'il contient une série d'éléments notables que je souhaiterais pointer ici, notamment en réponse à certains aspects mis en avant par mes collègues. Premièrement, il présente l'objectif de renforcer le soutien aux opérateurs agréés; il s'agit notamment de simplifier les démarches et de soutenir leur viabilité en cette période particulièrement troublée. Concrètement, il s'agit d'une majoration forfaitaire des subventions, mais aussi d'un soutien supplémentaire si cette majoration se révélait insuffisante, notamment pour les opérateurs dont le modèle économique est basé sur un pourcentage de recettes propres très important. Il est nécessaire de rappeler que ces deux aides sont complémentaires.

Deuxièmement, il inclut l'instauration d'aides spécifiques aux opérateurs non agréés ou non subventionnés dont la viabilité est menacée. Ces opérateurs, même s'ils ne sont pas soutenus pour différentes raisons par la Fédération Wallonie-Bruxelles, contribuent néanmoins à la riche diversité culturelle et méritent d'être soutenus dans le cadre exceptionnel de cette crise.

Troisièmement, il prévoit la définition d'un ordre de priorité dans l'utilisation des montants d'aide; ceci permet aux opérateurs de survivre en respectant des engagements divers, dont les contrats en cours. Je souhaiterais m'arrêter un instant sur ce point. Cette attention aux acteurs de terrain, aux acteurs de «bout de chaîne», c'est-à-dire les artistes, les créateurs ou encore les techniciens, a été et reste une préoccupation majeure du gouvernement et de la ministre de la Culture.

Elle s'ajoute à une série d'aides directes aux travailleurs de la culture. Cet ordre de priorité prévoit ensuite le soutien des opérateurs qui doivent et devront faire face à des dépenses supplémentaires liées à la réouverture partielle. Cette aide était à la fois demandée et nécessaire; sa planification est donc une bonne avancée.

Ensuite, le troisième point prioritaire concerne les aides qui permettent de financer une réorientation et une réorganisation des pratiques artistiques et culturelles. Je souhaite insister sur ce point, car les conséquences de la crise se feront encore sentir longtemps et imposeront une réorganisation de nos modes de vie et de fonctionnement en société. Ces aides permettent de donner des perspectives et de soutenir et valoriser la créativité et le dynamisme des secteurs culturels et artistiques. Ces derniers, bien que durement touchés, ne se sont en réalité jamais arrêtés de créer, de produire, de penser et de travailler. Le moment historique de ce weekend en est une bonne illustration, mais ce n'est pas la seule; les publications de l'Association des centres culturels (ACC) et de la fédération de la

créativité et des arts en amateur (Incidence) montrent à quel point ce travail s'est poursuivi. Ceci n'enlève évidemment rien aux difficultés vécues, mais permet de montrer que la créativité est bien présente dans ces secteurs et qu'elle ne s'est jamais vraiment arrêtée.

Enfin, le quatrième point que je souhaitais soulever à propos de cet arrêté de pouvoirs spéciaux est celui de la création d'une cellule de veille au sein de l'Administration générale de la culture (AGC). Je ne la comprends pas de la même manière que mon collègue du groupe cdH, mais je ne doute pas que vous apporterez des précisions sur ce dispositif. Personnellement, j'y vois une organisation exceptionnelle de l'AGC pour faire face à une situation tout aussi exceptionnelle, afin de faciliter les démarches, de prendre en compte les besoins spécifiques et individuels des opérateurs, d'améliorer le soutien à ceux-ci ou encore d'optimiser l'utilisation de l'enveloppe de près de 40 millions d'euros prévue pour ce second train d'aides. Cette démarche est particulièrement importante, et ce, pour deux raisons. La première est que les besoins sont énormes et que les moyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont limités. Chaque euro mérite donc d'être utilisé le plus intelligemment possible en regard des besoins réels globaux. La deuxième raison est que cette cellule va permettre de travailler efficacement contre la violence administrative ressentie et subie par les opérateurs sur le terrain, particulièrement dans le cadre de cette crise et des mesures d'aide précédentes.

Je ne doute évidemment pas de la volonté des différentes parties prenantes de limiter au maximum les tensions entre les pouvoirs publics et les associations, mais puisqu'elles sont exacerbées en cette période de crise, je me permets de vous inviter à y être particulièrement attentive, notamment en ce qui concerne la communication des décisions, les délais entre la prise de décision et la mise en œuvre, la clarté des informations, la transparence, etc. Je sais que votre cabinet est bien conscient de ces problèmes, de même que les services de l'administration, mais il est nécessaire de rappeler qu'au-delà des besoins financiers existent aussi de telles difficultés.

Enfin, en ce qui concerne les éventuelles inquiétudes à propos des observations du Conseil d'État, la prise en compte de certains constats et des justifications fournies dans les documents que vous avez transmis au Parlement nous permet d'être totalement rassurés par rapport au contenu de l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 44. Par ailleurs, nous ne doutons pas que l'octroi des aides aura lieu en toute transparence, comme précédemment.

Mme la présidente. – La parole est à Mme Linard, ministre.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je vais essayer de balayer le champ de

toutes ces questions et considérations. Tout d'abord, la cellule de veille est le troisième dispositif de soutien mis en œuvre. Le premier était le maintien des subventions et le deuxième, la majoration potentielle des subventions. Une enveloppe a déjà été affectée à la cellule de veille, pour le soutien qu'elle doit prodiguer, mais pas pour son fonctionnement. L'organe sera intégré dans l'administration et ne nécessitera aucun recrutement. Les ressources sont déjà disponibles au ministère et les personnes affectées à la cellule de veille seront prochainement identifiées. Le Service général de l'inspection de la culture jouera d'ailleurs un rôle. Aucun personnel supplémentaire ne viendra donc composer cette cellule, qui se verra attribuer des missions de veille spécifiques. Il était essentiel de prévoir ces trois dispositifs: le maintien des subventions, la majoration éventuelle des subventions et la cellule de veille.

En ce qui concerne les procédures, les modalités et les délais, il n'appartient pas au gouvernement de les inscrire dans un arrêté. Tous ces éléments sont définis et mis en œuvre par l'administration, qui fait preuve de volontarisme et n'est pas effrayée par l'ampleur de la tâche. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de tirer des enseignements du début de la crise sanitaire, des confinements et déconfinements successifs et des premiers systèmes d'aide. Toutefois, rappelons qu'à l'époque, l'administration a dû faire face à une situation inédite. Elle a été forcée de se renouveler et d'imaginer comment répondre au mieux aux défis de la crise.

Dès qu'ils sont établis, les modalités, procédures et délais sont rendus disponibles sur le site www.culture.be et communiqués aux acteurs concernés, en ce compris les fédérations. Chaque mesure ou élément nouveau est ainsi immédiatement accessible par différents biais, soit par des contacts directs, soit par l'intermédiaire du site web.

Plusieurs députés ont estimé, dans leur intervention, que je ne faisais pas mon travail, que j'étais insignifiante et que je devrais démissionner. Je ne dois pas rappeler le rôle de chacun dans notre paysage institutionnel. Les ministres de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Communauté flamande et de la Communauté germanophone ont leurs missions propres. Chaque fois qu'il a été nécessaire de soutenir le secteur culturel, nous l'avons fait. Il est déplacé de tomber dans la caricature au sein de ce Parlement, quelle que soit la personne qui en est victime. De même, il est mal venu de se plaindre du fossé qui se creuse entre les citoyens et les élus tout en faisant preuve de mauvaise foi et de désinformation. Cela vaut pour les membres tant de la majorité que de l'opposition. Il ne faut pas s'étonner du fait que la politique soit tant décriée si l'on fait usage de raccourcis. La responsabilité des élus leur impose de rester corrects dans leur prise de parole. Mesdames et Messieurs les Députés, vous avez le droit de ne pas être d'accord. C'est la moindre des choses. Vous pouvez dire que la ministre n'en fait pas assez ou que vous

n'auriez pas agi de la sorte. Cependant, je ne peux pas vous laisser affirmer que rien n'a été fait.

Plusieurs d'entre vous ont cité des témoignages. Or, ces témoignages divergent. Laissez-moi vous donner quelques exemples. J'ai rencontré les organisateurs de festivals, qui m'ont indiqué que c'était grâce aux mesures prises par la Fédération Wallonie-Bruxelles durant l'été 2020 qu'ils avaient pu garder la tête hors de l'eau. Ce samedi, la directrice d'un important opérateur culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles m'a affirmé que c'était grâce aux aides de la Fédération Wallonie-Bruxelles que tous ses employés sont étaient aujourd'hui salariés.

Bien sûr, il existe de nombreux travailleurs du monde culturel qui ne sont pas soutenus directement par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce n'est toutefois pas le cas des compagnies. Dernièrement, j'ai rencontré des compagnies qui étaient ravies de jouer pour réaliser une captation de leur spectacle. Certes, ce mode de diffusion est loin d'être idéal pour un groupe artistique. Cependant, les compagnies nous ont remerciés d'avoir permis cette initiative. Si, aujourd'hui, les librairies, les bibliothèques, les musées et les centres d'art sont ouverts, c'est aussi grâce à l'action de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de sa ministre de la Culture. Si un travail est mené sur le statut d'artiste, c'est aussi parce que les ministres de la Culture ont reconnu qu'il y avait un problème et se sont emparés de la question. Je me réjouis d'ailleurs que le travail sur le statut d'artiste soit mené conjointement et que le dossier progresse.

Ceux qui tentent de faire croire que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a accordé aucun soutien au monde culturel depuis le début de la crise sont dans l'erreur. La situation n'est pas optimale pour autant. Je le répète depuis le début: le contexte sanitaire a des répercussions d'une violence inouïe sur le secteur culturel. Il est impossible de nier son existence. La Fédération Wallonie-Bruxelles fait tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir le secteur au mieux, que ce soit par des mesures d'urgence, des initiatives de redéploiement ou des aides structurelles renforcées. Toutes ces mesures font partie du soutien accordé par la Fédération Wallonie-Bruxelles au secteur culturel depuis près d'un an. Samedi dernier, je suis allée sur le terrain pour exprimer mon soutien au monde des arts de la scène, qui demande la reprise de ses activités. Mon absence lors de cette manifestation aurait, elle, été un motif de démission. Je ne suis pas une ministre dans sa tour d'ivoire, et je ne le serai jamais. Ce jour-là, ma place était aux côtés du secteur des arts de la scène.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a pris sa part dans l'effort, à commencer par l'octroi d'aides directes au secteur culturel. La structure institutionnelle belge fait que le soutien à la culture dépend de plusieurs niveaux de pouvoir. Tout ce qui concerne les matières sociales, comme le statut d'artiste ou la protection sociale, relève du pouvoir

fédéral. Tout ce qui concerne les aides économiques dépend des Régions. Enfin, tout ce qui concerne les politiques culturelles, à savoir les missions et contrats des opérateurs ou l'accès à la culture, dépend des budgets et des politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans un contexte de crise, il est cependant nécessaire que ces entités travaillent conjointement, car chaque niveau de pouvoir a son rôle à jouer.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons régulièrement échangé afin de déterminer les rôles de chacun et identifier les zones d'ombre. Notre entité a dépassé ses missions initiales en prenant des mesures exceptionnelles et inédites, notamment à l'encontre de secteurs non subventionnés. Nous avons tenté de resserrer les mailles du filet afin que l'aide bénéficie au plus grand nombre. Parmi les aides directes en Fédération Wallonie-Bruxelles, citons les aides à la création et au projet, les bourses, les appels à projets spécifiques pendant la crise, les résidences d'artistes ou encore les aides à la compensation pour les auteurs. Notre entité fait donc sa part pour que les secteurs qui relèvent de ses compétences puissent affronter la crise. Certes, tous les artistes et techniciens ne sont pas couverts par des mesures de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Bien entendu, on peut toujours faire plus et mieux. J'accepte les critiques. Cependant, nous avons assumé notre part de responsabilité et je refuse d'entendre dire que rien n'a été fait.

En ce qui concerne la conférence interministérielle (CIM) Culture et le secteur non subventionné, j'y reviendrai plus tard dans cette réunion de commission, car des questions orales concernent ces sujets. J'en viens donc à la question des billetteries. Nous avons apporté notre soutien lorsqu'une reprise des activités était envisagée, avant que ne frappe la seconde vague. Un appel à projets a été lancé et les demandes sont en cours de traitement. Le gouvernement doit maintenant se prononcer sur ces différentes demandes d'aide à la billetterie. Dès que le processus sera finalisé, les résultats seront communiqués au secteur.

Nous avons toujours fait preuve de transparence et d'objectivité vis-à-vis des aides apportées, et il n'y a pas de raison que cela change. C'est dans un souci de transparence et de simplification que nous avons établi le cadastre des aides, qui doit permettre aux opérateurs de mieux s'y retrouver dans notre paysage institutionnel complexe. Le cadastre est disponible sur le site www.culture.be. Nous devons élaborer des procédures objectives, équitables et transparentes. Je ne dérogerai pas à ce principe.

En ce qui concerne la diffusion, il est évident qu'il s'agira d'un défi colossal étant donné l'engorgement, notamment dans les arts de la scène. Mon cabinet et les représentants des secteurs se penchent déjà sur ces questions, mais, en l'absence de date de reprise, il est difficile de fixer des mesures. L'approche sera évidemment différente selon que le secteur culturel sera autorisé à rouvrir à la mi-

mars ou au mois d'octobre. Le travail est en cours et des moyens ont été affectés. Nous veillerons à ce que les lieux et les acteurs socioculturels soient des partenaires privilégiés dans la réflexion.

Dans cette crise, la responsabilité des ministres de la Culture est d'éclairer et d'aiguiller le Comité de concertation (Codeco) vis-à-vis d'une éventuelle réouverture des secteurs culturels. Depuis le premier confinement, les ministres de la Culture ont élaboré des protocoles, qui ont ensuite été adaptés et mis à jour selon les recommandations du commissaire du gouvernement fédéral en charge de la crise du coronavirus en Belgique, entre autres. Ces protocoles, dans le fond, n'ont pas beaucoup changé; les mesures sanitaires adoptées autrefois restent valables aujourd'hui. Rien ne sert de réinventer la roue.

Dès le début, les protocoles ont été construits en concertation avec les fédérations et représentants du secteur, et c'est encore le cas aujourd'hui. Il a été demandé aux trois Communautés de veiller à une plus grande cohérence entre les différents protocoles; elles l'ont fait. Dès le 8 janvier dernier, les protocoles de déconfinement ont été transmis au commissaire du gouvernement fédéral en charge de la crise du coronavirus en Belgique. Nous avons attendu sa réponse. Le 26 janvier, le Codeco a invité le commissaire et les experts à examiner les protocoles afin qu'ils servent de base pour le déconfinement.

Ces dernières semaines, j'ai rencontré mes homologues flamand et germanophone, M. Jambon et Mme Weykmans, ainsi que de nombreux experts. J'ai également suivi de près l'évolution de la pandémie. Depuis la mi-février, les protocoles sont clairs et prêts à être utilisés. Ils sont communs aux trois Communautés. Ce lundi, directement après l'allocution du Premier ministre, mes homologues des autres Communautés et moi-même avons tenu une réunion avec le Groupe d'experts «Stratégie de gestion» (GEMS) et les virologues. Les échanges furent très enrichissants. Nous avons pris connaissance des phrases progressives de reprise des activités, qui doit toutefois être envisagée avec prudence, selon l'avancée de la vaccination et l'évolution de la situation épidémiologique.

Nous avons ainsi pu confronter nos hypothèses aux différents scénarios présentés par le Premier ministre. Il en est ressorti que les modèles mathématiques présentés par ce dernier donnent des indications, mais qu'ils restent des modèles. En outre, ils se basent sur la situation telle qu'on la connaissait au mois de septembre. À l'époque, les écoles et l'horeca étaient ouverts, les établissements d'enseignement supérieur fonctionnaient selon une alternance entre cours en présentiel et cours à distance et le secteur culturel était ouvert, le tout dans le respect des protocoles sanitaires. C'est ce cadre qui a servi de référence pour les modèles présentés par le Premier ministre. Ces modèles prévoient, sans présupposer de l'évolution des variants, que le risque est modéré si les activités reprennent

le 1^{er} avril, et qu'il est faible si la reprise s'effectue le 1^{er} mai.

Il nous a aussi été indiqué que ces modèles ne tiennent pas compte de plusieurs indicateurs non retenus dans l'analyse épidémiologique. Parmi ceux-ci, figure la santé mentale des citoyens. Or, les experts reconnaissent que cette dimension doit être prise en compte, tant la santé de la population est mise à mal. Les services psychiatriques sont aujourd'hui saturés et les hôpitaux doivent faire un tri. Personne n'avait imaginé une telle situation.

Lors de la réunion, nous avons également discuté de la possibilité d'envisager le déconfinement, non pas par secteur, mais par domaine d'activité. Les experts étaient unanimes: certaines activités sont plus propices que d'autres à une reprise rapide, car il leur sera plus facile de respecter des conditions sanitaires extrêmement strictes. Jusqu'à présent, la crise a été gérée selon la technique des robinets: pour ouvrir d'un côté, il fallait de fermer de l'autre. Désormais, les instances politiques et experts réfléchissent à l'idée de laisser redémarrer certaines activités à courte échéance et d'autres plus progressivement, selon qu'elles ont lieu à l'intérieur ou à l'extérieur, qu'elles accueillent un public large ou restreint ou encore qu'elles rendent possible ou non le port du masque. Ces différentes mesures de protection entrent en compte dans l'analyse de risque.

Les experts ont également estimé que lieux culturels pouvaient être considérés comme des endroits sûrs, moyennant le respect de plusieurs mesures: la distanciation entre les personnes, la ventilation du lieu, une jauge d'accueil dans les salles ou encore la maîtrise du flux de personnes. Cela signifie que des activités pourraient redémarrer, prudemment et progressivement, à brève échéance, peut-être même avant le mois de mai. Bien entendu, les experts ne sont pas unanimes, et tous les points ne font pas encore consensus. Chacun a sa propre appréciation et c'est d'ailleurs ce qui rend le travail des experts enrichissant. De leur côté, les ministres de la Culture proposent une reprise progressive à court terme. L'échéance visée est la mi-mars, comme le demande le secteur des arts de la scène. Une deuxième phase, juste avant les vacances de Pâques, pourrait voir une augmentation des jauges, avant de nouvelles et plus larges ouvertures par la suite.

J'en viens à la question des festivals. Ces événements particuliers méritent toute notre attention. Je collabore avec les organisateurs en vue de déterminer les conditions dans lesquelles les festivals pourraient avoir lieu. Ces opérateurs ont besoin, pour la mi-mars, de recevoir un signal du Codeco leur indiquant ce qui serait acceptable ou non, afin qu'ils aient des perspectives pour cet été.

Nous pouvons, et nous devons, jouir d'un printemps culturel, à condition de faire preuve de prudence et d'envisager une reprise progressive. Indépendamment de la campagne «*Still standing*

for culture», la population a montré, le weekend dernier, son besoin de renouer avec les interactions sociales. D'innombrables citoyens se sont retrouvés dans les parcs ou sur les places. Nous avons tout intérêt à offrir ces moments sociaux par le biais d'activités cadrées et régulées plutôt que de craindre de perdre la main sur la gestion de l'épidémie. Cela vaut pour tous les secteurs, pas uniquement le monde culturel.

Le public n'accepte plus de se soumettre à des mesures dénuées de sens. Si la technique du robinet était fondée dans un premier temps, elle ne rencontre aujourd'hui plus l'adhésion de la population. C'est ce qu'a voulu mettre en exergue le guitariste Quentin Dujardin en donnant un concert dans une église. Les citoyens n'adhèrent pas aux mesures s'ils n'en perçoivent pas le sens. C'est pourquoi une reprise par activités, et non par secteurs, est en plus en phase avec ce besoin de trouver du sens. Toutefois, ne faisons pas croire que le redémarrage de quelques activités signifie que la crise est derrière nous. La pandémie se poursuit et nous impose de prendre nos responsabilités, en tenant compte des indicateurs sanitaires, économiques et sociaux. Ce sont tous ces éléments qui doivent guider nos décisions.

Pour terminer, la culture doit exister dans une société, quelles qu'en soient les conditions. En temps de guerre comme en temps de paix, en pleine crise sanitaire ou non, la culture doit se maintenir. Elle est essentielle à notre vie, voire à notre survie. Pour le secteur des arts de la scène, il est impensable d'être encore confiné. Ses acteurs ont raison de dire que la culture est un fondement dans une démocratie, dont nous avons besoin au quotidien. C'est pourquoi la Fédération Wallonie-Bruxelles défend un accès à la culture le plus large possible, indépendamment de l'âge, de l'origine et de la réalité sociale. C'est en ce sens que le gouvernement travaille depuis le début de la législature.

Mme la présidente. – La parole est à M. Dispa.

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame la Ministre, vous et les collègues avez évoqué des sujets techniques liés à l'arrêté de pouvoirs spéciaux et des sujets plus généraux. J'essaierai de préciser ma pensée par rapport à ces différents éléments.

En ce qui concerne l'arrêté de pouvoirs spéciaux, vous dites que la cellule de veille constitue la troisième étape par rapport aux fonds déjà engagés, à savoir le maintien des subventions et les majorations potentielles. J'avoue ne pas comprendre ce qu'il faut entendre par «cellule de veille». J'ai cru comprendre qu'il s'agit d'une structure administrative créée pour gérer les demandes. C'est du moins ce que je lis dans le document. En quoi est-ce une réponse supplémentaire au secteur? Il s'agit simplement d'une organisation interne sur le plan administratif permettant que des agents soient affectés précisément à l'analyse de ces demandes et aux réponses à y apporter. C'est une mesure d'ordre

en quelque sorte qui n'est sans doute pas inutile. En soi, cette cellule de veille n'est pas une réponse apportée aux besoins des acteurs culturels, mais plutôt une mesure d'organisation pratique.

Vous avez dit également qu'il n'appartenait pas au ministre ou au gouvernement de rentrer dans le détail des procédures et des modalités. Vous avez renvoyé la balle à l'administration. Le diable se cache dans les détails. Lors des premières vagues de confinement et des premières vagues d'aide, les acteurs culturels ont fait l'expérience de la difficulté de répondre aux appels, aux formulaires, aux questionnaires. M. Lux a employé le terme fort de «violence administrative». Il n'a pas tort. Pour un certain nombre d'opérateurs, les mesures et les formulaires accessibles sur www.culture.be relèvent de la violence administrative.

Je peux comprendre que l'administration fixe des balises, des procédures, des modalités, des critères, etc. Pour celui qui est dans la détresse et aspire à une aide et à une main tendue, il y a parfois là un abîme. J'espère que la cellule de veille permettra d'atténuer cette forme de violence administrative. Vous devez y être attentive! La responsabilité ne relève pas seulement de l'administration. Si vous voulez que les mécanismes d'aide, qui sont déjà d'une ampleur relativement limitée, atteignent néanmoins pour partie le public visé, vous devez vraiment y être attentive.

Pour ma part, cet arrêté de pouvoirs spéciaux a clairement montré ses limites: les montants dégagés sur les dispositifs créés suscitent en effet nombre de questions, d'interrogations et même d'insatisfactions. Pour autant, je n'ai jamais affirmé que rien n'a été entrepris. Dans votre réponse, Madame la Ministre, vous avez indiqué que vous ne pouviez pas entendre qu'aucun soutien n'a été apporté. Personne au sein de notre commission n'a tenu un tel langage. Certaines aides ont bien été apportées, certains dispositifs ont vu le jour. Je le concède bien volontiers. Cependant, l'ampleur de ces mécanismes et leur justesse vis-à-vis des besoins enregistrés laissent à désirer. N'y voyez pas une mise en cause personnelle!

Par ailleurs, je n'ai pas davantage affirmé que vous étiez insignifiante, Madame la Ministre. Je ne doute en effet pas de votre investissement dans ce dossier et j'ai d'ailleurs salué l'empathie et la sympathie dont vous faites preuve lorsque vous vous rendez sur le terrain. Si je ne le vous reproche pas, le rôle d'une ministre, pour ma part, ne se résume cependant pas à être présente aux côtés des opérateurs du secteur pour les écouter. Il s'agit aussi de répondre à leurs réalités par des décisions et des mesures, tout en assumant pleinement la situation, par exemple lorsque les décisions auxquelles vous aspirez ne sont pas confirmées.

Concernant le Codeco, je vous remercie certes pour les explications à propos de vos contacts avec les experts. Pour autant, je ne suis pas rassuré. Vous nous dites que les experts se réfèrent au mois de

septembre, qu'une reprise au mois d'avril présente un risque modéré. Vous affirmez que, d'après les experts, les lieux culturels représentent des lieux sûrs. Mais le Codeco décide de les maintenir fermés! Vous ajoutez que vous misez sur une possibilité de reprise progressive, peut-être à la mi-mars. Nous sentons toutefois à quel point tout ceci est encore incertain. Au-delà de ce dialogue avec les experts, la responsabilité politique doit être aussi d'assumer totalement les décisions prises par le Codeco.

Je salue l'esprit de responsabilité que j'ai senti dans vos propos, Madame Emmery. Vous avez fait référence aux paroles du Premier ministre et vous avez été très prudente par rapport aux espoirs un peu vains. Je sens dans votre chef comme une volonté d'assumer l'aspect négatif des décisions prises par le Codeco, comme vous vous devez de le faire en tant que membre d'une majorité identique à tous les niveaux de pouvoir.

Se renvoyer la balle d'un niveau à l'autre serait un peu de la «particip-opposition». Il faut assumer les décisions négatives quand elles sont négatives; il faut aussi assumer les silences lorsque les silences sont fracassants et lorsque la culture n'est pas évoquée. Je vous donne rendez-vous pour vendredi prochain pour voir ce qui sera dit.

De ce que j'ai pu entendre aujourd'hui, je ne constate rien de très rassurant et je crains que les acteurs culturels ne soient à nouveau confrontés à un silence assourdissant. Alors vous pourrez dire, cher Monsieur Segers, que le cri de colère et de désespoir exprimé par les acteurs culturels est admirable, que c'est une victoire... Je comprends ce que vous voulez dire: vous ressentez une émotion collective lorsque vous voyez les acteurs culturels exprimer ainsi leur désarroi sur l'espace public, avec beaucoup de dignité, mais aussi avec une souffrance perceptible. Mais vous êtes quelque peu téméraire de trouver cela admirable et de parler de victoire. Dans cette désespérance, je perçois des signes annonciateurs de gestes désespérés. Je crains, pour ma part, que certains acteurs ne soient pas loin de ces gestes de désespoir, comme j'en ai vu lorsque la colère s'est exprimée à l'occasion de printemps populaires dans des pays qui luttent pour la démocratie. Certains citoyens s'y sont parfois par le feu; direz-vous à ce moment-là que c'est admirable et que c'est une victoire? Il faut que vous preniez conscience de toute la gravité du message qui est délivré par les acteurs culturels. Ils sont au bout de la désespérance.

Vous prenez la posture du combattant, Monsieur Segers. Je salue votre talent théâtral, mais votre épée est en carton et vous n'avez remporté aucun combat envers le Codeco. Vous dites que vous irez le plus loin possible, avec beaucoup de volontarisme, mais pour le moment vous faites du surplace. La culture reste confinée et fermée. Je ne dis pas que rien n'a été fait. Mais, pour le moment, le désespoir est total.

Dès lors, Madame la Ministre, dans ce combat, soit vous assumez la solidarité avec un organe dont vous êtes membre, le Codeco, soit vous vous en désolidarisez. Mais il faut alors, à un moment donné, assumer cette forme de rupture. Quand je dis que vous avez, d'une certaine manière, démissionné, ce n'est pas une critique personnelle, mais un constat. J'ai le sentiment que le ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est Frank Vandenbroucke ou, au mieux, Alexander De Croo, car c'est au niveau du Codeco que les décisions se prennent. Soit vous êtes solidaires des décisions prises, tout en admettant que vous n'êtes pas arrivés aux conclusions que vous espériez, parce que vous manquiez d'arguments ou que d'autres arguments vous avaient été opposés, soit vous vous en désolidarisez. Votre discours qui consiste à dire «je voudrais bien et vous allez voir ce que vous allez voir» et, ensuite, «je ne peux point, cela reste une période de sinistrose», est ambigu; il n'est pas à la hauteur des responsabilités politiques. Vous avez une responsabilité à assumer, en particulier dans une compétence ministérielle. C'est le sens du propos que j'ai tenu en début d'intervention!

Mme la présidente. – La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – J'ai la désagréable impression que, lors de nos échanges, on ne perçoit pas la gravité de la situation, volontairement ou pas. La réouverture, d'abord annoncée pour le milieu du mois de février, devrait être effective un mois plus tard. Nous espérons qu'elle ne sera pas encore reportée, même si elle ne va pas tout régler d'un coup. Il est important de parler de cette réouverture. Nous espérons entendre ce mot après la réunion de vendredi du Codeco.

J'ai une pensée pour la population qui était présente samedi, mais aussi particulièrement pour les jeunes qui vivent des moments particulièrement difficiles. Ils sont à un âge où ils ont besoin de se retrouver et d'avoir des échanges. La culture leur permettrait de le faire. C'est un débat vraiment essentiel, mais j'ai l'impression que nous éclipsons cette question d'urgence sociale, question qui est encore bien présente aujourd'hui et qui le sera également lors de la potentielle réouverture en mars. Il faut se poser des questions importantes face aux situations extrêmement graves qui sont vécues depuis près d'un an. J'ai l'impression que nous n'en parlons déjà plus. C'est pourquoi il est nécessaire de les rappeler au sein de notre commission.

Madame la Ministre, vous avez déclaré que vous ne vouliez plus entendre dire que rien n'avait été fait. Personne dans notre Assemblée n'en doute. Des choses ont été réalisées, mais il faut tout de même nuancer vos propos. Pour certaines personnes, rien n'a changé dans leur vie quotidienne. J'ai lu le témoignage d'un comédien namurois qui déplorait n'avoir rien vu des 34 millions d'euros de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Même si plu-

sieurs mesures ont été prises, de nombreux travailleurs de la culture en ont été exclus. C'est sur ce point précis que nous revenons régulièrement au sein de notre commission et en séance plénière. Il convient donc d'aider aujourd'hui tous ceux qui n'ont pas été soutenus jusqu'à présent.

En outre, ce n'est pas en jouant sur les mots que l'on va régler les problèmes. Nous insistons pour obtenir des aides directes depuis le mois de juin dernier et il n'y en a toujours pas. Madame la Ministre, vous dites que la Fédération Wallonie-Bruxelles a octroyé des aides directes, mais nous ne parlons pas du tout de la même chose. Des aides directes sont devenues des aides indirectes. Par exemple, vous qualifiez d'aides directes les appels à projets, mais, selon moi et aux yeux du secteur, ce ne sont pas des aides directes. Un appel à projets est un concours auquel une enveloppe est allouée. Des candidatures sont remises et, comme dans tout concours, il y a des gagnants et des perdants. Des appels à projets ont été lancés grâce au fonds que vous avez débloqué, mais la moitié des projets présentés n'ont pas été retenus. De nombreux travailleurs n'ont donc pas pu bénéficier de l'aide allouée à ces appels à projets. Par ailleurs, certains métiers ne peuvent pas répondre à aux appels de ce type et se retrouvent donc eux aussi sans aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Vous dites que ce n'est pas de votre faute si tous les artistes et tous les techniciens ne sont pas couverts. Le problème est que, lorsque nous nous adressons à un autre niveau de pouvoir, on nous répond l'inverse. C'est un peu comme si vous vous renvoyiez sans cesse la balle. Vous dites que vous essayez de resserrer les mailles du filet, mais il y a toujours énormément de gens qui passent à travers et qui se retrouvent presque sans aucun revenu. Nous recevons tous les jours des témoignages alarmants. Vous dites que ce n'est pas de votre faute si ces gens ne sont pas tous aidés, mais, à un autre niveau de pouvoir, les responsables nous disent que la culture ne fait pas partie de leurs prérogatives. C'est vraiment incompréhensible.

Je vous souhaite vous interroger sur vos négociations avec les autres niveaux de pouvoir. Je n'en connais en effet toujours pas le résultat. Pour l'heure, aucune avancée n'a été enregistrée au sujet des nouvelles aides pour tous les travailleurs qui passent à travers les mailles du filet. J'espérais que les pistes évoquées ces dernières semaines pourraient se concrétiser, mais il faut avoir le courage d'admettre qu'aucune aide supplémentaire n'a été trouvée pour ces travailleurs qui n'ont pas encore été soutenus et qui se trouvent dans des situations dramatiques. Nous espérons une reprise le plus rapidement possible, mais les artistes et techniciens seront-ils encore là lorsque celle-ci aura lieu? Dès le mois de septembre, des études britanniques ont montré que de nombreux musiciens se détournent de leur métier, car ils peinent à survivre. Nous devons les soutenir dès aujourd'hui et jusqu'au bout si nous voulons un printemps culturel.

Les fonds octroyés aux lieux non subventionnés sont largement insuffisants, ce qui obligera toute une série de ces lieux à recourir au système de veille pour faire face aux faillites. Je m'étonne tout de même d'apprendre qu'il n'y aura pas d'engagement et que votre administration devra donc prendre en charge ces structures, qui se trouvent dans des situations financières extrêmement compliquées. La charge de travail de l'administration peut expliquer les retards, mais ne serait-il justement pas opportun de renforcer ses effectifs? Ces situations très difficiles nécessiteront de soutenir toute une série de structures et je suis surprise d'entendre qu'aucune aide supplémentaire n'est prévue. Je crains que les demandes restent de longs mois sans réponse, ce qui fut déjà le cas durant la crise. Essayons de soutenir au mieux ceux qui se battent afin que nous puissions revenir dans les grands et les plus petits lieux culturels.

Mme la présidente. – La parole est à M. Segers.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces éclaircissements et en particulier pour vos développements sur les experts. Les explications que vous apportez aujourd'hui en commission répondent à nos questions. Je m'étonne donc d'entendre des collègues de l'opposition dire que vous ne répondez pas à toutes leurs questions. Nous vivons une crise historique, il n'y a donc pas de réponse à tout et tout de suite! Il faut élaborer ces réponses en discutant avec les experts, en préparant le Codeco.

Il est très important de se rendre compte que le travail parlementaire se poursuit et que les réponses à nos questions ont été apportées. Je ne peux plus entendre que la Fédération Wallonie-Bruxelles doit tout faire, c'est insupportable!

Je ne participerai même pas demain au débat sur la proposition de résolution. C'est très simple, les auteurs demandent dans cette résolution que la ministre prenne contact avec les ministres régionaux pour pouvoir dégager des aides. Elle l'a fait. Elle le fait depuis des mois! Elle a encore dit il y a trois semaines qu'une réunion allait avoir lieu. Il faut plutôt se demander ce que le gouvernement fédéral devrait faire! J'ai parfois l'impression, Madame Pavet, que vous vous trompez d'assemblée!

La sécurité sociale pour aider les travailleurs... Ce n'est pas en Fédération Wallonie-Bruxelles que l'on va répondre à la question du statut des artistes et des techniciens, c'est au niveau fédéral que cela se passe! Mme Emmerly vous a dit que M. Dermagne y travaille et que 75 millions d'euros vont être dégagés! Vous vous rendez compte de ce que cela représente? C'est 60 % des aides actuelles en plus pour pouvoir développer un nouveau statut. On travaille donc à cette question.

Évidemment que nous sommes tous inquiets et extrêmement mobilisés. Au-delà de mon épée en carton, cette mobilisation répond à ma volonté politique d'aider un maximum de personnes! Nous

sommes bien conscients que certains passent encore à travers les mailles du filet, mais ce que nous voulons en Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est générer un maximum d'emplois. Les 40 millions d'euros qui sont débloqués dans l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 44, c'est à cela qu'ils servent.

C'est de l'emploi!

En tant qu'écologistes, nous ne cessons de valoriser deux choses: nous militons, d'une part, pour que l'action culturelle continue malgré la crise et que des gens continuent à travailler et à créer malgré la crise, et, d'autre part, pour que la grande souffrance des travailleurs de la culture soit entendue. C'est là l'important dans ce débat.

Quand je parle d'unité, je fais allusion au fait qu'il ne sert à rien de pinailler entre nous. Cela n'est d'aucune utilité aux artistes et aux techniciens. Il est vain que les députés pinaillent sans cesse sur des petits textes qui insistent sur la nécessité de mener un dialogue. En réalité, les gens se parlent déjà. L'important aujourd'hui est de pouvoir affirmer avec force qu'il existe une unité de tous les partis francophones. C'est un point important que j'ai bien compris.

En revanche, je n'ai pas tout à fait compris votre position. Par rapport au déconfinement, la position des écologistes est claire: nous, écologistes, demandons le déconfinement du secteur culturel. Nous le demandons. Nous demandons une approche systémique. Serons-nous entendus? Malheureusement, nous ne sommes qu'à 13 % des voix.

Si les présidents des divers partis en présence pouvaient clamer à l'unisson qu'ils veulent tous le déconfinement de la culture, il sera alors plus aisé de déconfiner progressivement la culture.

La position que nous défendons aujourd'hui promeut une approche systémique qui incite chacun et chaque niveau de pouvoir à prendre ses responsabilités. Aux 40 millions d'euros déjà dégagés, il faut ajouter 40 millions d'euros, ce qui porte le total à 80 millions d'euros. Incontestablement, une telle somme génère de l'emploi.

J'en viens maintenant à M. Buys, dont vous parliez et avec qui j'étais en contact. Il est vrai que les 34 millions d'euros n'ont pas encore été dégagés, je rappelle que nous approuvons seulement aujourd'hui l'arrêté de pouvoirs spéciaux. Si M. Buys continue d'entretenir le feu sacré pour son art, c'est qu'il est encore animé par une fougue artistique, c'est parce qu'il travaille encore et qu'il est heureux de pouvoir encore le faire. Certes, vous avez raison sur le fait que nous devons entendre les plaintes de M. Buys concernant l'argent promis qui n'arrive pas, mais il faut pouvoir prendre en considération l'ensemble des emplois artistiques et reconnaître que c'est grâce aux politiques publiques menées au sein d'un pays démocratique que l'on peut maintenir le soutien à la culture et à la création. On ne peut pas le nier, de quelque bord que

l'on soit. Songez à ce qui s'est passé samedi passé! Songez à ces personnes et artistes qui travaillent et qui osent s'exprimer. Il est urgent d'encourager la libération de la culture. Il est urgent d'encourager la libération de l'expression.

Mme la présidente. – La parole est à M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos nombreuses réponses. J'aimerais rebondir sur ce que mon estimé collègue Matteo Segers vient dire. L'important, c'est la liberté pour les artistes de s'exprimer. Ce n'est certainement pas le MR qui me contredira: nous y sommes particulièrement attentifs. Nous voulons que tous les artistes puissent s'exprimer, qu'ils soient subventionnés ou non. Des avancées sont en cours et nous continuons à y veiller.

Je vous remercie également, Madame la Ministre, d'avoir abordé la question de la prise de conscience. Il y aura un avant et un après la crise Covid-19. La culture n'est pas négociable. Mais cette réalité n'était pas si claire pour tous auparavant. C'était pour moi et je suis sûr que c'était clair pour Matteo et certains d'entre nous.

Aujourd'hui, il est clair que la culture est essentielle. Elle est vitale pour notre santé mentale et indispensable pour traverser le confinement. Nous sommes de plus en plus nombreux à en avoir la conviction. Et effectivement, les choses ont changé de ce point de vue.

Traiter le dossier du statut de l'artiste est extrêmement important. Il est vrai que c'est au niveau fédéral que ce sujet se négocie. J'y ai pris ma part. Mais il n'est pas interdit à tout un chacun de faire entendre sa voix, tous partis confondus, dans le sens d'une libéralisation et d'une liberté retrouvée pour les artistes de pouvoir travailler sans être exposés à une insécurité permanente.

Cette crise a montré plus que jamais la grande fragilité des acteurs du secteur culturel. Nous devons réagir en conséquence. Je suis profondément convaincu que la situation changera et que nous continuerons à y travailler d'arrache-pied, sans relâche, pendant la crise, dans l'urgence et dans le futur. Je prends cet engagement. La volonté du MR est d'être aux côtés des artistes. Nous sommes les défenseurs de la culture, d'une culture libre et des acteurs culturels. Nous continuons à l'être, aux côtés du gouvernement.

Mme la présidente. – La parole est à Mme Emmery.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour le travail que vous accomplissez sur plusieurs fronts. Par l'arrêté que vous nous présentez, vous répondez encore à l'urgence de cette crise qui perdure. Vous nous présentez aussi certains éléments pour permettre au secteur de se relever, peut-être différemment, et de se préparer à une évolution positive.

Je salue également votre travail sur le déconfinement. J'ai trouvé que votre compte rendu de la réunion d'hier était très intéressant. Je ne sais pas si tout cela sera suivi d'effet. Je m'en réjouirais évidemment au-delà de toute espérance. Je le redis, nous devons rester prudents, car on ne sait pas ce qui sera décidé. L'important est que les protocoles soient prêts et concertés avec vos homologues des autres Communautés. Cela me paraît important pour la cohérence.

Enfin, à l'instar de ce que M. Gardier a exprimé, je pense qu'il y aura certainement un avant et un après. Cet après sera marqué par la prise de conscience de l'importance de la culture dans notre monde. Autre changement: nous avons vu le secteur se fédérer de manière plus professionnelle et solidaire. Malgré le bouleversement que nous traversons, cette capacité à s'exprimer de manière plus structurée sera sans doute aussi une force pour l'avenir.

Mme la présidente. – La parole est à M. Dispa.

M. Benoît Dispa (cdH). – L'appel à la prudence lancé par Mme Emmerly ne présage pas beaucoup d'optimisme. Face à cette perspective, il y a le volontarisme de M. Segers qui, fort de ces 13 %, en appelle au soutien des présidents de parti de l'opposition. Quel aveu d'impuissance!

Si vous attendez que les présidents de parti de l'opposition s'expriment (ce qu'ils font par ailleurs) pour en appeler au déconfinement et pour peser sur les décisions qui seront prises ce vendredi, c'est l'illustration de ce constat d'impuissance que j'ai voulu dénoncer ce matin.

Mme la présidente. – La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – En ce qui concerne la position du PTB sur le déconfinement de la culture, notre porte-parole national s'est justement exprimé ce matin où faveur d'une reprise des activités sportives et culturelles dans le respect des règles sanitaires, notamment pour répondre à la détresse des jeunes et donner des perspectives d'avenir au secteur.

Si cela ne peut pas se faire, il faut faire face à l'urgence sociale et des aides devraient être octroyées au secteur pour permettre à tout un chacun de garder la tête hors de l'eau. À cet égard, je n'ai reçu aucune réponse.

Nous vous soumettrons demain des propositions très concrètes, auxquelles nous espérons qu'un maximum de partis pourra souscrire. Nous regrettons que M. Segers ne puisse être là pour en discuter.

M. Charles Gardier (MR). – Mme Pavet, il est très intéressant que vous pointiez le fait que votre porte-parole vient de plaider pour le déconfinement de la culture.

La ministre de la Culture et moi-même le demandons depuis près d'un mois. L'on jugera du moment jugé opportun par les uns et par les autres pour demander ce déconfinement. Il y a des moments où il est un peu plus difficile d'être entendu lorsque l'on plaide de cette manière – et vous le savez. Je note simplement que certains le demandent depuis longtemps et d'autres, depuis moins longtemps.

Mme la présidente. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 13h10 et reprise à 14h00.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

2 Échange de vues sur l'arrêté du gouvernement de pouvoirs spéciaux n° 61 portant le budget ajusté du Centre du cinéma et de l'audiovisuel en vue de soutenir le redéploiement du cinéma dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19

Mme la présidente. – La parole est à Mme Linard, ministre.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – L'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 61 porte sur le financement des mesures visant à soutenir le redéploiement du cinéma dans le cadre de la crise sanitaire, sous l'égide du Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA). En effet, dans le contexte actuel, il nous revient de poursuivre le soutien que nous accordons à ce dernier.

Outre les différentes modalités de soutien au secteur, le gouvernement a décidé de plusieurs mesures pour soutenir le redéploiement du secteur du cinéma dès la reprise. Elles portent sur un soutien spécifique aux distributeurs de films pour la réouverture des salles. Comme dans le premier plan de relance en faveur du secteur du cinéma et de l'audiovisuel, il s'agit ici d'encourager financièrement ceux qui prennent le risque de sortir des films dès la réouverture des salles. Ce soutien, d'un montant de 150 000 euros, est accessible aux distributeurs reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la sortie de films d'art et d'essai.

Par ailleurs, la relance de l'opération «J'peux pas, j'ai cinéma» sous le nom de «J'ne peux toujours pas, j'ai encore cinéma» prévoit d'élargir la mesure aux cinémas de proximité qui proposent un minimum de 30 % de films d'art et d'essai. Il est prévu d'acheter 15 000 places à répartir entre les cinémas participants.

De plus, dans le cadre du débat sur les aides de redéploiement, j'ai proposé au gouvernement de

la Fédération Wallonie-Bruxelles d'autoriser exceptionnellement le CCA à mobiliser une partie de ses réserves pour compenser une diminution des aides à la création prévues au budget initial de l'institution pour 2021. En effet, à la demande du ministre du Budget et afin de respecter les exigences européennes en termes comptables et budgétaires, le CCA a été invité à présenter, pour 2021, un budget initial en l'équilibre. Pour répondre à cette exigence tout en préservant l'ensemble des activités et projets du CCA, ce dernier a été contraint de diminuer l'enveloppe dévolue à la Commission du cinéma, donc à l'aide aux projets. Cette aide était passée de 10 000 000 euros en 2020 à 9 235 400 euros en 2021, soit une diminution de 764 600 euros. Cette diminution du budget consacré aux aides à la création, qui est le premier levier fondamental de financement des œuvres audiovisuelles et cinématographiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui ouvre la porte aux autres leviers économiques que sont le *tax shelter*, les fonds régionaux et les diffuseurs, ne relève évidemment en rien d'une volonté politique de diminuer les aides dans cette période complexe, mais constitue un pur exercice comptable. Dans ce contexte, il m'apparaissait fondamental de compenser cette diminution et de revenir au budget structurel classique des aides à la création, soit 10 millions par an.

J'ai donc proposé d'ajouter 800 000 euros au budget initial de 2021 dédié aux aides à la création qui sont par ailleurs augmentées de 1 400 000 euros en 2020 et 2021. En collaboration avec le CCA, mon cabinet et celui du ministre du Budget poursuivent de manière plus structurelle le travail sur les enjeux budgétaires afin de faire correspondre au mieux l'inscription des budgets et des comptes annuels du CCA avec les besoins réels du secteur. Pour financer ces trois mesures, le gouvernement a choisi de permettre au CCA de prélever le montant de 1 060 000 euros dans ses réserves. C'est l'objet de l'arrêté de pouvoirs spéciaux que je vous présente. Il porte donc sur le budget ajusté du CCA qui inclut désormais ces nouvelles réalités budgétaires.

M. le président. – La parole est à M. Dispa.

M. Benoît Dispa (cdH). – Je ne comprends toujours pas la raison pour laquelle ce point est inscrit pour mémoire à l'ordre du jour de notre réunion...

Mme la présidente. – Les services du Parlement ont estimé qu'il devait être inscrit comme tel. L'administratrice de commission me fait savoir que, comme pour les autres commissions, le secrétaire général détermine, après lecture de tous les arrêtés, ceux qui sont considérés comme n'appelant pas de commentaire particulier. Le règlement ne prévoit pas d'obligation de discussion. La commission choisit d'en débattre ou non. C'est donc sur instruction du secrétaire général que cet arrêté a été inscrit pour mémoire. En commission de l'Enseignement supérieur, par exemple, plusieurs arrêtés sont inscrits pour mémoire, car ils n'appellent pas

de commentaire particulier.

M. Benoît Dispa (cdH). – Je vous remercie, Madame la Présidente, pour ces explications qui continuent de me surprendre. Nous avons eu un échange de vues assez nourri sur l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 44, considéré par les services comme justifiant un débat. L'arrêté de pouvoirs spéciaux portant le numéro 61 est quant à lui considéré comme étant de moindre importance et devant être inscrit pour mémoire. Cette organisation des travaux constitue à mes yeux une source d'étonnement.

Quoi qu'il en soit, puisque nous avons malgré tout l'occasion d'en discuter, je vous remercie, Madame la Ministre, pour l'explication donnée quant à cet ajustement du budget du CCA, ajustement qui me surprend lui aussi. D'une part, en effet, le ministre du Budget impose de présenter un budget à l'équilibre, ce qui amène à diminuer certains postes de dépenses et, d'autre part, dès qu'il est possible d'ajuster ce budget, ces postes de dépenses augmentent à nouveau pour être rétablis à leur niveau historique, de l'ordre de 10 millions d'euros pour les aides aux projets. Il y a là un jeu d'écritures surprenant. Je m'étonne que l'on ne puisse pas faire correspondre les objectifs politiques et les objectifs budgétaires.

Par ailleurs, je constate que le budget ajusté présente une augmentation assez substantielle des crédits de promotion. Sauf erreur de ma part, leur montant passe à 760 000 euros avec une majoration de 260 000 euros, soit une hausse de plus de 50 %. J'en déduis qu'il existe une volonté de relance par la promotion. Madame la Ministre, quelle opération se cache-t-elle derrière cette majoration de crédit? S'agit-il de l'octroi de places gratuites ou de tarifs réduits? Afin de mieux comprendre ce budget ajusté, pourriez-vous nous en dire plus?

Mme la présidente. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Cette augmentation correspond aux deux mesures de redéploiement que j'ai présentées dans mon introduction.

Mme la présidente. – La parole est à M. Dispa.

M. Benoît Dispa (cdH). – Il est difficile de prolonger la discussion si l'on s'en tient à des indications aussi sommaires. Ces modifications ne sont pas inintéressantes, mais j'avoue avoir des difficultés à y percevoir une stratégie globale de relance. Je me contenterai, Madame la Ministre, des brèves explications que vous nous avez données.

3 Questions orales (article 82 du règlement)

3.1 *Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Élaboration d'un plan d'éducation aux médias»*

3.2 *Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Lignes directrices du plan "Éducation aux médias" et lutte contre la cyberhaine»*

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame la Ministre, lors de la réunion de commission du 2 février, je vous ai interrogée sur la note d'orientation que vous deviez présenter au gouvernement. Celle-ci devait conduire à l'élaboration d'un plan d'éducation aux médias. Ce point figurait à l'ordre du jour de la réunion du gouvernement du 28 janvier, mais il a été reporté au 4 février; vous n'avez donc pas pu m'apporter d'informations précises sur le contenu de cette note, raison pour laquelle je reviens vers vous aujourd'hui.

La note finalement approuvée par le gouvernement est la troisième note rectificative. À vrai dire, je ne sais comment interpréter ces rectifications successives, mais je présume que les discussions au sein du gouvernement ont révélé la nécessité de tels ajustements pour que l'ensemble du gouvernement puisse approuver cette note. Ces rectifications portaient-elles sur des points significatifs?

Au-delà de cette procédure par étapes, pour ne pas dire chaotique, pourriez-vous esquisser les contours de ce futur plan d'éducation aux médias? Quels axes prioritaires avez-vous définis? Quel est le rôle dévolu au Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) dans le processus envisagé? Sauf erreur de ma part, le CSEM n'a pas été consulté en amont de l'adoption de cette note; je suppose qu'il aura au moins un rôle à jouer en aval. Quel sera ce rôle? Quels autres acteurs du monde des médias, de l'éducation et de la jeunesse seront parties prenantes à l'élaboration de ce plan et aux actions qui en découleront? Quels sont les moyens prévus par le gouvernement pour renforcer les politiques d'éducation aux médias? Quel délai le gouvernement s'est-il fixé pour finaliser ce plan? Quand les premières actions concrètes seront-elles lancées?

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, nous avons récemment adopté une résolution visant à renforcer les moyens d'action relatifs à la sensibilisation, la prévention et la lutte contre les discours de haine et le harcèlement, y compris dans l'environnement numérique. Cette résolution a d'ailleurs reçu le soutien unanime des formations politiques. Cette question revient à l'avant-plan très régulièrement; nous sommes tous conscients de son importance et de la nécessité de déployer une action cohérente, que ce soit dans le cadre des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou au-delà. Nous sommes face à une véritable pandémie de haine numérique dont les effets ont des conséquences alarmantes pour nos démocraties. Dans ce texte, le rôle de l'éducation aux médias est évidemment essentiel. À cet égard, le gouvernement a discuté de votre note d'orientation relative à la méthodologie d'élaboration d'un plan d'éducation aux médias en Fédération Wallonie-Bruxelles. Je me réjouis évidemment de cette avancée.

Dans l'univers médiatique et numérique dans lequel nous évoluons, il est crucial d'outiller tous les publics pour leur permettre d'exercer leur citoyenneté de manière active et critique, de saisir les opportunités que recèlent les nouveaux moyens de communication, notamment en termes de partage de savoirs, d'exercer leur liberté d'expression, mais aussi de démêler au mieux le vrai du faux et de déjouer les pièges d'un espace dangereux pour qui n'en maîtrise pas les codes. La Déclaration de politique communautaire (DPC) fait d'ailleurs de la question de l'éducation aux médias une réelle priorité; je voudrais donc vous permettre de nous en dire plus sur la méthodologie choisie et les axes identifiés pour le futur plan.

Comment le dispositif prévu va-t-il s'articuler autour des structures existantes, en particulier le CSEM, mais aussi les centres de ressources et de recherche et les initiatives des médias? Avez-vous déjà procédé, conformément à la DPC, à l'évaluation du décret du 5 juin 2008 portant création du Conseil supérieur de l'éducation aux médias et assurant le développement d'initiatives et de moyens particuliers en la matière en Communauté française? Si oui, quels en sont les résultats? Dans le cas contraire, quelles en sont les modalités? Quels sont les axes retenus et quelle est la place de la lutte contre la cyberhaine parmi ceux-ci? Quel calendrier avez-vous arrêté et quelles différentes étapes ont-elles déjà été identifiées?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La crise sanitaire a accentué l'utilisation des outils numériques, créant de nouveaux besoins. Conformément à la DPC et à l'état des lieux entamé par notre équipe, une de nos priorités consiste à aider les citoyens à approfondir leur maîtrise des contenus médiatiques et à aider ceux qui en sont exclus.

C'est avec grand intérêt que j'ai porté la note d'orientation qui guidera l'élaboration du plan d'éducation aux médias. Cette note résulte d'un large travail de consultation et d'analyse de la situation de l'éducation aux médias sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle vise à exposer une définition claire et inclusive de l'éducation aux médias, d'en dessiner les axes stratégiques prioritaires et de fixer les délais d'élaboration du plan lui-même.

J'ai d'ailleurs présenté hier une partie de ces réflexions au Sénat; celui-ci organisait des auditions sur la question des *fake news* et de la désinformation, et l'éducation aux médias joue un rôle évident dans la lutte contre ces phénomènes de plus en plus courants. Benjamin Dalle, le ministre flamand des Médias, était aussi invité à partager son action et son analyse de la situation. Il s'est ainsi avéré que la Flandre et la Fédération Wallonie-Bruxelles partagent les mêmes constats: la désinformation, les *fake news* et autres constituent des menaces à l'encontre de notre démocratie. Nous avons aussi des approches similaires en ce qui concerne les réponses que nous pouvons apporter en tant que ministres communautaires des Médias.

Le plan d'éducation aux médias s'articulera autour de quatre axes stratégiques: premièrement, il s'agira d'offrir à tous les élèves et étudiants une éducation solide et critique aux médias et au décodage de l'information. À cet effet, il conviendra de porter une attention particulière à la formation initiale des enseignants, aux référentiels de compétences et aux formations pédagogiques. Deuxièmement, il faudra évaluer et adapter le décret du 5 juin 2008 portant création du Conseil supérieur de l'éducation aux médias et assurant le développement d'initiatives et de moyens particuliers en la matière en Communauté française. Après évaluation, il s'agira d'adapter les missions du CSEM, avec lequel nous collaborons étroitement et qui a d'ailleurs participé au travail d'analyse.

Sa composition et son fonctionnement seront aussi revus pour correspondre aux réalités actuelles et au caractère évolutif des médias et des usages.

Le troisième axe consistera à communiquer, promouvoir et coordonner les projets, les acteurs et les actions dans le cadre de l'éducation aux médias. Il s'agira aussi de renforcer les collaborations entre les acteurs de l'éducation aux médias et de l'enseignement, le CSEM, le Conseil supérieur de l'audio-visuel (CSA), le monde associatif ainsi que ceux de la jeunesse et de la culture. L'éducation aux médias touche plusieurs publics, ce qui rend la tâche immense. Il faut donc bien coordonner les dispositifs existants et développer davantage nos actions dans ce domaine. Toutes les entités et opérateurs de terrain, y compris les médias eux-mêmes, ont un rôle à jouer dans l'éducation aux médias.

Enfin, le quatrième axe consiste à développer de nouvelles initiatives d'éducation relatives aux médias numériques et réseaux sociaux. Dans ce

cadre, il s'agira de lutter contre la désinformation et les *fake news* par le biais de l'éducation aux médias.

Ces quatre axes stratégiques mettront également l'accent sur une formation critique et coresponsable s'articulant avec la compréhension des impacts potentiels des médias et de leur usage. Afin de développer ces axes, le service d'appui du CSEM travaillera de concert avec les acteurs de terrain. Ensuite, le plan sera soumis aux différents conseils d'avis concernés: le CSEM, le collège d'avis du CSA, le Conseil supérieur de l'éducation permanente (CSEP), le Forum des jeunes, etc.

Dans la perspective de renforcer les politiques d'éducation aux médias, rappelons l'importance de la collaboration et de la coordination entre les acteurs et organismes du secteur de l'éducation aux médias, et ce, quel que soit le niveau de pouvoir. De telles synergies existent déjà au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais il serait utile de travailler avec d'autres entités sur des questions connexes liées à l'éducation aux médias et aux questions auxquelles elle peut répondre.

La phase d'élaboration et de consultation est prévue du mois de février au mois de mars ou avril et débouchera, idéalement en mai, sur une première soumission au gouvernement et sur une adoption définitive du plan en juin 2021. Sa concrétisation commencera ensuite. Cependant, n'oublions pas qu'il existe déjà certains dispositifs d'éducation aux médias et que nous ne partons donc pas de rien. Les mesures spécifiques étant encore au stade de l'élaboration, je ne peux vous indiquer une échéance plus précise.

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame la Ministre, votre note d'orientation et ses quatre axes stratégiques sont encore quelque peu abstraits, étant donné que la phase opérationnelle n'interviendra qu'ultérieurement. Les instances d'avis seront amenées à se prononcer dans les semaines qui viennent et le gouvernement souhaite ensuite approuver le plan définitivement avant l'été. Je me réjouis de ce calendrier relativement serré, mais je regrette de n'avoir entendu aucune information sur les éventuels moyens prévus pour soutenir la mise en œuvre du plan. Je ne manquerai pas de revenir sur cette question ainsi que sur le contenu qui ressortira des diverses concertations en cours, car, en cette époque où l'information n'est ni suffisamment accessible, ni suffisamment maîtrisée par chacun, l'éducation aux médias est un objectif essentiel. Les *fake news* et les effets pervers des réseaux sociaux, ainsi que d'autres phénomènes structurels, compliquent l'accès aux médias. Quoi qu'il en soit, votre plan est indispensable et je serai ravi d'en prendre connaissance dans les détails.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, je suis satisfait du calendrier que vous avez communiqué. Un résultat concret sera enfin obtenu après l'approbation des différentes instances d'avis. C'est la preuve que vous ne perdez pas de

temps et que vous allez de l'avant. Pour le groupe PS, il est absolument nécessaire que le prochain ajustement budgétaire tienne compte des moyens financiers que requiert ce plan. Notre démocratie pourrait être mise en péril si nous ne prenons pas le problème à bras-le-corps. J'aimerais aussi attirer votre attention sur le fait que la désinformation et les *fake news* ne devraient pas être les deux seuls facteurs à prendre en compte par rapport aux nouveaux médias. D'autres thématiques pourraient être abordées, comme la corégulation, la haine, la non-modération des propos ou encore les potentielles suites à donner à des faits litigieux. Nous travaillons d'ailleurs actuellement sur ce dernier point, en collaboration avec des collègues d'autres niveaux de pouvoir.

3.3 *Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Banque de données "Expertalia"»*

Mme Véronique Durenne (MR). – Depuis bientôt un an, crise sanitaire oblige, les experts sont devenus des invités incontournables dans les médias. L'expertise est importante, voire indispensable pour informer au mieux les citoyens. Sa diversité l'est tout autant.

Le Plan 'Droits des femmes' inclut cette thématique. En effet, le point 3.12.1 veut promouvoir l'utilisation de la banque de données 'Expertalia' auprès des journalistes et des reporters grâce à une campagne de l'Association des journalistes professionnels (AJP). Cette base de données d'experts, hommes et femmes issus de diverses origines, est un outil qui a été mis au point par l'AJP, qui facilite la pratique quotidienne du métier de journaliste et qui donne aux experts une plus grande visibilité dans le paysage médiatique.

La promotion de cette base de données a-t-elle déjà été entamée? Dans l'affirmative, de quelle manière? Dans la négative, quelles sont les initiatives envisagées et selon quel calendrier? Comment les experts peuvent-ils avoir connaissance de l'existence de cette base de données?

Le Plan 'Droits des femmes' a pour ambition de compléter cette base de données avec des expertes dans des secteurs moins représentés comme le sport, mais également de continuer à former ces experts et porte-paroles à la prise de parole dans les médias. Le but est de faciliter les contacts avec les journalistes. Concrètement, comment et par qui sera complétée la base de données? Par qui seront dispensées les formations aux experts? Ces dernières ont-elles déjà commencé?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des

femmes. – Je rappelle en premier lieu qu'«Expertalia» est un projet lancé à la fin de l'année 2016. Il n'en est donc plus à ses premiers balbutiements.

Si tous les experts peuvent, a priori, s'inscrire sur la base de données 'Expertalia', seuls les profils d'expertes et les expertes issues de la diversité sont validés au terme d'une vérification attentive de leurs domaines de compétences et de leurs travaux précédents. Ce processus permet un contrôle accru sur la diversité des profils.

Une attention particulière est également apportée à la diversité des domaines représentés. Des domaines, tels que le sport ou l'ingénierie, demandent plus de recherches proactives de la part de l'AJP. Des recherches sont effectuées régulièrement pour trouver de nouveaux experts et de nouvelles expertes dans ces domaines, notamment grâce à la plateforme professionnelle LinkedIn. La base de données contient, pour le moment, 500 profils diversifiés.

La promotion d'«Expertalia» est régulièrement faite auprès de toutes les rédactions des médias francophones, auprès des nouveaux agrées et nouveaux stagiaires, également par une présence dans diverses conférences, rencontres et débats concernant la diversité dans les médias. Des interventions dans les écoles de journalisme permettent de la faire connaître aux étudiants, susceptibles de devenir journalistes.

Mme Véronique Durenne (MR). – Quelques-unes de mes questions demeurent en suspens. Madame la Ministre, je vous ai demandé comment et par qui sera complétée cette base de données et par qui seront dispensées les formations aux experts. J'ignore si je dois revenir vers vous ultérieurement ou si vous pouvez compléter maintenant votre réponse à ce sujet.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Ces éléments étaient pourtant contenus dans ma réponse. Les experts s'inscrivent de leur propre initiative sur la plateforme. Une vérification est ensuite réalisée pour éviter que des faux profils polluent la plateforme.

Mme Véronique Durenne (MR). – J'ai bien compris cet aspect. Qu'en est-il des formations dispensées aux experts? Par qui seront-elles dispensées? Je reviendrai vers vous ultérieurement s'il faut reformuler ma question.

3.4 *Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Arrivée prochaine de LN24 sur la plateforme Auvio et inquiétudes des journalistes de la RTBF»*

3.5 *Question de M. Christophe Magdalijs à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Inquiétude des journalistes de la RTBF au sujet de l'arrivée de LN24 sur RTBF»*

3.6 *Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Arrivée de LN24 sur Auvio»*

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. Olivier Maroy (MR). – La plateforme Auvio devrait bientôt accueillir les programmes de la chaîne d'information en continu LN24, créée en 2019. La plateforme numérique de la RTBF entend ainsi enrichir son offre, elle qui propose déjà d'autres contenus que ceux du service public, comme des programmes d'Arte, AB3 et ABXplore. Elle héberge également Sooner, un service payant de vidéo à la demande (VAD) et de vidéo à la demande par abonnement (VADA). Les discussions sont en bonne voie entre les deux parties et l'ambition serait de parvenir à un accord au printemps prochain.

Toutefois, cette perspective inquiète les journalistes de la RTBF. Dans une communication interne, la société des journalistes (SDJ) de la chaîne publique pointe trois grandes inquiétudes. Premièrement, elle estime que la diffusion de LN24 sur la plateforme Auvio entraînerait une «confusion entre les contenus d'information du service public et ceux du média privé d'information en continu». La RTBF engagerait dès lors une «concurrence contreproductive» entre la rédaction de la RTBF et celle de LN24. Deuxièmement, ce mélange de contenus engagerait la responsabilité éditoriale du service public. Selon la SDJ, «la RTBF pourrait effectivement, aux yeux du public, être considérée comme responsable de contenus d'information sur lesquels elle n'a pas de pouvoir de décision». Troisièmement, la SDJ s'interroge sur la future hiérarchisation des contenus proposés par Auvio et sur l'algorithme qui génèrera les recommandations de contenus, avec la crainte que certains utilisateurs d'Auvio se voient proposer en priorité des contenus de LN24. Pour la SDJ, la RTBF en viendrait donc à pénaliser le travail de sa propre rédaction.

Madame la Ministre, les inquiétudes sont fortes chez les journalistes de la RTBF. La direction de l'information de la chaîne publique a tenu à les rassurer en promettant l'établissement de balises claires afin de distinguer les contenus d'information de la RTBF et ceux de LN24.

Madame la Ministre, comment accueillez-vous ce projet de partenariat entre LN24 et la plateforme Auvio de la RTBF? Pensez-vous, comme l'administrateur général de la RTBF, que la vocation d'Auvio est d'être une plateforme ouverte? Je vous avoue que c'est ce que je pense personnellement.

Quels programmes de LN24 seront-ils disponibles sur Auvio? On sait que les contenus de cette chaîne sont riches et que certaines de ses émissions privilégient des partenariats, ce qui suscite des craintes au sein de la RTBF.

Les programmes de LN24 seront-ils diffusés en direct ou Auvio ne proposera-t-elle que des re-diffusions?

Que répondez-vous à l'inquiétude des journalistes de la RTBF concernant ce qu'ils appellent une concurrence contreproductive? Selon la RTBF, l'arrivée de contenus de LN24 sur Auvio «ne remet nullement en cause l'indépendance éditoriale de chaque partenaire dont chaque contenu sera clairement identifié». Comment les contenus de LN24 et de la RTBF seront-ils concrètement identifiés et distingués?

A-t-on déjà des informations concernant la hiérarchisation des contenus et les algorithmes utilisés sur la plateforme?

D'après certaines sources, les programmes de LN24 seront progressivement diffusés sur Auvio à partir du printemps. Le printemps commence le 21 mars et va jusqu'au mois de juin? Avez-vous une date plus précise?

M. Christophe Magdalijs (DéFI). – Les journalistes de la RTBF sont inquiets et les conclusions de la SDJ sont assez claires: la RTBF en viendrait à pénaliser le travail de sa propre rédaction. J'avais écrit dans la première mouture de ma question: «excusez du peu»; on est en présence de visions divergentes puisque l'administrateur délégué de la RTBF s'est quant à lui réjoui de voir arriver LN24 sur Auvio tout en rappelant que la plateforme avait vocation à être ouverte à tous dans le but d'enrichir son offre. L'administrateur délégué avait d'ailleurs très justement ajouté que l'indépendance éditoriale des partenaires était assurée et serait clairement identifiée.

Lorsque nous avons discuté du nouveau décret relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos (nouveau décret «SMA»), je m'étais étonné des déclarations de l'administrateur délégué de la RTBF en matière de plateforme de diffusion. J'y voyais une forme de volonté monopolistique, puisqu'il avait l'air de refuser la concurrence de RTL Belgium. À l'époque, vous m'aviez alors dit, Madame la Ministre, que l'intention n'était pas de développer un monopole, mais que l'étroitesse de notre marché ne permettait pas le développement de plusieurs plateformes en Communauté française.

Au sujet de RTBF Auvio s'expriment des opinions et des visions contrastées. D'un côté du spectre, certains considèrent que cette plateforme devrait être un outil réservé aux intérêts de la RTBF: c'est ce que j'ai compris du discours des journalistes. À l'autre bout du spectre, d'autres considèrent qu'Auvio serait une plateforme unique en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais qu'elle serait ouverte à tous. Selon moi, cette dernière vision contient implicitement une approche monopolistique du marché ou en tout cas dominatrice. Force est de constater qu'au sein de la RTBF, une forme d'incompréhension existe ainsi sur la stratégie à adopter au sujet d'Auvio.

Madame la Ministre, les inquiétudes émises par la SDJ sont-elles désormais apaisées? Le dialogue a-t-il pu avoir lieu avec les différents partenaires, en particulier entre la direction et les journalistes?

Quel est le planning exact de l'arrivée de LN24 sur RTBF Auvio? On a entendu parler du printemps, mais tout comme d'autres je me demande quels contenus arriveraient les premiers. Y a-t-il un planning qui permette de faire les choses dans l'ordre et dans l'apaisement?

Pouvez-vous nous rappeler la stratégie commerciale arrêtée par le conseil d'administration de la RTBF concernant la plateforme Auvio? Cette question porte sur le positionnement de la plateforme dans un marché qui reste, selon moi, ouvert.

Pouvez-vous nous rappeler les conclusions des études dont vous disposez au sujet du marché des plateformes de diffusion en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles sont ses dynamiques concurrentielles? J'aimerais y voir un peu plus clair, dans la ligne des questions que j'ai pu vous poser antérieurement.

Dans le paysage des plateformes en langue française, quelles complémentarités seraient possibles avec les initiatives, excellentes au demeurant, d'autres opérateurs publics, par exemple TV5MONDEplus et ARTE.tv?

M. Jori Dupont (PTB). – À partir du printemps prochain, les programmes de la chaîne d'information privée LN24 seront diffusés sur Auvio, la plateforme de diffusion en ligne du service public. La société des journalistes de la RTBF est inquiète parce qu'elle estime que cette arrivée entraînera une confusion entre les contenus d'information du service public et ceux du média privé d'information en continu. Cela créera en outre une concurrence contreproductive entre les rédactions de la RTBF et de LN24. Il sera également difficile pour le grand public de définir la responsabilité éditoriale de la RTBF sur des contenus à l'égard desquels elle n'a aucun pouvoir de décision. De plus, la SDJ s'interroge sur la future hiérarchie des contenus, craignant que certains utilisateurs d'Auvio se voient proposer en priorité des contenus de LN24, ce qui pénaliserait le travail de la rédaction de la RTBF.

L'administrateur général de la RTBF se montre plus rassurant, car il estime que l'arrivée de LN24 sur Auvio permettra d'enrichir l'offre francophone, sans mettre en cause l'indépendance éditoriale de chaque partenaire. Chaque contenu sera donc clairement identifié.

La plateforme Auvio représente un total de plus de 3,6 millions d'utilisateurs, une fréquentation journalière de 125 000 internautes et plus de 100 000 heures de visionnage.

Madame la Ministre, quelle est votre analyse de la situation? Partagez-vous les inquiétudes de la SDJ? Avez-vous eu des contacts avec l'administrateur général de la RTBF pour répondre à la crainte des journalistes concernant par exemple l'algorithme? Comment peut-on s'assurer que l'algorithme ne favorise pas le contenu provenant d'une chaîne d'information privée comme LN24 au détriment du service public?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Pour rappel, tant que ce projet respecte le cadre du contrat de gestion comme en l'espèce, la RTBF est libre de développer des partenariats en accord avec sa ligne éditoriale. J'ai toujours dit que je suis cependant favorable au développement d'une plateforme unique pour toute la Fédération Wallonie-Bruxelles vu la taille de notre marché.

Initialement conçue comme la plateforme numérique de la RTBF pour la diffusion non linéaire de ses propres contenus, la plateforme Auvio a progressivement évolué vers une plateforme de distribution de contenus de la RTBF, mais aussi de contenus de tiers. C'est un axe stratégique de différenciation par rapport aux GAFAN (Google, Amazon, Facebook, Apple, Netflix) permettant d'améliorer la visibilité et l'accessibilité de ses contenus locaux dans un univers de compétition internationale.

L'objectif de la RTBF est de positionner Auvio en tant que plateforme de référence et de découverte en Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans la continuité de cette stratégie, l'éditeur a conclu une série de partenariats avec AB3, ABXPLORE et ARTE.tv qui sont disponibles sur Auvio depuis 2019. ARTE fut le premier partenaire accueilli sur la plateforme Auvio. La RTBF participe par ailleurs aussi à TV5MONDEplus, la plateforme numérique lancée par TV5MONDE, qui distribue une partie des contenus de la RTBF. En retour, TV5MONDEplus propose des liens vers des contenus Auvio.

La RTBF a également conclu un accord d'échanges de programmes avec Radio-Canada pour offrir aux visiteurs d'Auvio des séries et documentaires québécois.

Depuis l'été dernier, les archives de la Société de numérisation et de commercialisation des archives audiovisuelles (SONUMA) sont également

disponibles sur Auvio.

La collaboration entre LN24 et Auvio permet d'élargir l'offre de la plateforme. Distribuer LN24 contribue à l'aspect référentiel d'Auvio grâce à un supplément d'offre qui intéressera les amateurs d'information.

Par ailleurs, le public fidèle de LN24, qui ne fait pas encore partie du public régulier d'Auvio, aura quant à lui l'opportunité de découvrir l'offre large de la RTBF. À terme, d'autres médias pourraient rejoindre Auvio, comme le prévoit sa stratégie globale.

Dans l'optique d'une collaboration générale constructive, la RTBF a informé la SDJ des discussions sur les modalités pratiques du rapprochement entre LN24 et Auvio. Elle a organisé plusieurs réunions d'information avec l'administrateur général notamment. Les remarques des responsables des rédactions et de la SDJ ont également été discutées. La direction de l'information et des sports de la RTBF veille toujours au respect de l'indépendance et de l'autonomie de la rédaction. C'est en ce sens qu'elle participe aux discussions et qu'elle a tenu à informer la SDJ qu'elle restera attentive au respect des balises mises en place. Je fais confiance à la RTBF pour mener à bien le dialogue avec ses équipes.

En ce qui concerne l'indépendance de l'offre éditoriale, la RTBF mettra en place des balises claires assurant que ses contenus d'information soient démarqués de ceux de LN24. Chaque contenu sera clairement identifié. Toutes les séquences de la RTBF seront présentées avec le logo de la RTBF et le contenu LN24 sera toujours accompagné du logo de la chaîne.

LN24 devrait arriver sur la plateforme Auvio à la fin du mois de mars ou au début du mois d'avril, en fonction du résultat des analyses techniques. Je rappelle que, lorsqu'elle distribue des contenus de tiers, la RTBF agit en qualité de distributeur de services et non d'éditeurs de services. Elle n'exerce pas de responsabilité éditoriale sur les contenus de tiers. Dans ce cas précis, c'est LN24 qui est l'éditeur de services. La chaîne est, à ce titre, tenue de respecter les dispositions du décret relatif aux services de médias audiovisuels. Si un contenu particulier pose problème, une procédure sera créée en vue de modifier ou de retirer ledit contenu. Des canaux de communication devront être définis entre Auvio et LN24 ainsi qu'entre les responsables des rédactions de la RTBF et de LN24.

Face aux géants internationaux qui disposent de moyens plus importants que ceux de la RTBF pour développer leur plateforme et leur catalogue de contenus, Auvio bénéficie néanmoins d'une grande notoriété de marque et est reconnue comme plateforme de référence francophone en Fédération Wallonie-Bruxelles avec un taux de pénétration de plus de 75 % sur l'ensemble de sa population.

La RTBF souhaite continuer maintenir Auvio comme contrepoids aux GAFAN et comme outil de promotion des contenus locaux.

M. Olivier Maroy (MR). – Je comprends parfaitement les craintes des journalistes de la RTBF. Elles sont légitimes. La position de la SDJ traduit avant tout le besoin d'être concertée, associée et rassurée concernant les balises qui accompagneront cette initiative. Je me réjouis d'avoir la confirmation qu'un dialogue a bien été noué entre la direction de l'information et la SDJ, que des gestes concrets vont être posés et que des balises seront prévues, notamment pour identifier clairement les contenus de la RTBF et de LN24. Je comprends que les journalistes de la RTBF soient attentifs à ce que leur production soit identifiée comme un contenu de la RTBF et qu'elle ne puisse pas être confondue avec les contenus d'autres chaînes. C'est tout à fait légitime.

Auvio est un outil formidable, très bien conçu, avant bien d'autres d'ailleurs, et qui a réussi à s'implanter à une vitesse inouïe. La plateforme enregistre 100 000 vues par jour. Auvio est ancrée dans les habitudes des Belges francophones.

Madame la Ministre, notre devise «L'union fait la force» est plus que jamais pertinente. Auvio doit fédérer les médias locaux pour voir émerger un écosystème de médias locaux. Bien entendu, LN24 doit être accueillie sur Auvio avec des balises. Et pourquoi pas à terme RTL-TVI? Face aux GAFAN, il va falloir s'unir.

Je suis en tout cas ravi de voir le dynamisme de cette plateforme qui s'affirme comme un outil au cœur des habitudes des Belges francophones.

M. Christophe Magdalijns (DéFI). – Madame la Ministre, il est toujours bon de rappeler que l'on travaille avec un contrat de gestion et que, dans ce cadre, la RTBF a les mains libres.

Quand je parle de stratégie commerciale, c'est parce que l'environnement est concurrentiel. J'entends vos propos concernant une offre qui serait concurrentielle par rapport aux GAFAN.

C'est pourquoi je me demande si ce n'est pas le produit Auvio lui-même qui devrait imposer une marque décorrelée de la RTBF, de manière à pouvoir embrasser la totalité des opérateurs francophones.

Pourquoi cette plateforme ne pourrait-elle pas s'ouvrir et devenir un opérateur francophone international qui associerait Arte, TV5 Monde et d'autres pour proposer une offre aussi large que possible dans le monde francophone, et plus seulement en Fédération Wallonie-Bruxelles? L'avenir nous apportera certaines réponses.

M. Jori Dupont (PTB). – Je me distancie quelque peu de mes collègues. Je suis d'accord sur le fait qu'Auvio est un formidable outil. Gardons cependant à l'esprit qu'il a été créé et payé par la RTBF. Il faut donc certaines balises, notamment

quand on parle d'en faire un outil où des contenus seront directement en concurrence les uns avec les autres. Il s'agit d'un outil de la RTBF. Cela me fait un peu peur. J'avais déjà eu un peu peur à l'arrivée de la plateforme Sooner qui est un contenu payant. Arte et TV5 y ont toute leur place. La RTBF a d'ailleurs souvent collaboré avec ces chaînes de télévision.

À vous entendre, Auvio ne serait plus un outil au service de la RTBF, mais une plateforme gigantesque où tous les contenus seront mis en concurrence les uns avec les autres. Certes, les contenus seront identifiés. Néanmoins, LN24 fait de l'actualité instantanée. Et si l'on cherche un sujet, on trouvera à terme beaucoup plus de contenus immédiats de LN24 que de reportages travaillés de la RTBF. Comment dès lors mettre en avant un reportage de la RTBF par rapport au contenu de LN24? Auvio reste un outil de la RTBF qui, à mon sens, doit promouvoir le contenu de la RTBF.

Auvio fait partie du contrat de gestion. Lors de la prochaine discussion sur le contrat de gestion, qui ne saurait tarder, nous devons reparler d'Auvio et de son devenir.

3.7 *Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Fonds d'urgence 2021 pour le secteur des médias»*

M. Benoît Dispa (cdH). – Dans le cadre de la répartition du fonds d'urgence pour l'exercice 2021, le gouvernement a affecté près de 1 500 000 euros au secteur des médias. Lors de la première vague de la pandémie, le gouvernement avait déjà pris plusieurs mesures de soutien à ce secteur, à savoir l'achat d'espaces publicitaires pour une campagne de communication d'intérêt public, une indemnisation partielle des lourdes pertes de recettes publicitaires qu'ont subies les médias audiovisuels et la presse écrite, ainsi qu'une augmentation des moyens consacrés au Fonds pour le journalisme.

Enfin, conformément à la Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement s'est engagé dans la réalisation d'un audit du marché publicitaire belge francophone. Cet audit est notamment destiné à nourrir des réflexions sur un modèle économique qui rendrait le secteur des médias moins dépendant de la publicité.

À quels types d'aides cette nouvelle enveloppe de 1 471 854 euros sera-t-elle consacrée? Madame la Ministre, pouvez-vous préciser les modalités de répartition et d'affectation de ces aides? Ces moyens sont-ils basés sur une évaluation des pertes encore subies par le secteur des médias actuellement? À quelle hauteur sont estimées ces pertes?

Pouvez-vous faire le point sur la réalisation de la campagne de communication d'intérêt public? A-t-elle été lancée? Quel en était le contenu? Comment l'achat de ces espaces publicitaires a-t-il été réparti entre les différents médias?

Enfin, lors de nos derniers échanges concernant l'audit du marché publicitaire belge francophone, le marché public était en passe d'être attribué. Quand les conclusions de cet audit seront-elles publiées?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Au début de la crise sanitaire, le gouvernement a en effet débloqué des crédits exceptionnels, imputés sur le fonds d'urgence, pour soutenir le secteur des médias. Nous avons convenu d'augmenter les moyens du Fonds pour le journalisme pour permettre à de nombreux indépendants de bénéficier de bourses à l'écriture ou à la production de reportages. Nous avons également octroyé des aides aux groupes de médias qui subissaient des pertes de revenus en raison de la crise du coronavirus. Enfin, nous prévoyons toujours une campagne de communication d'intérêt public qui sera diffusée sur tous les médias traditionnels.

Cette campagne est actuellement en préparation avec une agence de communication et vous verrez le résultat d'ici quelques mois. Les moyens seront répartis en négociation avec les régies publicitaires des différents médias et nous aviserons en fonction de la taille des groupes et des prix demandés par ces derniers. Nous avons effectué des estimations; les montants ne sont dès lors pas fixés.

L'audit sur le marché sur la publicité dont vous parlez a été attribué et il est en cours d'exécution. Les résultats définitifs, ou quasi définitifs, sont attendus pour le mois de mars 2021.

Pour 2021, certaines aides structurelles au secteur des médias ont été renforcées. Je pense par exemple à l'augmentation de 10 % des moyens consacrés aux médias de proximité. Nous avons aussi prévu une enveloppe pour le podcast, et des moyens ont également été inscrits dans le budget pour continuer à soutenir la presse périodique non commerciale.

M. Benoît Dispa (cdH). – Je me réjouis que les conclusions de l'audit du marché publicitaire belge francophone seront bientôt connues. Mars 2021, c'est en effet imminent. J'espère que nous aurons ainsi rapidement la possibilité d'en prendre connaissance et, ensemble, d'en tirer les conséquences sur la réorientation des aides à apporter à la presse et au secteur des médias.

En revanche, je suis quelque peu chagriné de voir le temps s'écouler concernant la campagne de communication. Selon vous, nous en verrons la teneur dans quelques mois. Que de temps il aura fallu pour l'organiser alors qu'il s'agissait d'une des pre-

mières mesures de soutien à un secteur en difficulté! On aurait pu aller plus vite. En tout cas, il ne faut pas trop tarder à la lancer, sans quoi elle apparaîtra vraiment comme les carabiniers d'Offenbach.

Enfin, je vous remercie pour les précisions apportées concernant les aides. J'espère que nous aurons l'occasion de discuter à nouveau de leurs modalités et de leur impact sur le secteur des médias.

3.8 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Lettre ouverte des salles de cinéma aux autorités et leur appel à l'aide»

3.9 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «98 cinémas menacés de fermeture»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, ce mardi 23 février 2021 est le 226^e jour de fermeture des salles de cinéma depuis le début de la crise sanitaire: 226 jours d'écrans désespérément noirs et toujours aucune date prévue pour leur réouverture!

Le secteur du cinéma souffre le martyre et veut le faire savoir. La Fédération des cinémas de Belgique (FCB) a adressé une lettre ouverte à plusieurs ministres fédéraux et régionaux. Vous figurez parmi les destinataires de cette lettre qui était un cri de désespoir et un appel à l'aide signée par 113 acteurs du secteur cinématographique belge pour réclamer des mesures de soutien urgentes et significatives.

Cette fermeture forcée a déjà provoqué 210 millions d'euros de perte pour les 98 cinémas que compte le pays et chaque mois qui passe vient alourdir l'ardoise de 25 millions d'euros supplémentaires. Au total, 1 250 emplois risquent de disparaître définitivement faute de mesures fortes.

Selon la FCB, les aides perçues par les salles de cinéma belges ne dépassent pas les 3 millions d'euros, ce qui est loin des 55 millions d'euros dégagés aux Pays-Bas et des 125 millions d'euros dégagés en France.

Jusqu'à présent, Madame la Ministre, vous êtes venue en aide à ce secteur à travers différents dispositifs: un fonds d'urgence pour les opérateurs culturels, le maintien des subventions pour les cinémas subventionnés, un plan de relance de 6 millions d'euros d'aides pour la filière du cinéma,

l'opération «J'peux pas, j'ai cinéma!» et ses déclinaisons, ainsi que des aides comprises entre 7 500 et 15 000 euros pour les cinémas de proximité non subventionnés.

De son côté, le gouvernement wallon a présenté, le 4 février dernier, une nouvelle salve d'aides pour les secteurs économiques les plus touchés par la crise. 144 millions d'euros ont été débouqués pour les secteurs toujours fermés, tels que les cinémas. Les indemnités s'étalent de 3 250 euros à 12 000 euros en fonction de la date de fermeture et du nombre de personnes employées. Je salue tous ces efforts, mais pour bon nombre de cinémas, et notamment pour ceux qui ne sont habituellement pas subventionnés, la situation est réellement critique.

Madame la Ministre, je vous sais particulièrement attentive au drame que vivent les exploitants et leur personnel. Comment accueillez-vous cet appel à l'aide? Quelle suite y avez-vous apportée?

Début janvier, je vous ai déjà interrogée sur l'urgence à accorder aux salles de cinéma. Vous aviez annoncé de nouvelles mesures d'aide. Pourriez-vous faire le point sur la concrétisation de ces aides? Qu'est-ce qui a été mis en œuvre depuis le début de cette année 2021? Quels montants ont-ils été versés? J'ai été interpellé par le témoignage de l'exploitant de trois salles de cinéma à taille humaine, situées à Jodoigne, Rixensart et Woluwé-Saint-Pierre. Essayant de proposer une programmation de qualité, cet exploitant disait sur les réseaux sociaux n'avoir obtenu quasiment aucune aide. J'entends le discours des autorités régionales et communautaires et parfois mêmes fédérales et je les compare à ces témoignages issus du terrain qui affirment être abandonnés de toutes parts. Qu'en est-il, Madame la Ministre? Pouvez-vous faire le point sur les aides à venir? Vous annonciez, début janvier, que votre cabinet était en contact avec les autres niveaux de pouvoir pour que le plan de relance européen comporte un volet culture. Où en est-on? Cette idée sera-t-elle concrétisée? Si oui, un montant accordé à la culture et aux cinémas a-t-il déjà été fixé?

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la ministre, la FCB vous a récemment adressé, ainsi qu'à d'autres ministres, une lettre ouverte signée par 113 acteurs du secteur cinématographique belge. Cette lettre ouverte demande des mesures de soutien urgentes et significatives pour le secteur du cinéma. Sans ces mesures, la FCB indique que 98 cinémas seront forcés de fermer leurs portes, entraînant la disparition de 1 250 emplois. C'est tout un pan de la culture belge qui est aujourd'hui en péril.

Après six mois et demi de fermeture, les cinémas belges font face à une perte de plus de 200 millions d'euros; chaque mois de fermeture supplémentaire représente une perte additionnelle de 25 millions d'euros. Alors que les cinémas ont reçu 126 millions d'euros en France, 55 millions

aux Pays-Bas ou encore 90 millions en Allemagne, les aides perçues par les salles de cinéma belges ne dépassent pas les 3 millions d'euros. Une différence de soutien qui ne peut pas simplement s'expliquer par une taille de population moindre.

Au-delà de la question des aides supplémentaires, les professionnels du cinéma belge demandent aux pouvoirs publics de suivre l'exemple du Luxembourg et de reconsidérer les possibilités de réouverture des salles de cinéma.

Qu'avez-vous répondu à cette lettre ouverte? Des pistes de soutien supplémentaires sont-elles à l'étude? Quelles perspectives pouvez-vous donner au secteur du cinéma? Pourquoi est-il aujourd'hui possible de regarder un film dans un musée, mais pas dans un cinéma?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je suis régulièrement interrogée sur le soutien apporté par la Fédération Wallonie-Bruxelles aux salles de cinéma, qu'elles soient subventionnées ou non.

J'ai bien reçu la lettre ouverte rédigée par la FCB et cosignée par 113 acteurs du secteur cinématographique belge, dans laquelle des mesures de soutien significatives sont réclamées.

Mon cabinet est en contact régulier avec la FCB, les cinémas soutenus, ainsi que des représentants des cinémas de proximité en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous les avons encore rencontrés il y a quelques jours, au sujet des protocoles qui s'appliqueront lors de la réouverture des salles, et qui ont été réalisés en concertation avec l'ensemble des fédérations professionnelles.

Il me semble utile de vous rappeler ici les aides d'urgence que nous avons mises en place depuis le début de la crise.

Une aide structurelle a été octroyée aux cinémas subventionnés à travers l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culturel dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 et l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 44 du 21 janvier 2021 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culturel et du cinéma dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19: les exploitants de ces salles ont été soutenus pour un montant total de 710 114,45 euros, afin de couvrir les préjudices subis pendant les fermetures successives. Ces aides ont toutes été liquidées.

Une aide exceptionnelle a été accordée aux cinémas non subventionnés. Afin de soutenir la diversité culturelle et l'accès à la culture pour tous, nous avons, pour la première fois, élargi le périmètre d'intervention des aides aux opérateurs qui

ne sont normalement pas soutenus, puisqu'ils doivent faire face à des conséquences similaires. Ce soutien financier a pris la forme de subventions exceptionnelles allant de 7 500 euros à 15 000 euros. Vingt-trois cinémas de quartier ont été soutenus, pour un montant total de 262 500 euros. À la suite d'une demande de mon cabinet en novembre 2020, une aide a été attribuée à six autres cinémas de quartier pour un montant total de 45 000 euros.

Une aide structurelle sera débloquée pour les cinémas subventionnés en 2021: outre le maintien des subventions classiques aux opérateurs subventionnés à hauteur de 1 075 000 euros par an, nous avons autorisé la possibilité d'une majoration de 20 % de cette subvention pour l'année 2021 (soit 215 000 euros), afin de compenser les pertes de recettes, d'intervenir dans les surcoûts liés aux mesures sanitaires ou de soutenir la réorganisation des activités durant les fermetures.

Des aides exceptionnelles seront allouées aux opérateurs non subventionnés en 2021: au vu de la durée de cette crise et du manque de perspectives à moyen terme, ces aides visent à soutenir de manière large les opérateurs actifs hors du périmètre de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais qui remplissent à titre principal une mission culturelle dans les domaines tels que la production de films, la conception de décors, la gestion de salles de cinéma, les services spécialisés du son, de l'image et de l'éclairage, etc. Ces aides, dont le formulaire a été mis en ligne le lundi 15 février et restera ouvert jusqu'au 10 mars, consistent en primes variant de 7 500 euros à 15 000 euros, en fonction du nombre d'équivalents temps plein et de la perte de chiffre d'affaires entre les trois derniers trimestres 2020, comparativement aux trois derniers trimestres 2019.

Une aide est également prévue pour les salles soutenues afin de couvrir le coût des mesures sanitaires: neuf salles ont ainsi été assistées pour la prise en charge des mesures sanitaires, pour un montant de 150 000 euros.

Enfin, une aide a été consentie aux exploitants des huit salles qui sont soutenues par la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui ont participé à l'opération «J'peux pas, j'ai cinéma!» du 1^{er} juin au 21 septembre 2020. En tout, 15 000 places ont été proposées au public, au prix d'un euro chacune, pour des films d'art et essai dispensés par des distributeurs reconnus par la Fédération. L'opération visait à encourager les spectateurs à retourner dans les salles dès la réouverture. L'opération a permis d'offrir un soutien de 117 218 euros en remboursant les places au tarif habituel de huit euros.

À la suite du succès de cette première opération, et en concertation avec le Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA), j'ai décidé de relancer l'opération «J'peux pas, j'ai cinéma!», dans le cadre du redéploiement à venir du secteur. Cette opération, dont l'agenda n'est évidemment pas en-

core défini, s'ouvre cette fois aux cinémas de proximité. Grâce à un nouveau partenariat avec l'Académie André Delvaux, organisatrice des «Magritte du cinéma», et la Loterie nationale, l'opération mettra 15 000 places à un euro à la disposition du public. Tous les films d'art et essai – belges ou européens – diffusés dans ces salles seront concernés.

Je rappelle également qu'en Belgique, la répartition des compétences empêche toute comparaison entre les montants des aides accordées en France et le seul montant des aides de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il faudrait à cet effet comparer les aides régionales et fédérales qui ont été octroyées au secteur belge du cinéma. L'important est en tout cas de le soutenir: je viens de vous en détailler les modalités.

Le plan de relance européen n'est pas destiné à soutenir les secteurs, mais bien à accompagner la reprise économique. Les axes principaux en sont la transition écologique et la transition numérique. En ce qui concerne la culture, le plan contient un axe de rénovation énergétique des infrastructures culturelles pour les musées, les théâtres et les cinémas. À ce stade, les projets ne sont pas encore définis, mais il est clair que les opérateurs de cinémas pourront en bénéficier.

La crise accélère une série de tendances qui préexistaient, que ce soit en termes de diffusion ou de production, voire d'écriture. Il est nécessaire de trouver un nouvel équilibre, notamment entre les plateformes et les salles de cinéma. Derrière le modèle économique, il me semble qu'il existe un véritable enjeu autour de la diversité, tant des contenus que des publics.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, je tiens à être de bon compte. Je vous ai déjà reproché, plus ou moins durement et à de multiples reprises, de ne pas répondre aux questions. Je veux saluer ici votre réponse extrêmement complète et très pédagogique, qui détaille très bien les aides en 2020 pour les cinémas subventionnés et non subventionnés, ainsi que les aides pour 2021. Je vous remercie d'avoir fait preuve d'une telle précision. Vous avez raison, si l'on veut comparer des pommes avec des pommes, il faut additionner les aides de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux aides régionales et fédérales. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'en ai parlé dans ma question – j'espère que vous le reconnaîtrez.

Pour les exploitants de salles de cinéma, peu importe d'où vient l'argent. Tout ce qu'ils demandent, c'est d'être aidés! Ils sont fermés depuis 226 jours sur une période d'un an à peu près. Qui peut passer à travers ce vide sans encombre? Mettons-nous une seconde à leur place – et sans prendre uniquement en compte les gros complexes aux mains de sociétés qui ont réalisé des profits importants pendant des années. Je pense surtout à ces petits cinémas de quartier et ces petites salles qui créent de la proximité au sein des villages et des petites villes.

J'entends bien qu'il y a aussi des aides pour les cinémas non subventionnés, mais il est temps d'avoir un œil un peu plus attentif pour ceux-là. Ils ne programment peut-être pas uniquement des films d'art et d'essai, mais ils participent quand même à cette culture au coin de la rue. Je note avec bonheur que l'opération «J'peux pas, j'ai cinéma!» sera élargie à ces cinémas. Ne les oubliez pas, Madame la Ministre. Ce serait une catastrophe de les voir disparaître de notre paysage. Personnellement, je suis très triste de perdre ma salle de cinéma à Joazeiro.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, j'ai bien entendu la liste précise de toutes les aides qui ont été octroyées. Malgré tout, dans cette lettre ouverte qui vous a été adressée récemment, il est question de la possible fermeture de 98 cinémas, sous-entendu malgré toutes ces aides. Cet appel du secteur et des 113 acteurs du secteur cinématographique demande des mesures de soutien urgentes et significatives pour le secteur du cinéma.

Dans ma question, je vous ai demandé ce que vous leur aviez répondu et ce qui avait déjà été fait. Vous avez parlé d'une nouvelle mesure pour les cinémas de quartier, dont je n'étais pas au courant. Pour le reste, on en parle depuis assez longtemps. Cet appel demandait assez clairement des mesures supplémentaires, pour faire face aux 200 millions d'euros de pertes. C'est un montant énorme!

Il est aussi question de 1 250 emplois. C'est à ce problème qu'il faut apporter des solutions. J'ai été alarmée à la lecture de cet appel, malgré les aides. Cela montre clairement que ces aides étaient insuffisantes. Je le répète, il faut de nouvelles aides. Vous ne vous êtes pas directement prononcée sur les possibilités de réouverture, mais la perte de 200 millions d'euros sera toujours là, quoi qu'il arrive. Étant chargée de la Culture, vous avez le devoir de remédier à ces pertes énormes afin d'éviter de voir disparaître toute une série de cinémas, notamment les cinémas de quartier.

Toujours parler du passé, c'est tourner en rond, alors qu'une fermeture en deux périodes interrompues pendant près d'un an laisse des séquelles. Seuls, ces acteurs ne pourront pas se relever, d'où ma question. Nous reviendrons bien entendu sur ce sujet.

3.10 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Lirtuel: renouvellement des licences»

Mme Isabelle Emmery (PS). – La plateforme Lirtuel propose au public le prêt de livres numériques (*e-books*) grâce à un partenariat entre les bibliothèques publiques de la Fédération Wallonie-

Bruxelles. Lirtuel a fixé la limite, en termes tant d'emprunts que de réservations, à quatre livres. Ce prêt est entièrement gratuit et nécessite seulement une inscription dans une bibliothèque du réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En raison du confinement, le nombre de prêts de livres numériques par le biais de Lirtuel a explosé. La presse nous informe qu'en 2020, Lirtuel a en effet enregistré le prêt de plus de 127 000 livres, soit une augmentation de 78 % par rapport à 2019. C'est un succès indéniable, mais qui a vraisemblablement son revers.

Si les livres numériques ne connaissent pas le même problème d'usure physique que les livres papier, ils donnent lieu à une autre problématique. Selon le système négocié avec les distributeurs, les bibliothèques ne sont pas en soi «propriétaires» du livre virtuel. Elles achètent au distributeur un droit d'accès pour un temps limité variant entre six, sept ou dix ans et pour un certain nombre de prêts – eux-mêmes limités dans le temps – appelés «jetons». En fonction du choix de l'éditeur, ces jetons peuvent ou non être utilisés en simultané. Une fois la limite de temps ou de jetons atteinte, la licence cesse d'être active et doit être renouvelée. Si un livre rencontre un succès important, le nombre de jetons est bien entendu rapidement épuisé et la licence doit être réactivée.

Le renouvellement obligatoire permet, tant aux éditeurs qu'aux auteurs, de pallier le côté indestructible des livres numériques et que ne connaît pas le livre papier. Par conséquent, malgré une réelle augmentation du budget pour les achats de livres numériques, votée pour l'année 2020, le nombre de nouveaux titres disponibles au catalogue a paradoxalement très peu augmenté en 2020. Par contre, le renouvellement de la licence d'un nombre croissant de titres s'est révélé nécessaire. Autrement dit, en 2020, 40 % des achats ont été consacrés au renouvellement des licences et non à l'achat de nouveaux livres.

Le rapport 2020 de Lirtuel cité dans la presse indique que «la plateforme aura besoin de mobiliser de nouveaux moyens humains et budgétaires afin de pouvoir continuer à faire évoluer son catalogue (...)». Et ce, d'autant plus si le nombre d'utilisateurs de Lirtuel continue à croître, ce qui sera certainement le cas compte tenu du développement de nouvelles habitudes. Madame la Ministre, confirmez-vous ces chiffres? Cette contrainte de renouvellement rapide des licences avait-elle été prévue et prise en considération dans la ligne budgétaire? Comment envisagez-vous de trouver un équilibre entre l'offre des bibliothèques numériques et une juste rémunération des auteurs?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, les chiffres relatifs aux prêts que vous évoquez sont exacts. Ils démontrent sans conteste la vivacité de cette plateforme dans le développement des pratiques de lecture. Je

relativiserai cependant en disant que la crise sanitaire ne permet pas d'expliquer, à elle seule, la hausse du nombre de prêts numériques, car le livre papier et le livre numérique sont appelés à se côtoyer, se compléter et se renforcer mutuellement.

Les chiffres concernant les budgets pour les acquisitions proviennent des historiques d'acquisition 2019 et 2020. En 2020, 40 % du budget a été affecté au renouvellement des licences et à l'achat de nouveautés pour les 60 % restant. Lors d'une année «ordinaire», le pourcentage est plus proche des 75 %. Comme pour toute bibliothèque, la politique d'acquisition de Lirtuel est en constante évolution et s'adapte aux réalités et besoins du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Celle-ci est co-soutenue avec les opérateurs d'appui et les bibliothèques locales actives sur ce créneau. Notons encore que ces achats sont effectués auprès d'un portail qui réunit des libraires belges francophones indépendants, appelé Librel.

Au niveau européen, le prêt numérique en bibliothèque (PNB) est négocié par le réseau Carel qui représente 300 réseaux de lecture publique. La négociation s'opère entre associations d'auteurs, éditeurs, libraires et bibliothèques, afin de parvenir au meilleur équilibre.

Concernant la rémunération des auteurs, celle-ci est prévue contractuellement entre l'auteur et son éditeur. À notre niveau, et bien que mon administration s'y emploie depuis longtemps, force est de constater que peu d'éditeurs belges sont présents dans le PNB, rendant difficile, voire impossible, l'achat de titres belges par Lirtuel. Cet élément a été mis en évidence de nombreuses fois, notamment par le biais d'interpellations adressées aux représentants du Partenariat interprofessionnel du livre et de l'édition numérique (PILEn) et l'Association des éditeurs belges (ADEB). Puisse cette crise servir de levier pour permettre cette avancée.

Lirtuel est donc un service de pointe unique en Belgique et satisfaisant grandement ses utilisateurs. Toutefois, un catalogue de 7 000 titres destiné à une population de 5 millions d'habitants est évidemment insatisfaisant. Au vu de l'année écoulée, il est donc nécessaire d'objectiver les besoins. Les perspectives que je pourrai offrir dépendront du contexte budgétaire que vous connaissez.

Mme Isabelle Emmerly (PS). – Je pense également que le succès de Lirtuel n'est pas uniquement lié à la crise sanitaire. Il en va de nouvelles habitudes liées à de nouvelles modalités techniques. Il me semble important d'activer le processus auquel vous faites référence pour que les éditeurs belges puissent être représentés dans les catalogues. C'est la moindre des choses pour une initiative créée au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

3.11 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente

du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Premiers spectacles en streaming du Théâtre de Liège»

M. Charles Gardier (MR). – Depuis de longs mois, la situation sanitaire affecte grandement notre secteur culturel. Dans ces conditions et malgré les intentions louables quant à un éventuel déconfinement progressif du secteur, les opérateurs culturels doivent redoubler d'inventivité, ne serait-ce que pour subsister.

Dernièrement, le Théâtre de Liège a ainsi décidé de se réinventer et de repenser sa façon de proposer des spectacles à un public demandeur. Depuis le 8 février, il a lancé une nouvelle application qui permet de découvrir la programmation complète du théâtre, de réserver rapidement ses billets, de les centraliser, de jeter un œil sur l'agenda théâtral et les coups de cœur ou encore de bénéficier de contenus additionnels. En outre, en cadeau de bienvenue, une diffusion en direct du dernier spectacle d'Ismaël Saidi est proposée au public. Avec cette nouvelle application, la direction du Théâtre de Liège exprime sa volonté de créer une troisième scène.

Madame la Ministre, quel regard portez-vous sur l'initiative novatrice du Théâtre de Liège? D'autres acteurs culturels se sont-ils lancés dans des projets similaires? A-t-il été question d'une éventuelle généralisation de ce type de procédés afin d'offrir enfin des perspectives réjouissantes au secteur culturel? Quelle est votre position à ce sujet?

De manière générale, pourriez-vous faire le point sur ce dossier? Avez-vous connaissance d'autres initiatives novatrices du même type? Pour ma part, j'ai découvert récemment un événement similaire, organisé au pub Deux Ours à Vierset-Barse, un petit espace qui propose aussi ce type de scènes.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, je profite de votre question pour saluer le travail remarquable mené par les équipes des structures des arts de la scène de la Fédération Wallonie-Bruxelles; depuis le début de la crise, elles n'ont cessé de se repenser pour trouver des solutions et limiter autant que possible l'impact de la crise sur ce secteur. Elles sont réactives, volontaires et inventives pour préserver certaines activités artistiques et maintenir le lien avec leur public.

L'initiative du Théâtre de Liège s'inscrit entièrement dans cette dynamique en s'emparant des moyens de communication virtuels. Grâce à cette toute nouvelle application, les spectateurs qui n'ont pas accès aux salles peuvent assister à distance à la représentation d'un spectacle joué en direct. Cela

permet au théâtre de renouer avec son public. D'autres acteurs culturels ont aussi imaginé des façons particulières et originales de rester en contact. Par exemple, le Théâtre national a opté pour la production en parallèle d'une saison sonore, avec des créations, des fictions et des séries théâtrales créées spécifiquement pour être écoutées. Cette saison théâtrale à dimension radiophonique est disponible gratuitement grâce à une application. Le théâtre Le Public, quant à lui, a développé une plateforme de vidéo à la demande (VAD) proposant plusieurs de ses spectacles en ligne. Le Théâtre de la Toison d'Or a créé TTOFlux, une plateforme de streaming qui propose une captation de ses spectacles, ainsi que des interviews et des fictions. Le théâtre Le Rideau de Bruxelles a invité le public à écouter des extraits de spectacle par téléphone. Enfin, le Théâtre de l'Ancre organise des apéros-radio à l'aide de l'application Zoom et partage la lecture de pièces de théâtre et des moments de rencontre avec les artistes autour d'un verre.

Pour conclure, je soulignerai une nouvelle fois les initiatives des médias, comme la diffusion gratuite de captations de spectacles sur la plateforme Auvio de la RTBF et sur les médias de proximité. Ces captations sont rendues possibles grâce au soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces actions sont importantes pour permettre au public d'accéder à la culture et pour soutenir les artistes.

M. Charles Gardier (MR). – Je vous remercie pour l'attention que vous prêtez à ces initiatives, Madame la Ministre. Elles sont d'autant plus intéressantes qu'elles permettent de rentabiliser les spectacles. Il est important de mettre un terme à la gratuité d'accès à tous les événements culturels. Les artistes ne se nourrissent pas uniquement de gratifications sur Facebook; ils ont besoin de l'argent récolté pour donner accès à leurs spectacles et leurs talents. Il ne me paraît ni envisageable ni souhaitable que ces initiatives supplantent les spectacles en direct. En revanche, elles pourraient les compléter et à cet égard, il faut les saluer, les encourager et les soutenir.

3.12 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Charte sur le traitement médiatique des violences faites aux femmes»

Mme Véronique Durenne (MR). – Le traitement médiatique des violences faites aux femmes a des répercussions sur la façon dont la société percevait ces violences. Ces faits sont malheureusement amplifiés par la crise sanitaire et les périodes de confinement. Il est donc courant que la presse écrite, audiovisuelle et le web en parlent. Le sujet est important. Un chapitre lui est d'ailleurs consacré dans le plan «Droits des femmes» et il y est notamment question de la création d'une charte

rédigée par et pour le secteur.

Le 5 janvier dernier, Madame la Ministre, vous avez annoncé que les travaux relatifs à cette charte avaient commencé et que vous aviez bon espoir que celle-ci voie très prochainement le jour. Aujourd'hui, où en sont ces travaux? Comment cette charte est-elle élaborée et par qui? Tous les types de médias sont-ils concernés?

Vous avez également dit que les responsables politiques ne devaient pas imposer le contenu de la charte et qu'il était préférable que cela émane du secteur. Dès lors, quel sera le rôle du politique? Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) joue-t-il un rôle dans ce processus? Tous les médias devront-ils adhérer à cette charte? Qu'avez-vous prévu en cas de non-respect de cette dernière?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La manière dont sont traitées les violences faites aux femmes dans les médias a effectivement une influence fondamentale sur notre société. Ce traitement peut participer à la banalisation des violences ou, au contraire, à la prise de conscience du phénomène et du rôle que chacun peut jouer pour le combattre. Il est donc primordial que les rédactions disposent d'outils pour traiter de ces violences et la charte est un outil parmi d'autres.

Dès le début de mon mandat, j'ai affirmé ma volonté que cette charte voie le jour et c'est pour cette raison qu'elle est mentionnée dans le plan «Droits des femmes» adopté en 2020 et dont la mise en œuvre débute aujourd'hui. Cependant, cette matière touche directement au traitement rédactionnel d'un sujet et il ne m'appartient donc pas d'intervenir dans la façon dont les médias s'en emparent. Cette charte constitue une forme d'autorégulation et je suivrai avec intérêt ses travaux, réalisés en concertation avec l'Association des journalistes professionnels (AJP). Je me tiendrai à la disposition des opérateurs concernés s'ils souhaitent en discuter.

Bien avant la crise sanitaire, une rencontre entre les différentes rédactions, mon cabinet et d'autres acteurs concernés par ce sujet s'est tenue. L'engouement des rédactions à s'emparer du traitement médiatique des violences faites aux femmes était significatif. Par ailleurs, il arrive régulièrement aujourd'hui que des médias, par exemple lorsqu'un féminicide est commis, prennent contact avec mon cabinet pour savoir comment traiter la question. Nous les renvoyons bien évidemment vers l'AJP qui a une expertise en la matière.

Je soutiens donc la création de cette charte, mais ce sont les médias eux-mêmes, sur la base du travail mené en concertation avec l'AJP, qui doivent y œuvrer. Je réitère donc mon soutien à cette initiative qui existe d'ailleurs dans d'autres pays, en Espagne par exemple.

Mme Véronique Durenne (MR). – Je vous remercie pour votre réponse, Madame la Ministre. Il revient donc aux médias d'élaborer cette charte, même si des contacts sont pris avec votre cabinet. Si je comprends bien, toutes les questions que je vous ai posées aujourd'hui doivent être directement adressées aux médias qui rédigeront cette charte. J'aurais quand même voulu en savoir plus. Je présume qu'à un moment donné, ce travail se concrétisera et que l'on en saura plus, car mes questions sont assez importantes. Tous les médias adhéreront-ils à cette charte? Quel sera le rôle du CSA? Vous avez dit que le pouvoir politique reste bien en dehors de l'élaboration de cette charte. Quel sera dès lors son rôle? Je suivrai ce dossier de près et reviendrai vers vous dès qu'un élément neuf sera annoncé.

3.13 *Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Avancement de la réflexion autour de la chronologie des médias»*

M. Olivier Maroy (MR). – Lors des débats autour du nouveau décret relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos (nouveau décret «SMA») au sein de cette commission, j'avais brièvement abordé le sujet de la chronologie des médias.

Il s'agit du système qui définit l'ordre et les délais d'exploitation d'une œuvre cinématographique. Concrètement, la priorité est accordée pendant une certaine période aux salles de cinéma. Ensuite, le film peut être exploité en DVD, puis en vidéo à la demande (VAD) sur des plateformes comme Netflix, avant d'être diffusé à la télévision.

En Belgique, la chronologie des médias n'est pas un dispositif contraignant, contrairement à la France. Avec la crise de la Covid-19 et la fermeture des cinémas, nombre de films sont sortis directement sur des plateformes de VAD. Les exploitants des salles de cinéma sont inquiets, car cette nouvelle tendance semble perdurer et pourrait désormais s'imposer après la réouverture des cinémas. En effet, l'été dernier, alors que les cinémas étaient ouverts, certains films sont sortis directement sur les plateformes, sans passer par les cinémas.

Un groupe de travail a été constitué au sein du Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA), il y a plus d'un an, pour revoir le système et éventuellement actualiser cette chronologie des médias. L'idée d'un éventuel raccourcissement de la fenêtre d'exploitation en salle de cinéma est sur la table. Aux dernières nouvelles, le groupe de travail ne se réunissait plus à cause de la crise sanitaire. Je m'en étonne, car l'évolution de la chronologie des médias me semble une priorité dans ce contexte de crise marquée par la longue fermeture des cinémas.

Aujourd'hui, nous sommes au 226^e jour de fermeture des salles obscures.

Madame la Ministre, les travaux du groupe de travail au sein du CCA ont-ils pu reprendre? Dans l'affirmative, qu'en est-il? Dans le cas contraire, ne pensez-vous pas que la réflexion autour de la chronologie des médias devrait être une priorité pour le CCA en cette période de fermeture des salles de cinéma? Le groupe de travail peut se réunir en visioconférence.

L'adoption du nouveau décret «SMA», il y a quelques semaines, ne constitue-t-elle pas un moment opportun pour faire évoluer la chronologie des médias en parallèle? Lors des débats en commission autour de ce décret, vous avez signalé que ce n'est pas au décret de régler cette problématique. La chronologie des médias est toutefois un élément fondamental pour le fonctionnement du secteur audiovisuel.

Ce qui est important pour les exploitants de salles de cinéma, c'est d'avoir une période d'exclusivité. Ils seraient même prêts à projeter des films Netflix, avec une exclusivité de deux ou trois semaines seulement. Le groupe Kinopolis aurait d'ailleurs un accord avec Netflix qui irait dans ce sens. Êtes-vous en mesure de nous en dire plus sur cet accord? Pensez-vous que des accords bilatéraux entre exploitants de salles de cinéma et plateformes de VAD soient le futur de la chronologie des médias?

Une particularité de la Belgique est que nous sommes tributaires du territoire français. La sortie d'un film en Belgique ne peut pas précéder la sortie en France. Pouvez-vous nous en dire plus sur ce système de *hold back*? Est-il toujours pertinent? N'aurait-on pas intérêt à acquérir une certaine autonomie quant à l'exploitation de nos films sur le territoire belge par rapport à la France?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La Fédération Wallonie-Bruxelles n'a malheureusement pas l'autorité ni le mandat pour réguler la chronologie des médias. Les enjeux fondamentaux qui en découlent, accélérés par la crise sanitaire et les changements dans les modes de consommation, nécessitent une concertation approfondie entre tous les acteurs pour établir un nouvel équilibre profitable à chaque fenêtre d'exploitation. Lors de sa réunion du 18 décembre 2020, la Chambre de concertation du cinéma a abordé la question de la reprise des travaux du groupe de travail sur la chronologie des médias. À cette occasion, la Fédération des cinémas de Belgique (FCB) a indiqué que la situation actuelle des cinémas n'était pas, tant du point de vue des spectateurs que des distributeurs, propice à une réflexion de fond sur une révision de la chronologie étant donné qu'il n'existait pas de vision concrète sur les conditions de la reprise à court et moyen termes. Selon la FCB,

il faudra attendre que la situation revienne à la normale pour pouvoir évaluer les nouvelles stratégies des distributeurs qui, à ce stade, ne sont pas claires. La FCB constate, par ailleurs, que les grands distributeurs américains qui ont privilégié la diffusion sur les plateformes, à défaut d'une distribution en salles, n'ont pas bénéficié d'un retour financier comparable. Ce constat confirme l'importance de la salle de cinéma dans l'écosystème de la diffusion des œuvres.

Le système de *hold back* n'est pas structurel et il fait l'objet d'une clause dans certains contrats entre vendeurs internationaux et distributeurs locaux. Dans certains cas, il est dans l'intérêt des distributeurs et des salles belges de se synchroniser avec les sorties sur d'autres territoires pour profiter au maximum de l'impact médiatique généré par la promotion des films à leur sortie. Je ne dispose pas d'informations précises sur un accord entre le groupe Kinopolis et Netflix. Je peux néanmoins vous indiquer que Netflix et d'autres plateformes négocient actuellement avec des cinémas en Belgique et en Europe au sujet de la sortie simultanée de nouveaux films en salles et sur les plateformes, communément appelée sorties *day-and-date*.

M. Olivier Maroy (MR). – La crise a accéléré les progrès technologiques et a induit de nouveaux réflexes dans le chef des consommateurs qui se sont rués sur les plateformes et se sont abonnés à Netflix, Amazon Prime, Disney+ ou à d'autres plateformes encore. Le risque est que les consommateurs prennent de nouvelles habitudes qui s'ancreront durablement. Je m'étonne donc de la réponse de la FCB qui estime que le moment est mal venu pour entamer une réflexion sur la chronologie des médias alors que tous les cinémas vivent aujourd'hui des jours difficiles. Ce n'est toutefois pas la première fois que je constate leur passivité sur des questions aussi importantes. La presse parle régulièrement de la chronologie des médias. Il est urgent d'entamer une réflexion sur le sujet et j'estime que le CCA devrait s'en emparer.

3.14 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Lutte contre le cyberharcèlement des femmes journalistes»

M. Olivier Maroy (MR). – En octobre dernier, je vous interrogeais au sujet du harcèlement et du sexisme dont sont victimes les femmes journalistes. J'exprimais mon ras-le-bol face à ce phénomène qui a pris une ampleur inquiétante avec l'apparition des réseaux sociaux. Selon une enquête de la Fédération internationale des journalistes (FIJ), deux tiers des femmes journalistes sont victimes de harcèlement sexiste en ligne.

Il y a quatre mois, j'appelais dès lors la Fédération Wallonie-Bruxelles à organiser et intensifier la riposte pour combattre ce fléau. Vous indiquiez à l'époque avoir lancé un appel à projets visant à lutter contre le sexisme et les violences faites aux femmes dans les médias pour un budget total de 240 000 euros. Vous nous informiez que trente projets avaient été déposés et que ceux-ci allaient être analysés. Le 4 février dernier, j'ai appris avec grande satisfaction que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles apportait une modification à la convention qui la lie à l'Association des journalistes professionnels (AJP), afin de permettre à celle-ci de s'engager activement dans la lutte contre le cyberharcèlement des femmes journalistes.

Concrètement, dans la convention pluriannuelle conclue entre l'AJP et la Fédération Wallonie-Bruxelles, le traditionnel Baromètre «*diversité & égalité*» dans les médias sera remplacé par une enquête sur le cyberharcèlement avec un prisme intersectionnel. La lutte contre le cyberharcèlement des femmes journalistes sera désormais la priorité pour l'AJP. Ce combat s'inscrit aussi plus globalement dans le plan «Droits des femmes» et le Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes. Le premier indique par exemple vouloir proposer, par le biais de l'AJP, une formation et un service de soutien et d'accompagnement aux journalistes victimes de cyberharcèlement sexiste.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous en dire plus sur cette enquête relative au cyberharcèlement qui sera réalisée par l'AJP? Quelles en seront les lignes directrices? Quelle sera la méthode utilisée? Quand cette enquête sera-t-elle lancée et quand pouvons-nous espérer en recevoir les premiers résultats? Cette idée de proposer une formation et un service de soutien et d'accompagnement aux femmes journalistes victimes de cyberharcèlement sexiste a-t-elle été concrétisée? Sinon, envisagez-vous d'organiser ces formations et services de soutien prochainement?

Comment ces formations et soutiens sont-ils envisagés? Cela ne concernera-t-il uniquement que les femmes journalistes, ou l'ensemble des journalistes victimes de cyberharcèlement seront-ils soutenus? Enfin, je salue la campagne «Journalisme zéro sexisme» que mène actuellement l'AJP. Les messages véhiculés par cette dernière sont forts: une femme journaliste sur deux se sent discriminée en raison de sa fonction. Je suis encore plus interpellé par le fait que sept femmes journalistes sur dix déclarent ne pas percevoir une rémunération égale à celle de leurs collègues masculins. Nous sommes en 2021...

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Cette enquête, coordonnée par l'AJP et qui devrait s'intituler «*Entendre et traiter les cas de cyberharcèlement des travailleurs médiatiques*

en Belgique francophone: une approche par le management des médias», est réalisée par Sylvain Malcorps de l'Université libre de Bruxelles (ULB) avec le soutien de Florence le Cam de l'ULB et de Manon Libert de l'Université de Mons (UMONS).

Elle a pour principal objectif la réalisation d'un état des lieux des outils, des procédures et des autres modalités de prévention et de traitement des cas de cyberharcèlement dans les médias de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le cyberharcèlement qui retient ici notre attention est celui qui s'exerce contre des travailleurs médiatiques – en ce compris les journalistes, les présentateurs et les animateurs – avec une attention spécifique aux questions intersectionnelles. Afin d'étudier les modalités de traitement et de prévention de cas de cyberharcèlement, les chercheurs ont choisi d'interroger les directions des médias.

L'enquête est d'ores et déjà en cours et elle sera achevée en juin 2021. Les résultats seront rendus publics dans la foulée, notamment sur le site Internet de l'AJP. Les formations et le service de soutien et d'accompagnement aux femmes journalistes victimes de cyberharcèlement n'ont pas encore fait l'objet d'une discussion avec l'AJP. Avant de faire porter la question sur le métier en général, il me semble logique d'attendre les résultats de l'enquête qui devrait nous permettre de déterminer les outils les plus appropriés et les plus ancrés dans les différentes réalités des médias d'une part, des demandes des journalistes d'autre part.

M. Olivier Maroy (MR). – Non seulement je vous remercie pour votre réponse, mais je vous félicite, Madame la Ministre, de prendre cette problématique concrète, réelle et tangible à bras-le-corps. Il s'agit de la réalité vécue, entre autres, par de nombreuses femmes journalistes. Le phénomène touche différents publics, mais cette profession est particulièrement exposée. Pour des raisons sans doute différentes, les hommes journalistes sont parfois aussi victimes de violence et de haine sur les réseaux sociaux. Cette problématique nous permet donc d'en aborder une série d'autres. Il y a encore beaucoup à faire. Je vous remercie de faire progresser les choses dans ce dossier.

3.15 *Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Sensibilisation au cyberharcèlement à caractère sexuel»*

Mme Françoise Mathieux (MR). – «Sextorision», cryptopornographie et comptes «ficha», le verlan du mot «affiche», sont autant de pratiques qui participent au même phénomène: le cyberharcèlement à caractère sexuel. Les chiffres liés à ce

type de harcèlement ont explosé pendant le confinement. Les outils pour lutter contre le phénomène voient progressivement le jour, notamment grâce à la loi du 1^{er} juillet 2020 visant à combattre la diffusion non consensuelle d'images et d'enregistrements à caractère sexuel.

Le cyberharcèlement à caractère sexuel est un phénomène transversal et complexe. Si nous avons souvent parlé du *revenge porn* dans cette commission, nous avons moins abordé le sujet de la « sextorsion ». Sans entrer dans les détails, cette pratique de plus en plus en courante rassemble toutes les formes de chantage, par le biais du numérique, visant à obtenir des faveurs sexuelles ou monétaires, la victime connaissant ou non son maître chanteur. Cela relève, dans certains cas, de ce qu'on appelle le chantage à la webcam ou la cryptopornographie. L'exemple le plus courant consiste en une arnaque massive reposant sur un coup de bluff. Un pirate informatique envoie un courrier électronique à sa cible, en affirmant qu'il l'a filmée à son insu pendant qu'elle regardait un site pornographique. Il exige alors une rançon en l'échange de laquelle il n'enverra pas ce contenu illicite à tous les contacts de la victime. S'il est évident que la lutte contre ces pratiques doit passer par une répression et des sanctions sévères et rapides, la sensibilisation des publics cibles semble tout aussi essentielle.

Madame la Ministre, disposez-vous de données objectivées concernant le profil et le nombre des victimes des différentes pratiques de cyberharcèlement à caractère sexuel en Fédération Wallonie-Bruxelles? Dans la négative, une étude sur le sujet ne serait-elle pas pertinente?

Une sensibilisation des jeunes à ces pratiques est-elle prévue dans le cadre de l'éducation aux médias? Dans l'affirmative, quelles en seraient les modalités? Une mise à jour régulière des programmes est-elle prévue étant donné l'évolution rapide des pratiques en la matière? Dans la négative, ne serait-il pas pertinent d'y intégrer ce phénomène?

Le Plan «Droit des femmes», en son point 1.1, indique que le comité de suivi sélectionnera deux thématiques pour des campagnes de sensibilisation. Parmi les thématiques envisagées, on y retrouve le *revenge porn*, la sextorsion et les comptes «ficha». Où en est le processus de sélection? Quels sont les critères qui prévaudront dans le choix du comité de suivi?

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 1^{er} juillet 2020, a-t-on observé une évolution dans les chiffres liés au cyberharcèlement à caractère sexuel, notamment en ce qui concerne les lignes d'écoute de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Plus globalement, avez-vous des contacts avec le pouvoir fédéral dans le cadre de la lutte contre le cyberharcèlement? Dans l'affirmative, qu'en ressort-il? Des initiatives sont-elles envisagées?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des

femmes. – Madame la Députée, il n'existe pas, à ce jour, de base de données où sont centralisés et répertoriés les chiffres concernant le nombre de personnes ayant subi et/ou subissant du cyberharcèlement à caractère sexuel en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cependant, la Fondation pour enfants disparus et sexuellement exploités (Child Focus) constate, sans pouvoir communiquer des chiffres exacts sur l'ampleur du phénomène, une hausse de 65 % des cas de cyberharcèlement et de sextorsion chez des mineurs lors de la crise sanitaire. De son côté, SOS Viol signale que seuls 2 % des plaintes concernent le cyberharcèlement. Ces plaintes recouvrent des réalités très différentes telles que des rencontres sur un réseau social ou encore des rencontres entre un adulte et un mineur sur un site Internet.

Les victimes entrant en contact avec SOS Viol pour des questions de cyberharcèlement le font souvent après avoir vécu un viol ou une agression sexuelle. Dès lors, il est difficile d'estimer les effets réels, en Fédération Wallonie-Bruxelles, de la loi du 1^{er} juillet 2020 qui vise à lutter contre la sextorsion et le *revenge porn*. Child Focus, par exemple, estime cette législation fédérale insuffisante, bien que prometteuse. Il est donc primordial de continuer le travail en matière de sensibilisation et de prévention.

L'éducation aux médias relève d'une importance particulière en la matière et le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) soutient des projets en ce sens, notamment par le biais du *Belgium Better Internet Consortium* (B-BICO). Les thématiques du *sexting* et du cyberharcèlement ont également été abordées dans l'enquête sur les usages numériques des jeunes menée en 2019-2020. Les conclusions de cette enquête ont fait objet d'une journée d'étude le 16 septembre 2020. Enfin, deux carnets de la collection «*Repères*» du CSEM ont été consacrés respectivement au cyberharcèlement et à la liberté d'expression.

Enfin, mon cabinet a soutenu plusieurs projets de prévention et sensibilisation au cyberharcèlement dans le cadre de l'appel à projets visant à lutter contre le sexisme et les violences faites aux femmes dans le secteur des médias et de l'appel à projets «*Violences contre les femmes et les filles dans un contexte post-Covid*», tous deux lancés en octobre 2020.

Mme Françoise Mathieux (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour le travail accompli. Le confinement a eu des conséquences désastreuses sur ces pratiques dont les chiffres ont explosé. Combattre ces nouvelles formes de harcèlement est particulièrement délicat et difficile. Les dégâts psychologiques chez les victimes sont souvent importants, et ce, d'autant plus que les victimes sont souvent des personnes déjà isolées et fragilisées. J'espère que des moyens adaptés seront prévus pour mettre un terme à ces pratiques.

3.16 Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Préavis de grève au journal «Le Soir»»

M. Jori Dupont (PTB). – Le 4 février dernier, les journalistes du journal «Le Soir» ont approuvé massivement le dépôt d'un préavis de grève. Contrairement à leurs collègues plus anciens, les journalistes engagés après 2013 ne bénéficieraient d'aucun jour de repos pour compenser leurs prestations au-delà des 38 heures de travail hebdomadaires prévues par leur contrat.

Ils demandent douze jours de repos compensatoires supplémentaires par an afin de contrer l'épuisement qui, selon les représentants du personnel, a déjà provoqué plusieurs arrêts maladie au sein de la rédaction. Malgré plusieurs réunions organisées ces dernières semaines entre direction et représentants de journalistes, aucun accord n'a pu être trouvé.

Le directeur général du «Soir», dit «prendre acte» du dépôt du préavis et déclare «rester à disposition des représentants du personnel pour la poursuite des discussions». Il nous dit également «qu'une augmentation du nombre de jours de congé a déjà été validée, mais que là où les représentants des travailleurs réclament un régime collectif et forfaitaire, la direction préfère, elle, un système d'attribution qui tient compte des besoins individuels de chacun des journalistes».

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance des revendications des journalistes du «Soir»? Quels sont les moyens d'action du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour soutenir ces revendications? Étant donné que le gouvernement subventionne le groupe Rossel, demandez-vous des garanties quant à la qualité de l'emploi?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Après avoir pris connaissance des conditions de ce préavis, j'ai pu constater que les journalistes avaient marqué un arrêt de travail de quatre heures, entre 9 et 13 heures, le 4 février dernier. Cette action a été menée en front commun syndical et visait à protester contre le refus d'octroyer des journées de repos compensatoires à certains journalistes. Cette action pourrait encore se reproduire.

Certains journalistes engagés postérieurement à 2013, souhaitent bénéficier d'autant de congés compensatoires que leurs collègues engagés avant 2013. La rédaction du Soir souhaite obtenir cet avantage de manière collective et non individualisée.

Il s'agit d'une situation délicate. La crise a entraîné pour certains une surcharge de travail et nous

savons que le milieu des médias est un milieu exigeant. Toutefois, il faut rester vigilant pour éviter qu'il ne soit trop chronophage.

En ce qui concerne les subventions que la Fédération Wallonie-Bruxelles accorde au groupe Rossel, sachez que nous ne les conditionnons pas à des mesures individuelles (qui porteraient juste sur une entreprise) en ce qui concerne les conditions de travail. Les critères d'octroi des aides sont fixés dans le décret du 31 mars 2004 relatif aux aides attribuées à la presse quotidienne écrite francophone et au développement d'initiatives de la presse quotidienne écrite francophone en milieu scolaire, en son article 7, § 1^{er}, 2^o.

Le problème de cette disposition est qu'elle ne correspond plus à la réalité, puisque depuis 2017, il n'y a plus d'accord sectoriel précisant les conditions de travail des journalistes salariés. Il existe néanmoins un accord *a minima* qui porte principalement sur la concertation dans les entreprises de presse et qui n'est pas véritablement un accord sectoriel au sens du droit du travail, selon le Centre d'aide à la presse.

La Déclaration de politique communautaire prévoit que le gouvernement travaille à veiller à favoriser les aides à la presse destinées à accroître les emplois stables, l'indépendance des rédactions, l'investissement dans l'information de qualité, le pluralisme et la transformation du modèle économique. J'examinerai dans les prochains mois la façon de mettre en œuvre cet engagement du gouvernement et veillerai à garantir que ces emplois stables soient de qualité.

M. Jori Dupont (PTB). – Nous avons donc des moyens de pression en termes d'emplois stables. J'entends qu'il n'y a plus d'accord sectoriel depuis 2017 et vous invite évidemment à revoir ce point. J'y resterai attentif.

3.17 Question de M. André Antoine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Négociation avec le gouvernement fédéral de la vente des licences numériques»

M. André Antoine (cdH). – Lors de sa réunion du vendredi 22 janvier, le Conseil des ministres du gouvernement fédéral a approuvé un projet de loi et cinq arrêtés royaux qui vont permettre et encadrer la mise aux enchères des droits de la technologie 5G en Belgique. Celle-ci devrait avoir lieu au plus tôt fin 2021, voire début 2022, après avis du Comité de concertation (Codeco) et soumission des textes susmentionnés à la Chambre des représentants. Ces textes définissent différents éléments de ces enchères, comme le montant de base pour chacune des bandes de fréquences, 2G, 3G, 4G et 5G, ainsi que les exigences techniques et

l'obligation de couverture territoriale.

Après un an, 70 % de la population devra avoir accès à la 5G, puis 99,5 % après deux ans et 99,8 % après six ans. Il reste encore beaucoup de travail, puisque certaines régions de Wallonie, notamment les régions rurales, n'ont même pas encore accès à la 3G. Les normes de rayonnement, qui dépendent des Régions, devront être respectées partout. Cependant, il n'y a pas encore d'accord sur la répartition des revenus des enchères entre l'État fédéral et les entités fédérées. En cas de désaccord, les revenus de la vente seraient bloqués. Enfin, une plateforme de connaissances et d'apprentissage sera créée pour suivre les aspects liés à la santé et à l'énergie.

Madame la Ministre, quelles sont les prétentions financières des différentes entités? Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle étayé et motivé ses revendications? Des experts ont-ils été sollicités? Si oui, lesquels, et quelles recommandations ont-ils émises? Quelles précautions relatives à la santé comptez-vous défendre aux côtés de votre collègue wallonne Céline Tellier, et après quelles consultations des citoyens concernés?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le gouvernement est parfaitement conscient des enjeux de ce dossier, dont je me suis pleinement saisie dès mon entrée en fonction. Des réunions avec mes homologues des Communautés, avec l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) et avec le pouvoir fédéral ont été organisées à ce sujet. Il serait prématuré de présenter les termes d'une négociation interinstitutionnelle qui vient de s'ouvrir, mais je puis vous dire que le débat concerne la méthode de calcul employée par les services de médias audiovisuels et sonores dans les réseaux mobiles à haut débit.

L'étude réalisée par l'entreprise Capgemini, commandée par le précédent ministre fédéral des Télécommunications, ne permet pas de saisir la réalité de l'usage de ces réseaux. Les régulateurs communautaires, dont le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), ont critiqué unanimement cette étude. À présent, grâce à l'ouverture de ces discussions avec un nouveau gouvernement fédéral qui a pris l'engagement de trouver un accord avec les entités fédérées sur la répartition des recettes «avec une plus grande part pour les Communautés dans la distribution des recettes ponctuelles et annuelles de la vente aux enchères des fréquences pour le haut débit mobile», le terrain paraît plus fertile pour parvenir à un accord.

La mise aux enchères des fréquences 5G aura lieu, en principe, à la fin de l'année 2021 ou au début de l'année 2022. Au cas où un accord ferait défaut, les recettes générées par ces enchères seront gelées sur un compte bloqué, interdisant ainsi à l'IBPT de se financer sur la base de ces recettes. Par ailleurs, la mise en service de ces réseaux doit

être opérée conformément aux principes de précaution, notamment. Cet aspect relève de la compétence des Régions; dans la partie francophone du pays, celles-ci analysent actuellement la question. Il est rassurant de lire, dans l'accord du gouvernement fédéral, qu'il sera tenu compte à cet égard des informations scientifiques, y compris les aspects liés à la santé et à la sécurité, de l'impact sur la consommation d'énergie et des compétences des entités fédérées.

M. André Antoine (cdH). – Madame la Ministre, sachant que mes questions interviennent à un point intermédiaire, je ne suis qu'à moitié déçu. J'aurais voulu en entendre davantage de votre part sur la méthode de calcul que vous avez vous-même épinglée, dès lors qu'effectivement, l'étude de Capgemini n'a pas appréhendé correctement les différents flux financiers. Si je puis me permettre, je recommande au gouvernement de se doter de ses propres outils et études pour défendre au mieux la position de la Fédération Wallonie-Bruxelles, car à l'heure où nous sommes corsetés par la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions, ces négociations sont une occasion unique de retrouver des recettes financières.

En ce qui concerne la mise en service des réseaux, vous vous en référez aux compétences des Régions; c'est tout à fait logique, mais vous n'ignorez pas qu'il y aura une association des citoyens au Parlement bruxellois, ce qui n'est pas le cas du côté wallon. De plus, les règles d'urbanisme sont différentes d'une Région à l'autre, ce qui aura aussi des conséquences sur le plan technique, sur la distribution des signaux et sur leur réception.

Je note que nous en saurons plus vers la fin de cette année et que vous êtes soucieuse du principe de précaution. Je reviendrai donc vers vous d'ici quelques semaines pour faire un nouveau point sur la situation, mais je me permets ici d'insister sur la nécessité, pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, de se doter d'un outil scientifique technique permettant de mieux estimer les recettes financières que nous sommes en droit d'attendre.

3.18 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Introduction par les centres culturels du dossier en vue de la reconnaissance dans le cadre du décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels»

3.19 Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des

Médias et des Droits des femmes, intitulée «Secteur des centres culturels: mise en œuvre des décisions budgétaires et cycle de reconnaissance»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Isabelle Emmery (PS). – Madame la Ministre, ma question orale a d'abord été soumise par voie écrite, mais elle n'a pas reçu de réponse. Impatiente de connaître l'évolution de la situation des centres culturels, j'ai décidé de vous la poser oralement. Vu le contenu du courrier qui leur a récemment été adressé, je m'attends à recevoir de bonnes nouvelles.

Comme prévu par le décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels, ceux-ci doivent introduire leur demande de reconnaissance pour le 30 juin de la quatrième année du contrat-programme. De nombreux centres doivent donc introduire leur dossier en juin prochain en vue d'une reconnaissance au 1^{er} janvier 2023. Le dossier doit contenir notamment un rapport d'auto-évaluation de l'action culturelle tel que défini à l'article 81 du décret, ainsi qu'un rapport de l'analyse partagée du territoire.

Après l'année si particulière que nous venons de vivre, les centres culturels peinent à réaliser sereinement ce travail d'analyse et d'évaluation. Les rencontres avec les conseils d'orientation ont été bouleversées et, quand elles n'ont pas été annulées, se sont déroulées essentiellement en visioconférence. Les centres ont consacré un temps et une énergie considérables à déprogrammer puis reprogrammer les activités prévues, à suivre l'évolution des recommandations relatives à l'administration et aux protocoles à mettre en œuvre, à soutenir les équipes, à faire preuve de créativité, à réinventer la diffusion de la culture en respectant les normes en vigueur. Dans un tel contexte, un appel public à participation obligatoire était et reste impossible à mettre en place. Quant à l'auto-évaluation, elle reposerait sur une analyse biaisée.

Madame la Ministre, ne serait-il pas envisageable et plus réaliste de postposer d'un an l'introduction de ce rapport d'auto-évaluation de l'action culturelle et du rapport de l'analyse partagée du territoire pour les centres culturels reconnus dans le cadre du décret?

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Madame la Ministre, lors des derniers travaux budgétaires, vous nous avez proposé un pas en avant important dans la mise en œuvre de la dimension culturelle de la Déclaration de politique communautaire (DPC); vous avez évoqué un meilleur financement des décrets socioculturels, notamment celui qui concerne les centres culturels. Dans ce cadre, les centres culturels ont vu les crédits budgétaires qui leur sont consacrés augmenter de manière conséquente. En effet, le budget initial de 2021 intègre une augmentation de 3 millions d'euros en leur faveur.

Cette augmentation de plus de 15 % permettra d'abord l'indexation des subventions de fonctionnement pour tous les opérateurs dès 2021, pour un montant de 461 000 euros. C'est particulièrement important pour un secteur qui a souffert du gel puis de la diminution de l'indexation de 2015 à 2017. Par ailleurs, cette augmentation permettra d'assurer le financement de trois dispositifs spécifiques prévus dans le décret: le dispositif d'extension, qui permet de financer les centres culturels qui étendent leur territoire d'implantation et donc leur zone d'action à une ou plusieurs communes supplémentaires, pour un montant de 314 000 euros; le dispositif de coopération, qui vise à reconnaître et financer une coopération entre trois centres culturels qui s'engagent à mener un projet commun d'action culturelle, pour un montant de 376 000 euros; le dispositif d'action culturelle spécialisée de diffusion des arts de la scène (ACSDAS), qui vise à soutenir la diffusion de la création professionnelle dans le secteur des arts de la scène et la circulation des œuvres entre les centres culturels dont l'action culturelle est reconnue, pour un montant de 842 000 euros.

Cette décision a également pour objectif de financer adéquatement les centres culturels pour leur action culturelle générale, qui correspond au dispositif de base du décret du 21 novembre 2013, à hauteur d'un peu plus d'un million d'euros. Ce montant constitue une bouffée d'oxygène extrêmement importante pour les centres ne bénéficiant pas d'un dispositif complémentaire, lesquels représentent plus de la moitié des centres culturels.

Ces annonces constituaient une bonne nouvelle pour ce secteur indispensable au déploiement et au renforcement des droits culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles, qu'il s'agisse de l'accès des citoyens à une offre culturelle riche ou de la construction de dispositifs de démocratie culturelle mettant ces mêmes citoyens au cœur de la création et de l'expression.

Madame la Ministre, où en est la concrétisation de cette décision budgétaire importante? Ces décisions, votées il y a quelques semaines, ont-elles bien pu être exécutées au profit des associations concernées? Si ce n'est pas encore le cas, le seront-elles prochainement et comment cette mise en œuvre est-elle envisagée?

Le second volet de ma question concerne les contrats-programmes quinquennaux et leur renouvellement. Le premier cycle de reconnaissance est arrivé à son terme et trois associations sont concernées par un tel renouvellement, comme le seront de nombreuses autres dans les prochaines années.

Pouvez-vous dresser un état des lieux de la situation du secteur à cet égard? Comment les choses se dérouleront-elles dans les prochains mois et les prochaines années? Des dispositions spécifiques sont-elles envisagées, compte tenu de la crise sanitaire et de ses conséquences?

Enfin, je profite de ma question pour évoquer des témoignages émanant du terrain au sujet des cofinancements issus des pouvoirs locaux. Plusieurs centres culturels s'inquiètent, car certaines communes souhaiteraient diminuer le budget qui leur est consacré en 2021, en raison de la crise et de la diminution des activités des centres. Nous dénonçons évidemment cette position; si l'activité des centres culturels a évidemment été affectée par la crise, elle ne s'est pas arrêtée. La culture a précisément besoin de soutien en cette période troublée. Pouvez-vous confirmer qu'une commune ne peut pas déroger à ses engagements pris dans le cadre du contrat-programme? Si tel est le cas, quelle attitude la Fédération Wallonie-Bruxelles adopterait-elle si un pouvoir local souhaitait revoir les termes de ses contrats-programmes?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – J'ai le grand plaisir de vous annoncer qu'en 2021, nous effectuerons un grand pas dans la concrétisation de la Déclaration de politique communautaire (DPC), qui prévoit effectivement le renforcement du rôle de pierre angulaire que jouent les centres culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que la progression graduelle vers le plein financement des décrets relatifs au secteur socioculturel. En effet, le 11 février dernier, le gouvernement a adopté les subventions allouées aux 118 centres culturels reconnus par le décret du 21 novembre 2013. La transition du secteur est à présent accomplie et la progression budgétaire nécessaire au respect des premiers contrats-programmes exigé par le décret a été approuvée, conformément à la trajectoire amorcée par le précédent gouvernement, sans que le préciput budgétaire n'ait été défendu à l'époque.

Grâce à l'enveloppe que j'ai dégagée pour une politique nouvelle, j'ai souhaité accélérer cette trajectoire en la complétant par des mesures de renforcement de certains dispositifs: financement plein dès 2021, indexation de l'action culturelle générale et des extensions de territoire, financement minimal des coopérations et actions culturelles spécialisées dans la diffusion des arts de la scène. Enfin, le financement complémentaire permet au décret de porter plus pleinement ses effets en termes d'application des droits culturels.

Ces mesures devraient également permettre aux centres culturels de renforcer le rôle structurant de leur action culturelle de terrain et de contribuer au printemps culturel tel que je l'appelle de mes vœux. Cependant, un accès au fonds d'urgence restera ouvert pour les centres culturels qui devraient encore essayer des pertes importantes de recettes en 2021 ainsi que pour d'autres institutions reconnues structurellement, et les subventions pourront être majorées à concurrence de 20 %, en fonction des besoins identifiés.

Par ailleurs, Monsieur Lux, vous vous inquiétez de la capacité des pouvoirs locaux à assumer

leur part du cofinancement. En effet, la parité de financement est exigée pour l'action culturelle générale, les extensions de territoire et la diffusion des arts de la scène. Mon administration veillera au respect des engagements pris par les cosignataires des contrats-programmes. Si l'investissement local ne suffit pas à assurer la parité, les subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles devront malheureusement être réduites.

Entretiens, alors que les derniers centres culturels achèvent leur transition décentralisée et entament leurs premiers contrats-programmes de cinq ans, les pionniers du décret de 2013 préparent déjà le renouvellement de leur agrément. En 2021, treize centres culturels reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles seront en principe tenus de déposer un dossier pour le 30 juin de cette année.

À cet égard, j'ai été à l'écoute des interpellations légitimes des centres culturels. Actuellement, les équipes consacrent en priorité leur énergie au lancement de nouvelles actions permettant de conserver le lien avec la population ainsi qu'à la préparation de la reprise des activités ouvertes au public. Par ailleurs, la crise actuelle a fait émerger de nouveaux enjeux de société, dont les centres culturels souhaitent s'emparer en réorientant leurs projets. Sur la proposition de mon administration, j'ai donc décidé, d'une part, de permettre aux centres culturels qui en feront la demande de reporter l'introduction de leur dossier au mois de juin 2022 et, d'autre part, d'offrir à ceux qui choisiront de maintenir l'introduction de leur dossier en 2021 une possibilité de prolongation jusqu'au 30 octobre. L'examen des demandes tiendra évidemment compte des difficultés liées la crise sanitaire.

Les mesures de soutien au secteur que j'ai adoptées avec l'appui du gouvernement permettront aux centres culturels de renforcer leur rôle, plus essentiel que jamais en ces temps de crise: augmenter la capacité d'analyse, de débat, d'imagination et d'action des populations de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Madame la Ministre, la décision de permettre aux centres culturels de postposer l'introduction de leur dossier d'évaluation, s'ils le souhaitent, est évidemment tout à fait justifiée. Cependant, pour conclure notre échange, je me demandais s'il était bien raisonnable, si nous voulons vraiment œuvrer au changement et nous donner du temps, de demander aux centres culturels d'effectuer ce travail après trois ans de fonctionnement dans le cadre d'un contrat-programme. Ne devrait-on pas allonger la période et envisager un contrat sur une dizaine d'années, avec une reconnaissance tacite à la clé? Les centres culturels rendent de toute façon un rapport d'activités chaque année. Ne devrions-nous pas donner un peu plus d'oxygène aux centres culturels pour leur éviter d'être plongés en permanence dans des dossiers d'évaluation et leur permettre de mener un

travail de transformation sur une plus longue période? Dès lors, je m'interroge: ne serait-il pas pertinent de modifier cet aspect du décret?

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Madame la Ministre, en raison de problèmes techniques, je n'ai malheureusement pas entendu entièrement votre réponse. Bien entendu, je consulterai le compte rendu.

Quoi qu'il en soit, les décisions budgétaires du gouvernement me satisfont pleinement; elles constituent un pas historique pour le secteur des centres culturels. Ces mesures permettront aux centres culturels, qui sont indispensables au déploiement des droits culturels et ont montré leur réactivité et leur créativité pendant la crise et lors de la journée de mobilisation de samedi dernier, de renforcer leur déploiement et leur engagement au profit des droits culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Concernant la création d'un second tour pour l'introduction des dossiers, je vous remercie d'avoir consulté le secteur et d'avoir répondu aux besoins exprimés par celui-ci. En outre, la réflexion lancée par Mme Emmery est intéressante et mérite d'être creusée, notamment en ce qui a trait à l'octroi des reconnaissances, à leur prolongation et aux méthodes d'évaluation et d'auto-évaluation des opérateurs, qui semblent tout à fait capables d'évaluer leur propre travail. Les tensions administratives auxquelles sont soumises les structures socioculturelles sont particulièrement exacerbées par la crise, mais elles sont déjà importantes en temps normal. Il faudra donc y faire attention, car tout le temps consacré à la gestion administrative est du temps perdu pour mener des actions sur le terrain. Je participerai avec beaucoup d'intérêt aux éventuelles réflexions ultérieures sur ce sujet.

3.20 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Appel du Comité européen des régions (CdR) à soutenir les secteurs culturels et créatifs»

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame la Ministre, une fois n'est pas coutume dans cette commission, j'aimerais attirer l'attention sur une institution importante: le Comité européen des régions (CdR). Cette institution ne concerne pas uniquement les Régions au sens où nous l'entendons dans notre pays puisque la Fédération Wallonie-Bruxelles y est représentée. Nous pouvons donc y porter l'enjeu culturel sur la scène européenne.

Le 4 février dernier, le CdR a lancé, dans la foulée d'un débat avec la commissaire européenne à la Culture, un appel vibrant pour un soutien plus audacieux aux secteurs culturels et créatifs, qui subissent des pertes économiques dramatiques depuis

plusieurs mois. Madame la Ministre, je vous cite un des éléments clés de cet appel du CdR, qui met le doigt sur le défi majeur auquel nous sommes confrontés: «La culture et la créativité renforcent la cohésion sociale de nos communautés, qui sont au cœur de nos identités et de nos traditions. Investir dans la culture signifie investir dans notre existence même en tant que citoyens européens. C'est pourquoi nous devons apporter un soutien plus audacieux et plus fort à ces secteurs aux niveaux européen, national, régional et local».

Nous sommes à un moment charnière, où le défi culturel européen prend toute son ampleur. Nous pouvons profiter de la situation dramatique actuelle pour renforcer l'assise européenne de la culture, et ce, par des collaborations renforcées, par des échanges de bonnes pratiques, par des rencontres culturelles, par une ouverture aux artistes européens et par la promotion de nos artistes sur la scène culturelle européenne. En outre, pourquoi ne pas mettre tout cela en œuvre dans le cadre du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) afin de sensibiliser les plus jeunes à l'enjeu qu'est l'Europe?

Madame la Ministre, comment réagissez-vous à cet appel du CdR? Quelles actions supplémentaires pourriez-vous entreprendre à votre niveau pour répondre à cet appel? Allez-vous porter ce débat au sein du Conseil européen avec vos collègues belges? Avez-vous abordé ce sujet lors de la dernière conférence interministérielle (CIM) Culture?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, je ne peux qu'accueillir favorablement l'avis du CdR sur le redémarrage des secteurs de la culture et de la création, et ce, à plus d'un titre. Tout d'abord, cet appel reconnaît la culture comme un élément de jouissance publique et d'épanouissement. Ensuite, il considère la culture comme vecteur essentiel du renforcement de l'identité européenne et de la valorisation de sa fonction sociale. Cet avis aborde de nombreux sujets qui ont été débattus à maintes reprises dans cette commission: le renforcement du programme «Europe Créative», le dialogue constant avec les organisations sectorielles, les conditions de travail et les droits sociaux, les pratiques émergentes, la durabilité du secteur et la nécessité d'œuvrer à tous les niveaux de pouvoir. Concernant le PECA, son objectif n'est pas la sensibilisation des plus jeunes aux défis que représente l'Europe. Cela n'empêche pas tout qui le souhaite de s'emparer de la question.

Dès le début de la crise, le Conseil de l'Union européenne a tenu des discussions sur les conséquences de la pandémie pour les secteurs culturels et créatifs. En avril et mai 2020, j'ai participé à deux conseils des ministres de la Culture pour adopter les premières mesures nationales afin de stopper le déclin des secteurs de la culture et de la création face à la situation sanitaire. Le 1^{er} dé-

cembre 2020, les ministres de la Culture et de l’Audiovisuel se sont réunis; le principal sujet de discussion était le suivant: «*Préparer l’avenir – Relance du secteur de la culture et des médias au sortir de la pandémie de Covid-19*». C’est le ministre flamand Benjamin Dalle qui représentait notre pays. La Belgique a souligné l’importance de réfléchir à des solutions à long terme, y compris au niveau de l’Union européenne.

À la suite de ces débats, l’actuelle présidence portugaise du Conseil de l’Union européenne continue de se pencher sur l’impact de la crise sanitaire sur les secteurs culturels et créatifs. Des conclusions qui portent sur la relance, la résilience et la durabilité des secteurs culturels et créatifs sont en cours de discussion au sein du Comité des affaires culturelles du Conseil de l’Union européenne. Enfin, la gestion de la crise sanitaire en Belgique, de même que les mesures de soutien aux secteurs culturels, ont bien été abordées lors de la CIM Culture du 4 février 2021.

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame la Ministre, je me réjouis des initiatives qui ont été prises et des différentes opportunités qui ont été saisies pour porter le débat culturel à l’échelon européen. Cette pandémie pousse les individus ainsi que les institutions et les niveaux de pouvoirs à se recroqueviller dans leur bulle. C’est une erreur. De la même façon qu’il faut déconfiner la culture, il faut aussi élargir nos horizons. Pour nous tous, l’horizon est européen. Cela vaut pour bien des secteurs, à commencer par la culture. Je vous remercie d’y être attentive. Le groupe cdH continuera à porter avec vous cet idéal européen, y compris dans les compétences culturelles.

3.21 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Résultats de la rencontre avec les provinces»

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Madame la Ministre, le 20 janvier dernier, je vous avais interrogée sur le rôle des provinces au niveau de la culture, et ce, compte tenu de leurs difficultés financières à la suite des nouvelles contraintes qui leur avaient été imposées. Ma question faisait suite à celle de M. Lux qui vous avait déjà interrogée à ce sujet au début du mois de décembre. Votre réponse fut particulièrement laconique. Vous m’aviez simplement signalé que l’administration était occupée à analyser les différents apports fournis par les provinces, et ce, en vue d’une réunion qui devait avoir lieu le 5 février. Lors de cette réunion, vous deviez rencontrer les députés provinciaux chargés de la culture et siégeant au sein de l’Association des provinces wallonnes (APW).

Comme cette réunion vient d’avoir lieu, je voudrais donc savoir où en est ce dossier. Je soulignerai à nouveau que les dépenses provinciales sont en grande partie en lien direct avec des missions déléguées par un autre niveau de pouvoir, dont bien évidemment la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière culturelle. Cela a même été consigné dans un certain nombre de décrets relatifs à l’action culturelle territoriale, à laquelle je vous sais très attachée. Je le suis également, notamment parce que cette action est bien souvent la première, voire parfois la seule, qui permette à la population d’avoir accès à la culture dans les zones plus rurales.

Quelles demandes les représentants des provinces ont-ils formulées lors de la réunion du 5 février? Êtes-vous parvenus à des conclusions communes? Un calendrier de mise en œuvre de projets communs a-t-il été défini? Envisagez-vous de solliciter le Conseil supérieur de la culture (CSC) sur les liens qui pourraient être établis avec les opérateurs culturels actifs en Fédération Wallonie-Bruxelles? La question budgétaire a-t-elle été évoquée? Avez-vous envisagé des pistes de solution? Je vise ici essentiellement les centres culturels pour lesquels un financement provincial est imposé par la réglementation. Enfin, avez-vous identifié les opérateurs victimes d’une réduction du soutien des autorités provinciales? Quelle est l’ampleur de cette réduction?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Cette réunion visait à identifier l’impact de la reprise du financement des zones de secours par les provinces sur les matières culturelles. Cette obligation nouvelle contraint évidemment les provinces à opérer des choix. Je les ai donc sollicitées afin de faire un état des lieux concerté sur les décisions prises. La réunion fut constructive. Chaque député provincial chargé de la culture a fait état des réflexions en cours, sans tabou, et a salué l’espace de parole proposé. Chacune des provinces a adopté une stratégie propre en fonction de ses réalités.

Il ne m’appartient pas de commenter les choix posés par les provinces. Je note cependant que l’ensemble des provinces a réaffirmé son soutien fondamental à la culture, particulièrement aux opérateurs territoriaux, tout en précisant la nécessité de priorisation. Je souhaiterais m’engager dans une voie constructive en déployant des synergies afin d’articuler au mieux nos priorités et celles déterminées par les provinces.

Au niveau budgétaire, nous avons décidé, en dépit du contexte actuel, de refinancer en partie les secteurs socioculturels, et ce, en plus des mesures d’urgence. Il serait donc dommage que ces avancées ne portent pas pleinement leurs fruits en raison d’économies réalisées au niveau provincial.

D’un point de vue global, mon administration a proposé de rapidement lancer un processus de tra-

vail partagé visant notamment à instaurer une meilleure information réciproque, à rechercher des solutions conjointes aux problématiques transversales, et ce, afin d'avoir un effet démultiplicateur au bénéfice d'un maximum d'opérateurs et d'utilisateurs, et à anticiper au mieux l'impact de la reprise du financement des zones de secours par les provinces sur les matières culturelles, à échéance de 2024, dans un contexte budgétaire contraint.

Les services du gouvernement seront également attentifs aux impacts «micro» et aux problématiques spécifiques rencontrées par les opérateurs. Ils en ont déjà identifié certaines et ils ont recherché des solutions au cas par cas.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Madame la Ministre, votre réponse n'est pas vraiment détaillée. Vous ne m'avez pas répondu, entre autres, sur la situation globale des opérateurs qui seraient victimes de ces décisions. Je retiens néanmoins quelques points positifs, notamment le souhait de travailler ensemble, de créer plus de synergies, d'améliorer l'information mutuelle et d'anticiper. C'est essentiel pour soutenir la culture au sens large!

Si j'ai bien compris, vous réfléchirez à des solutions plus spécifiques pour les secteurs qui seraient en difficulté. C'est un message positif. Nous avons longuement débattu aujourd'hui des difficultés auxquelles est confronté le secteur de la culture et cette réforme des zones de secours est un nouveau coup dur pour ce dernier. Il faut mettre toutes les forces vives autour de la table pour soutenir au maximum le secteur culturel.

3.22 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Rencontres théâtre jeune public (RTJP) 2021 à Huy»

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – «Un enfant, un spectacle par an avec l'école»: cet objectif historique doit nous réveiller à chaque fois que nous pensons au théâtre dans notre action politique. Le soutien au secteur du théâtre jeune public est une priorité pour le gouvernement et, en qualité de ministre de la Culture, vous y accordez une attention toute particulière depuis le début de cette législature. Notre groupe politique ne cessera de rappeler que la Fédération Wallonie-Bruxelles peut se réjouir de compter parmi ses créateurs de très nombreux talents dans ce domaine, faisant de notre théâtre jeune public un des plus appréciés et riches au monde. Ces talents se réunissent chaque année depuis plus de vingt ans à Huy pour les Rencontres théâtre jeune public (RTJP). Entre Huy et le théâtre jeune public, c'est plus qu'une histoire; c'est un mariage culturel essentiel et une ambiance exceptionnelle.

Comme pour l'ensemble du monde culturel, la crise de la Covid-19 touche le théâtre jeune public en plein cœur. Rappelons que les RTJP n'ont pas pu avoir lieu en 2020 et que le secteur s'est manifesté pour que l'édition 2021 soit calquée sur le report des créations que nous n'avons pas pu découvrir alors. Ces rencontres ne sont pas qu'un simple festival; c'est un espace collégial entre programmeurs, distributeurs, créateurs et autres compagnies. Ce moment est le point d'orgue de plusieurs années de travail pour les troupes qui s'y produisent.

La réussite de l'édition 2021 des RTJP est dès lors fondamentale. Toutefois, le défi est bien plus large puisqu'avant la crise déjà, une réflexion avait été entamée pour assurer la pérennité à long terme des RTJP. Il y a, par ailleurs, une réelle ambition de garantir le maintien de cet événement d'ampleur internationale à Huy, vu l'importance d'y préserver et d'y développer de l'activité non seulement culturelle, mais aussi socioéconomique en prévision du défi de la transition post-nucléaire qui s'imposera à la région.

Dès lors, Madame la Ministre, pourriez-vous m'indiquer où en sont les réflexions quant à l'organisation des RTJP 2021? Quelles sont les pistes en vue de garantir la pérennisation de l'événement? Où en sont les discussions avec la province de Liège à cet égard? Les prochaines éditions se dérouleront-elles bien à Huy? Ne serait-il pas utile de mobiliser tous les acteurs culturels de la région hutoise afin de réfléchir aux possibilités d'évolution et de développement des RTJP dans l'ensemble de l'arrondissement?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La réussite de l'organisation de l'édition 2021 des RTJP de Huy relève d'une importance majeure pour tout le secteur du théâtre jeune public de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce secteur œuvre largement à favoriser l'accès et la participation de tous à la Culture, depuis le plus jeune âge. Le secteur du théâtre jeune public vit et se développe essentiellement grâce à la diffusion des spectacles. Assurer le maintien et la pérennité de cette vitrine professionnelle est donc une nécessité.

Depuis déjà plusieurs mois, je mène des réflexions avec le secteur pour aménager les RTJP. Nous essayons d'adapter les dispositifs de soutien existants à la diffusion et d'étendre les capacités d'accueil des RTJP pour cette édition 2021, qui proposera 53 spectacles au lieu de 42 habituellement, et, à plus long terme, les éditions futures. Nous avons eu plusieurs réunions à ce sujet avec le Conseil du théâtre pour l'enfance et la jeunesse (CTEJ), l'Association des programmeurs professionnels (AssProPro) et les représentants des lieux du théâtre jeune-public, comme le réseau ékla, le théâtre La Montagne Magique, le centre scénique jeunes publics de Bruxelles Pierre de Lune ou l'association La Roseraie.

Par ailleurs, le secteur plaide pour maintenir l'organisation des RTJP à Huy, avec les services de la province de Liège qui apportent un appui en coordination et logistique efficace et qui ont acquis une expertise solide au fil des différentes éditions. J'ai prévu très prochainement une réunion de terrain, à Huy, avec les opérateurs partenaires des RTJP, la province de Liège, les représentants politiques locaux et les acteurs et opérateurs culturels concernés dans la région. L'objectif sera de mobiliser les forces vives avec lesquelles nous pourrions collaborer et réinventer ensemble ces RTJP.

Concernant les financements nécessaires, les discussions avec le député provincial-président de la province de Liège, Luc Gillard, sont en cours et avancent bien. Mon cabinet est régulièrement en contact avec le sien. Je lui ai proposé un rendez-vous afin de discuter de l'organisation des RTJP et d'envisager leur pérennisation à long terme. Je rencontrerai M. Gillard au début du mois de mars.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Votre réponse est extrêmement encourageante. Je suis convaincu du rôle essentiel des RTJP. Il est indispensable d'offrir rapidement des perspectives au secteur du théâtre jeune public pour l'édition 2021 de cet événement. Je suis ravi d'entendre qu'un total de 53 compagnies pourront se produire cette année. Plus largement, votre dynamique de travail semble aller dans la direction d'un développement des RTJP. Cette manifestation se sentait un peu à l'étroit à Huy et cette expansion permettra à la région de faire face, en partie, à l'ère post-nucléaire et de répondre au besoin de développer une activité socioéconomique et culturelle. Je suis convaincu que la culture constitue un vrai levier de développement socioéconomique, notamment entre les pôles de Liège et de Namur, afin de créer une véritable identité dans la zone de Huy et de Huy-Waremme. Ce développement sur tout l'arrondissement ne peut qu'être enrichissant pour les RTJP et l'ensemble du secteur.

3.23 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Écoles de danse (suivi)»

3.24 Question de M. Michaël Vossaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Situation des écoles de danse dans le cadre de la crise sanitaire»

3.25 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Situation du secteur de la danse»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. Charles Gardier (MR). – Au cours de la séance de commission du 10 novembre dernier, j'ai eu l'occasion de vous interroger quant à la situation des écoles de danse en Fédération Wallonie-Bruxelles, dont on connaît la situation administrative si particulière à cheval entre le sport et la culture. On était à cette époque au tout début de la deuxième vague et vous me souligniez à cette occasion un manque de représentativité du secteur en ces termes: «À ce stade, il n'y a en effet pas de fédération représentative des écoles de danse reconnue dans le paysage culturel en Fédération Wallonie-Bruxelles. Par ailleurs, les écoles de danse ne sont pas reconnues à proprement parler.»

Il en résulte que, n'étant ni subventionnées, ni même reconnues en tant qu'actrices culturelles (à l'exception de quelques-unes), les écoles de danse ne pouvaient pas se retrouver dans les mécanismes d'aides existants en novembre dernier. Nous sommes presque quatre mois de pandémie de Covid-19 plus tard et je voudrais faire le point avec vous sur leur situation.

Madame la Ministre, depuis nos derniers échanges, de nouvelles écoles de danse se sont-elles fait reconnaître officiellement? Dans l'affirmative, quelles sont-elles?

Consécutivement à l'élargissement des aides aux acteurs non subventionnés à la suite de nos travaux budgétaires, des écoles ont-elles pu recevoir des fonds à la suite de cette deuxième vague de Covid-19?

La situation de ces écoles fait-elle l'objet d'une concertation régulière avec votre collègue Valérie Glatigny? Si oui, qu'en ressort-il?

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Madame la Ministre, de nombreuses écoles de danse crient leur désespoir. D'une part, les nouvelles règles en place pour les activités des jeunes ne sont pas adaptées à cette discipline, ce qui a suscité beaucoup d'incompréhension. D'autre part, la majorité des établissements privés n'ont reçu aucune aide du fait de leur situation à cheval sur plusieurs compétences.

À la suite des décisions du Comité de concertation, les écoles de danse ont été fermées, rouvertes, puis refermées, ouvertes sous conditions... Cela a eu un impact sur leurs activités. Malgré les nouvelles règles, elles ont essayé de trouver des solutions à l'extérieur malgré la météo. Le secteur a essayé de se réinventer aussi par l'organisation de cours en ligne. Cela ne remplacera cependant jamais les cours de danse en présentiel.

Je vous ai interpellée à plusieurs reprises depuis le début de la crise concernant les aides spécifiques pour le secteur des écoles de danse. Au mois d'avril 2020, on avait posé le constat de la non-reconnaissance des écoles de danse et vous aviez alors émis le souhait de travailler à un processus de reconnaissance. Lors de ma seconde interpellation concernant le résultat de la conférence interministérielle (CIM) Culture du 12 mai 2020 qui portait sur les aides spécifiques pour les acteurs culturels, vous indiquiez qu'une prochaine rencontre de la CIM Culture devrait examiner les «zones grises» des différents dispositifs de soutien.

On pouvait en déduire que ces fameuses «zones grises» englobaient les écoles de danse. Raison de plus pour ne pas hésiter à revenir vers vous pour m'enquérir des nouveaux mécanismes de soutien ou des solutions apportées.

Madame la Ministre, les écoles de danse pourront-elles bénéficier de l'aide mise en place par votre gouvernement en faveur du secteur culturel non subventionné? Dans l'affirmative, quand cette aide sera-t-elle disponible? D'autres aides spécifiques sont-elles prévues pour ce secteur en particulier? Quelles sont les avancées dans le cadre d'un processus de reconnaissance des écoles de danse en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles ont été les démarches effectuées en la matière?

Vu les critiques émanant du secteur des écoles de danse concernant les nouvelles mesures relatives aux activités des jeunes de plus de 12 ans, les protocoles feront-ils l'objet d'une évaluation? Des modifications sont-elles envisageables afin de répondre aux préoccupations du secteur?

Mme Isabelle Emmery (PS). – Si mes questions portent bien sur le thème de la danse, elles ne portent en rien sur les problèmes évoqués par mes deux collègues. Je ne comprends dès lors pas pourquoi mes questions ont été jointes aux deux précédentes questions.

Les représentants du secteur de la danse dénoncent depuis de nombreuses années le sous-financement sectoriel récurrent. Les revendications du secteur concernent le soutien à la création, mais aussi et surtout le soutien à la diffusion, celle-ci représentant moins de 2 % des aides Arts & Vie. En temps normal, en dehors de toute pandémie, les compagnies rencontrent de vraies difficultés à se produire en Wallonie et à Bruxelles.

La situation des professionnels de la danse en ressent d'autant plus les effets dévastateurs aujourd'hui. En effet, le chômage temporaire «événements annulés», peu adapté et extrêmement complexe, n'apporte pas de solution adaptée aux compagnies de danse, puisque les événements ne sont même plus programmés par les organisateurs. Or, avoir des dates de programmation est une condition sine qua non pour pouvoir introduire une aide au projet.

Si la situation actuelle est dramatique, il est néanmoins urgent de se concentrer déjà sur «l'après-Covid-19». Le sous-financement de la danse a pour conséquence que les spectacles doivent être réalisés avec des moyens plus restreints que d'autres, sont donc quelque peu boudés par les programmeurs. Par ailleurs, on observerait un double impact de la réduction des obligations des centres culturels en matière de diffusion et de frilosité dans la programmation qui est parfois influencée par une nécessité de résultats ou une certaine forme d'intervention dans le choix des spectacles et cela pénaliserait les spectacles de danse. Ceux-ci pouvant être perçus comme attirant moins les publics, alors même que ces spectacles de danse rencontrent pourtant un réel succès à l'international et auprès du jeune public. Il y a donc là un véritable travail à faire chez nous. Aussi bien dans la prise de conscience de ce phénomène – existe-t-il de manière identique à Bruxelles et en Wallonie? – que dans les outils pour contrer ces difficultés de perception.

Les professionnels de la danse ne manquent pas de pistes pour améliorer leur situation, telles qu'une réflexion sur la création d'un réseau de scènes chorégraphiques Wallonie-Bruxelles, afin d'envisager des séries de dates pour des tournées de spectacles choisis et obtenir une véritable visibilité; l'élaboration d'un «label» de reconnaissance; la réforme des plateformes de soutien à la diffusion et du système d'Art & Vie; l'incitation à la programmation de création chorégraphique dans le contrat-programme des institutions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, etc.

Le secteur planche aussi sur la possibilité de créer un festival de la danse, axé sur les spectacles produits et soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'instar de ce qui se fait en Wallonie pour le Théâtre ou le Cirque et les Arts de la Rue. Outre la visibilité des professionnels, cet événement permettrait de présenter au public une image du secteur correspondant à sa réalité artistique. Certes, ProPulse existe, mais son format ne semble pas adapté à la danse et ne produit pas les retombées souhaitées. Ce n'est pas tant la quantité d'événements qui pose problème, que l'accompagnement (à la diffusion) qui leur est donné.

Madame la Ministre, avez-vous été informée de ces différents éléments et que répondez-vous aux revendications du secteur de la danse? Le secteur appelle à la création d'une vitrine spécifique surtout en Wallonie. Envisagez-vous d'organiser des tables rondes afin d'y convier leurs représentants?

L'angle de la diffusion internationale est également un levier pouvant donner de l'élan à la visibilité des artistes. Quelle part de l'enveloppe sera réservée à la danse et comment construire une politique cohérente avec les initiatives prises en Fédération Wallonie-Bruxelles pour promouvoir ce secteur?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Comme d'autres secteurs culturels, la danse souffre, elle aussi, de la pandémie actuelle.

Il est important de réfléchir avec le secteur à une meilleure structuration et une meilleure visibilité de celui-ci en Fédération Wallonie-Bruxelles. J'ai rencontré l'été dernier la Fédération professionnelle du secteur chorégraphique de la Wallonie et de Bruxelles (RAC) qui fait partie de la Chambre de concertation des Arts vivants instituée par le décret sur la nouvelle gouvernance.

Le secteur de l'art chorégraphique est très productif et de grande qualité. Cependant, il manque de lieux qui programment ses spectacles. Une piste étudiée actuellement par mon administration est effectivement la création d'une vitrine spécifique dédiée à l'art chorégraphique. Par ailleurs, une réflexion au niveau de la médiation des publics doit accompagner cette dynamique, à laquelle le secteur doit bien sûr être convié.

Pour la diffusion internationale, la plateforme de promotion des compagnies de danse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, appelée «Objectifs Danse», est organisée tous les deux ans par les services du gouvernement, les agences de Wallonie-Bruxelles International (WBI), de Wallonie-Bruxelles Théâtre Danse (WBTD) et les lieux de création et de diffusion d'œuvres chorégraphiques, à destination principalement des programmateurs internationaux. La valorisation des artistes et le renforcement de la diffusion de l'art chorégraphique au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles et au niveau international constituent bien des enjeux à prendre en considération lors de l'élaboration d'un prochain décret «Diffusion» en concertation avec le secteur.

Les écoles de danse sont depuis des mois à l'arrêt ou obligées de se réinventer. Ces établissements privés d'enseignement artistique sont à la croisée de multiples compétences: le sport, l'enseignement et la culture. Depuis ma réponse à votre question, Monsieur Gardier, en novembre 2020, aucune nouvelle école de danse n'a fait de demande de reconnaissance en tant qu'opérateur culturel. Mon cabinet est également en contact régulier tant avec la Fédération Wallonie-Bruxelles de danse sportive (FWBDS) – qui est l'une des 63 fédérations sportives reconnues par l'ADEPS – qu'avec l'Association francophone des écoles de danse (AFED). Ces deux organismes ne sont, à l'heure actuelle, pas reconnus comme fédérations représentatives au niveau culturel, mais sont néanmoins des interlocuteurs privilégiés dans nos contacts avec les écoles de danse. Celles-ci sont par ailleurs également en contact avec les fédérations sectorielles évoquées plus haut.

Si, comme vous le soulignez, nous ne sommes pas formellement compétents pour celles-ci, il nous paraît néanmoins important de tenter de trouver une

réponse à leurs interpellations légitimes. D'un point de vue financier, depuis ce 15 février jusqu'au 10 mars, des opérateurs culturels non subventionnés peuvent solliciter une aide exceptionnelle au moyen d'un formulaire en ligne. Des conditions sont liées à l'octroi de ce soutien. Dès lors, seules les écoles de danse qui peuvent témoigner d'une dimension culturelle pourront bénéficier de ces aides exceptionnelles.

Ces aides doivent s'envisager complémentai-
rement aux aides octroyées par d'autres niveaux de pouvoir. À mon initiative, un cadastre des soutiens disponibles aux différents niveaux de pouvoir a été réalisé et validé par la conférence interministérielle (CIM) Culture. Celui-ci est disponible sur le site www.culture.be.

Au-delà de ces mesures de soutien, il est surtout important de permettre à ces établissements de reprendre leurs activités dans le respect des conditions sanitaires. Au vu de l'évolution des chiffres, je plaide pour un assouplissement des mesures applicables aux activités sportives, récréatives et culturelles pour les plus de 13 ans. Il appartiendra au Comité de concertation de prendre une éventuelle décision en ce sens.

Enfin, mon cabinet est également en contact régulier avec ceux de mes collègues, Mmes Désir et Glatigny, de manière à apporter une réponse coordonnée aux interrogations des établissements privés d'enseignement artistique. Ceux-ci souhaiteraient notamment pouvoir appliquer les protocoles destinés aux établissements d'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) vu que leurs activités sont similaires d'un point de vue sanitaire. C'est une interrogation légitime. Durant cette période de crise, il est important que nous dépassions nos stricts périmètres de compétence pour répondre au mieux à ces opérateurs et que nous réfléchissions dorénavant en termes d'activités et non en termes de secteurs.

M. Charles Gardier (MR). – Je voudrais simplement vous remercier, Madame la Ministre, pour vos réponses complètes. Il me reste cependant une interrogation: quand vous parlez d'écoles de danse qui peuvent témoigner d'une dimension culturelle, je me demande comment cela pourrait s'articuler réellement. Je reviendrai sur le sujet ultérieurement et je ne manquerai pas de continuer à me tenir au courant. Je suis en tout cas surpris qu'il n'y ait pas de nouvelles écoles qui aient demandé à être reconnues.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Je comprends que la tâche est très compliquée. C'est un enchevêtrement de compétences: enseignement, sport et culture. Je m'attendais à une réponse qui irait plus de l'avant sur la question du processus de reconnaissance en tant qu'opérateur culturel.

Madame la Ministre, vous avez indiqué qu'aucune nouvelle école ne s'était engagée dans ce processus. J'avais compris également que vous aviez

la volonté de travailler sur un meilleur accompagnement vers ce processus de reconnaissance. C'est un élément à propos duquel je reviendrai vers vous. On peut poser le constat, mais on doit pouvoir trouver des solutions pour les amener vers ce processus de reconnaissance. Si nous ne le faisons pas, nous ne sommes pas sur le bon chemin.

Avec les différents interlocuteurs que vous avez cités, dont la Fédération Wallonie Bruxelles de danse sportive et d'autres encore, vous pourriez peut-être trouver un chemin en commun pour faciliter ce passage du statut non subventionné ou de la non-reconnaissance vers ce processus de reconnaissance.

Un autre élément que je souhaiterais souligner et qui traverse d'ailleurs tous les débats aujourd'hui est la question de savoir comment on gère la crise. Il faut changer de paradigme et aller vers une vraie gestion des risques. Nous avons plaidé en ce sens notamment pour les activités sportives. Vous avez parlé de l'assouplissement dans les lieux culturels. Le secteur attend évidemment d'avoir la possibilité de reprendre des activités avec des protocoles, mais faisons peut-être appel à notre inventivité et aux nouvelles technologies pour permettre ces reprises en *indoor* dans les meilleures conditions. Ce n'est pas votre compétence, mais je pense qu'il y a matière à se mettre ensemble et à travailler sur des solutions innovantes, notamment dans tout ce qui touche à la filtration et la purification de l'air dans des lieux clos, tels que les lieux culturels.

Ce genre de questions sera peut-être déjà abordé vendredi lors du prochain Comité de concertation. Ces questions traversent le temps du fait qu'elles sont inhérentes à la reprise de nos activités. Elles peuvent s'inscrire justement dans la durabilité et permettre au final d'éviter l'arrêt d'une activité comme celle du secteur de la danse et ses conséquences dévastatrices que nous les voyons encore aujourd'hui.

Je reviendrai vers vous en ce qui concerne le processus de reconnaissance et j'espère que nous trouverons rapidement des assouplissements pour permettre la reprise des activités culturelles, en particulier des écoles de danse.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Madame la Ministre, vous avez bien entendu les revendications du secteur et posé vous-même le constat de la nécessité de trouver de nouveaux lieux pour que puisse s'exprimer cette discipline et qu'une vitrine soit mise en place. Vous avez également parlé de médiation du public.

C'est une question qui méritera d'être suivie. Vous avez par ailleurs abordé le décret «Diffusion» qui intégrerait toutes ces problématiques. Je reviendrai sur le sujet. Après les constats, place à l'action!

3.26 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Reconnaissance des arts de la marionnette, du théâtre d'objets et arts associés (suivi)»

M. Charles Gardier (MR). – L'ASBL M-Collectif, créée le 6 avril 2019, est une association professionnelle ayant pour but principal de fédérer et mettre en réseau les opérateurs de la marionnette, du théâtre d'objets et arts associés en Fédération Wallonie-Bruxelles. Parmi ses membres, il y a un beau nombre d'artistes de différents métiers, mais également des opérateurs culturels reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou encore des compagnies fonctionnant sur fonds propres.

Au début d'année 2019, l'ASBL a rédigé un manifeste pour la reconnaissance et la valorisation des arts de la marionnette, du théâtre d'objets et arts associés en Fédération Wallonie-Bruxelles, lequel constituait l'objet de ma précédente question sur le même sujet le 10 novembre dernier. À cette occasion je vous ai interrogée quant à la reconnaissance du M-Collectif en tant que fédération professionnelle, reconnaissance que vous avez été en mesure de me confirmer et qui permet sa représentation au sein de la Chambre de concertation des arts vivants.

Depuis lors, la pandémie de la Covid-19 n'a cessé de faire des ravages sur le secteur culturel et il convient de faire le point avec vous quant à la situation du secteur de la marionnette, lequel ne constitue pas actuellement un secteur culturel à part entière, car les aides qu'il a reçues sont reprises en art dramatique ou en théâtre jeune public – comme vous l'avez souligné. Il s'agit davantage d'insister sur l'aide à apporter à un secteur nouvellement représenté au sein des institutions relatives à la nouvelle gouvernance culturelle.

Madame la Ministre, depuis nos derniers échanges sur la question, et bien que la pandémie de la Covid-19 affecte votre agenda de rencontres avec le secteur, avez-vous pu, vous ou votre cabinet, rencontrer l'ASBL M-Collectif? Si oui, qu'en est-il ressorti? De manière générale, pourriez-vous faire le point quant aux aides reçues par le secteur à la suite de la pandémie de la Covid-19?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, je n'ai pas encore eu l'occasion de rencontrer l'ASBL M-Collectif, fédération professionnelle dédiée aux arts de la marionnette, du théâtre d'objets et des arts associés de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle est invitée et participe à toutes les réunions de concertation qui ont eu lieu ces derniers mois entre mon cabinet et les fédérations sectorielles. Elle participe égale-

ment aux travaux menés par la Chambre de concertation des arts vivants.

Concernant les aides reçues par ces opérateurs dans le cadre de la crise sanitaire, ils ont eu accès aux aides mises en place depuis le début, au même titre que tous les autres opérateurs culturels. Les nouvelles aides mobilisées pour soutenir le secteur s'organisent actuellement et seront très prochainement accessibles par l'intermédiaire du Guichet Culture des services du gouvernement. Les opérateurs des arts de la marionnette, du théâtre d'objets et des arts associés pourront solliciter des aides dans ce nouveau cadre. Ce secteur culturel fait évidemment partie à part entière de notre patrimoine culturel et il est normal que nous le soutenions autant que les autres.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, je pense qu'il est important de rencontrer les membres de cette ASBL. Dans le cadre de cette pandémie, de nouvelles fédérations et de nouveaux groupements d'artistes se créent pour faire entendre leur voix, ce qui me réjouit. Il est donc extrêmement important de les rencontrer, mais aussi de leur faire savoir qu'ils ont pleinement la possibilité d'être aidés en cette période difficile. Je ne suis pas certain qu'ils soient systématiquement au courant des possibilités qui s'offrent à eux. Je vous remercie en tout cas pour votre proactivité.

3.27 Question de Mme Isabelle Emmerly à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Situation future des artistes»

3.28 Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Conférence interministérielle (CIM) de la Culture»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Isabelle Emmerly (PS). – Madame la Ministre, permettez-moi de revenir sur la situation des artistes qui, après de nombreux mois d'inactivité, n'est vraiment pas enviable. Alors que de nombreux pays européens ont opté pour une reprise du secteur culturel, ce n'est pas le cas chez nous. Nous sommes donc face à un avenir tout à fait incertain. Pourtant, une étude publiée récemment par Ernst & Young fait état de la contribution économique non négligeable de la culture, ce qui mérite d'être mis en avant. En 2019, les industries culturelles et créatives ont fourni une contribution plus importante à l'économie européenne que les industries des télécommunications, de la chimie et de l'automobile réunies. Elles représentaient 4,4 % du

produit intérieur brut (PIB) européen et 7,6 millions d'emplois.

Le chiffre d'affaires de l'industrie culturelle européenne a chuté de 199 milliards d'euros en 2020, avec un recul respectif de 76 % et 90 % de l'activité dans les secteurs de la musique et du spectacle vivant, faisant de l'industrie culturelle l'une des plus sévèrement touchées par la crise de la Covid-19. Sachant que plus de 90 % des entreprises culturelles sont des petites et moyennes entreprises (PME), la relance du secteur culturel permettrait aussi de relancer l'économie européenne, ce qui laisse évidemment songeur... Encore faut-il que ce secteur bénéficie du soutien de l'ensemble des pouvoirs publics.

Madame la Ministre, vous avez repris la présidence de la CIM Culture, qui a débuté ses travaux de 2021 le 4 février dernier. Outre la stratégie de déconfinement permettant de donner des perspectives au monde culturel, d'autres points étaient à l'ordre du jour, comme le statut des artistes et la relance du Guichet des Arts. Concernant le statut des artistes, une partie des professionnels de la culture vit dans une précarité due à la crise sanitaire; cette situation pose question, car ils n'ont pas accès pas à notre système d'aides sociales. L'Union de professionnel.les des arts et de la création – pôle travailleur.euse (UPAC-T), récemment créée, revendique à ce propos l'augmentation des allocations de chômage pour les travailleurs bénéficiant du statut d'artiste, avec effet rétroactif au 13 mars 2020, ainsi que la prolongation de l'admissibilité temporaire au bénéfice des allocations de chômage complet.

Nous avons appris pas la presse que la CIM Culture a décidé de créer un groupe stratégique sur la position socioéconomique des travailleurs du secteur artistique. Ceux-ci méritent en effet que les pouvoirs publics œuvrent à leur protection. Ce groupe se réunirait toutes les six semaines et serait composé de représentants des cabinets des membres de la CIM Culture, de représentants des niveaux fédéral et régionaux et éventuellement d'experts, en fonction de l'ordre du jour.

Quant au Guichet des Arts, constitué officiellement en novembre 2013, il a cessé ses activités en 2016. Dans son accord de gouvernement, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles évoque l'éventualité de restaurer son fonctionnement. Le secteur aurait en effet un besoin criant, surtout en cette période trouble, d'une structure permettant d'apporter aide et informations aux nombreux travailleurs, notamment en termes de droits sociaux et de démarches administratives.

Qu'en est-il de la reconstitution, éventuellement sous une autre forme, d'une structure équivalente au Guichet des Arts? Où en est ce projet, bien inscrit dans la Déclaration de politique communautaire?

Le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministre compétent, prend manifestement ce dossier avec le plus grand sérieux et nourrit l'ambition d'apporter des réponses concrètes et applicables au secteur culturel. Chacun devant faire sa part, au vu de la répartition des compétences, l'expertise et la collaboration constructive des entités fédérées, en particulier de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et l'activation des leviers propres à notre niveau de pouvoir ne pourront que contribuer à la qualité du système qui se construit, dans l'intérêt des secteurs que nous défendons et des politiques culturelles qui nous sont chères. Quelle est votre contribution à cette dynamique: connaissance du secteur, pistes pour améliorer le statut des artistes...? Quelles informations et quels témoignages de terrain vous sont-ils parvenus sur ces différents éléments?

Qu'en est-il de la création du groupe de travail stratégique sur la position socioéconomique des travailleurs du secteur artistique? Qui le composera et selon quelle représentativité? Un calendrier a-t-il déjà été élaboré? Quels seront les objectifs de ce groupe de travail?

M. Matteo Segers (Ecolo). – La réunion de la CIM Culture du 4 février 2021 était un moment attendu et important. Vous avez d'ailleurs endossé la présidence de cette CIM. Pour ce rendez-vous très important pour l'ensemble du monde culturel belge, vous aviez annoncé travailler sur trois champs d'action: le lancement de travaux de concertation autour d'un réel droit garanti pour les intermittents de la culture; l'instauration d'une discussion et d'un cadastre permanent sur les aides pour répondre à la crise et pour assurer un soutien systémique aux acteurs culturels et aux personnes physiques qui participent au secteur culturel; l'établissement d'une concertation sur la sortie du confinement pour le redéploiement culturel. Il y a évidemment beaucoup de points très importants à développer, mais je souhaiterais attirer votre attention sur trois urgences importantes.

Il s'agit, premièrement, du prolongement des aides fédérales telles que le droit passerelle, le chômage temporaire, etc. Ces aides sont appelées à prendre fin le 31 mars prochain; deuxièmement, du dialogue spécifique avec les Régions pour développer des soutiens aux personnes physiques que sont les artistes, les techniciens, les intermittents culturels; troisièmement, de l'établissement rapide d'un agenda pour la création d'un nouveau statut pour les intermittents culturels.

Madame la Ministre, que pouvez-vous nous dire de la réunion de la CIM Culture du 4 février? Comment envisagez-vous la poursuite de votre mission de présidente? Un agenda de travail récurrent a-t-il été établi? Les points d'attention que j'ai soulevés ont-ils été abordés lors de la réunion de la CIM Culture? Que pouvez-vous dire sur ces points?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des

femmes. – La conférence interministérielle de la Culture (CIM Culture), qui s'est réunie le 4 février dernier, ambitionne de doubler le nombre de ses réunions; de deux réunions en 2020, elle passerait à quatre réunions en 2021. Cette première réunion de 2021 nous a permis d'effectuer quelques avancées, principalement sur deux dossiers que j'ai souhaité porter à l'ordre du jour: le suivi de la gestion de la crise sanitaire et la position socioéconomique des travailleurs artistiques. Concernant le premier de ces deux dossiers, il existe en effet un accord sur l'établissement d'un cadastre et la poursuite de la mise à jour de ce cadastre, missions auxquelles la CIM Culture s'est engagée.

Le second sujet devrait, idéalement, être abordé dans le cadre de la CIM Culture, celle-ci étant le lieu de concertation privilégié pour une implication des entités fédérées et un dialogue avec le pouvoir fédéral. Bien que la création d'un véritable statut des travailleurs artistiques relève des compétences du gouvernement fédéral, les Communautés et les Régions entretiennent une concertation étroite avec ces travailleurs et disposent donc d'une bonne connaissance du terrain. Le groupe de travail stratégique consacré à la position socioéconomique des travailleurs du secteur artistique, instauré par la CIM Culture, aura pour vocation de partager les réflexions menées par les différents niveaux de pouvoir dans leurs compétences respectives afin d'assurer un échange stratégique sur les mesures qui sont ou seront adoptées.

Le mandat de ce groupe de travail consiste en trois aspects: échanger des informations sur les problématiques que rencontrent les travailleurs du secteur dans leur ensemble; faire l'état des lieux des orientations et de l'avancement des réformes envisagées qui ont une incidence sur la position socioéconomique des travailleurs et, enfin, favoriser l'articulation des différentes compétences des entités fédérées et fédérale. Il sera composé de représentants de tous les cabinets des membres permanents de la CIM Culture, du cabinet fédéral de l'Emploi, du cabinet fédéral des Affaires sociales, du cabinet fédéral des Indépendants et des cabinets régionaux de l'Économie et de l'Emploi. Suivant l'ordre du jour, le groupe de travail pourra évidemment inviter d'autres partenaires aux discussions, comme des administrations, des experts, des partenaires sociaux ou des fédérations professionnelles coupées. Nous établissons actuellement un calendrier soutenu; l'ordre du jour sera défini selon une collaboration entre mon cabinet, qui présidera le groupe de travail en 2021, et les trois vice-présidences, c'est-à-dire les cabinets de MM. Dermagne, Vandembroucke et Jambon.

Le groupe de travail sur le Guichet des Arts s'est réuni à trois reprises depuis octobre 2020. Il fait le pari ambitieux d'un guichet unique multilingue répondant aux besoins des travailleurs artistiques et des opérateurs culturels. Il a sollicité et obtenu des rapports de nombreuses administrations

partenaires sur les offres de services existantes organisées ou subventionnées, couvrant tout ou partie des missions d'un Guichet des Arts. Le groupe de travail souhaite que les différentes administrations continuent à affiner ce travail. Pour avancer conjointement sur le projet, un prestataire externe, sélectionné par marché public, sera mandaté pour identifier les besoins non couverts par les offres de services existantes et présenter différentes solutions comparées. Le marché public est en voie de finalisation.

Mme Isabelle Emmerly (PS). – Madame la Ministre, je me réjouis de la dynamique mise en route. La CIM Culture est bien le lieu idéal pour traiter de cette question du statut de l'artiste, les entités fédérées ayant une bonne connaissance du terrain de par leur relation avec les artistes et leurs représentants. Nous espérons donc que 2021 sera l'année qui permettra de faire enfin évoluer la condition sociale des artistes.

Quant au chantier du Guichet des Arts, j'entends qu'il est également bien ouvert, notamment avec l'appel à un prestataire externe. Vous avez évoqué l'idée d'un guichet unique et multilingue, mais peut-être devrait-il plutôt avoir un essaimage plus local pour être au plus près des besoins des artistes.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, de continuer à incarner le travail essentiel effectué par cette CIM Culture. L'écosystème culturel est profondément bouleversé par la crise actuelle et ce dialogue avec vos homologues est fondamental. Les groupes de travail montrent la nécessité que notre État, dans toutes ses composantes, pense, réfléchisse et émette des idées: le guichet unique en est une, le débat permanent sur le statut d'artiste en est une autre. Bien entendu, il faut que ces idées aboutissent à des résultats, mais nous devons garder espoir. Cet espace de dialogue doit permettre de faire vivre le débat sur la culture dans l'ensemble des parties prenantes de la Belgique. Je vous remercie pour le courage avec lequel vous continuez à mener ce combat. Avec les trois vice-présidents de cette CIM, il est important que vous soyez le porte-drapeau de ces différents dossiers.

3.29 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Préservation et la promotion des langues régionales endogènes»

Mme Sabine Roberty (PS). – Il y a environ un an, je vous interrogeais, Madame la Ministre, sur la préservation et la promotion des langues régionales endogènes sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, encadrées, pour rappel, par le

décret du 24 décembre 1990 relatif aux langues régionales endogènes de la Communauté française. J'avais dit vouloir revenir sur le sujet lorsque le bilan de 2019 du Conseil des langues régionales endogènes (CLRE), instance d'avis créée pour veiller à la bonne application du décret, serait disponible. C'est d'ailleurs l'objet de ma première question: le bilan de 2019 n'est, sauf erreur de ma part, toujours pas disponible alors que celui de 2020 devrait l'être durant le second quadrimestre de 2021. Qu'en est-il? Pouvez-vous nous donner un agenda?

Un label a été créé en 2018 pour les communes qui souhaitent préserver sur leur propre territoire les langues régionales, «Ma commune dit oui aux langues régionales». Cette mesure doit être évaluée tous les trois ans. Nous sommes en 2021, soit trois ans après le lancement de ce label. Qu'en est-il de cette évaluation? Le projet sera-t-il reconduit? Auquel cas, des modifications ou évolutions sont-elles à prévoir?

Par ailleurs, comme vous l'aviez souligné, les communes rencontrent plusieurs difficultés pour la mise en place effective de ce projet, comme le nombre restreint et l'âge des locuteurs ressources – ce qui prouve, pour ceux qui en douteraient encore, que ce patrimoine est en voie de disparition –, ou le manque d'informations sur le matériel scientifique, littéraire ou pédagogique disponible. Comment entendez-vous apporter des solutions à ces difficultés?

Il y a un an, vous aviez indiqué qu'un marché public relatif à la mise à disposition de ressources et d'outils en fonction de l'aire géolinguistique considérée était en cours d'élaboration. Où en est-on aujourd'hui à cet égard? Vous aviez admis que le budget alloué aux langues régionales avait, en raison de son caractère modeste, exclusivement été utilisé à des publications. Pour quels motifs privilégier les publications? La variété des supports et des initiatives n'est-elle pas préférable?

En 2015, le CLRE avait édicté 25 points d'actions prioritaires pour revitaliser les langues régionales sur notre territoire. Parmi les avancées en la matière, vous aviez déclaré que l'enquête sur la présence des langues régionales endogènes dans les milieux scolaires et parascolaires avait été réalisée. Quels en sont les résultats? Quelles pistes de réflexions et de solutions offre cette enquête dans la poursuite de la préservation de ce patrimoine? A-t-on avancé sur d'autres points de cette liste depuis l'année dernière?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, le bilan de 2019 de l'ancien CLRE est disponible sur simple demande au Service des langues régionales endogènes (SLRE). Il est actuellement accessible sur le site www.languesregionales.cfwb.be. Par ailleurs, je vous rappelle qu'à la suite du décret sur la nouvelle gouvernance culturelle, les missions du CLRE sont

désormais assurées par le nouveau Conseil de la langue française et de la politique linguistique (CLFPL) et la Commission des écritures et du livre.

En outre, à ce jour, treize communes ont signé les conventions de labellisation «Ma commune dit oui aux langues régionales», et une bonne dizaine de communes supplémentaires devraient être labellisées le 8 mai prochain. Un important travail d'évaluation de ce label fait état d'un bilan globalement positif. Il est, aux yeux des communes, un outil de diagnostic, de prospective, de planification et de sensibilisation important. Il rend bien visible le travail accompli sur le terrain. La bibliothèque des dialectes de Wallonie, adossée au musée de la Vie wallonne, a été désignée par marché public pour accompagner ces communes dans la mise en œuvre de leurs actions de promotion des langues de leur territoire.

Par ailleurs, les crédits dédiés à la politique des langues régionales sont inscrits dans la division organique du budget affectée aux «Langues, Lettres et Livre», raison pour laquelle ces crédits sont essentiellement alloués à des publications. Le théâtre et la chanson sont également des vecteurs efficaces de promotion des langues régionales. C'est notamment pourquoi l'Union culturelle wallonne (UCW), reconnue comme fédération professionnelle, siège au sein de la nouvelle Chambre de concertation des arts vivants.

Le CLRE a élaboré, en 2015, un plan composé de 25 points d'actions prioritaires pour revitaliser ces langues. Parmi les avancées figure l'enquête de 2020 sur la présence des langues régionales dans l'enseignement primaire et maternel. Rejoignant l'action prioritaire n° 8 du plan du CLRE, cette enquête pointe à nouveau le besoin d'outils de sensibilisation pour les enseignants, mais elle met également en évidence une méconnaissance des centres de ressources existants.

Pour rencontrer ce besoin, l'administration a coordonné, en 2020, la publication des différentes versions du nouveau numéro de la collection «Lès Bab'lutes» destinée au jeune public, a soutenu un support d'apprentissage du wallon namurois, ainsi que le projet Wallook, de l'ASBL Besace, et la mallette d'exploitation pédagogique du livre «Mes mille premiers mots en wallon liégeois». Enfin, parmi les autres avancées du plan, la Direction de la recherche scientifique a débloqué un budget de 75 000 euros pour pouvoir mener, en collaboration avec l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) et l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), une enquête sur la vitalité des langues régionales en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est l'action n° 20 du plan. Enfin, le marché public de désignation d'un prestataire chargé de récolter des données est en voie de finalisation.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je me réjouis que dix nouvelles communes soient bientôt labellisées. Dix nouvelles communes qui ont dit «oui» et

qui pourront dire comme moi *k' on-z est firs d'esse Walons!* Je ne peux que me réjouir que le patrimoine de nos langues régionales puisse être de plus en plus mis en évidence. Il est important de le valoriser au jour le jour et de commencer dès le plus jeune âge à l'école. Madame la Ministre, je vous remercie de continuer de soutenir ce merveilleux langage.

3.30 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Méthodologie de redéploiement du secteur culturel dans le contexte de deuxième vague de la pandémie de Covid-19»

M. Charles Gardier (MR). – À la suite de la présentation du rapport «*Un futur pour la culture*» en date du 6 juin dernier, votre communiqué de presse évoquait une méthodologie en cinq temps: phase de récolte et d'analyse des données et de consultation; élaboration de propositions par le groupe de réflexion et rédaction du plan de redéploiement; retour des fédérations professionnelles et des instances d'avis; dialogue avec les autres niveaux de pouvoir; prolongement et concrétisation du plan.

Si j'en crois vos dires lors de la dernière commission, nous en sommes à la troisième phase, à savoir le retour des fédérations professionnelles et des instances d'avis. Cependant, dévoilé en juillet 2020, ce rapport ne pouvait évidemment pas anticiper la deuxième vague qui s'est imposée à nous vers la fin du mois d'octobre 2020 et qui a provoqué la prolongation du confinement du secteur culturel.

D'après mon groupe, ce rapport constitue une première étape pour le redéploiement du secteur culturel. D'autres réflexions devront cependant suivre. Dans l'intervalle, il convient désormais et en tout premier lieu de s'interroger sur l'adéquation du contenu du rapport avec le contexte général dans lequel il devra être exploité. Je pense notamment à la concrétisation des points 4 et 5 de sa méthodologie, à savoir le dialogue avec les autres niveaux de pouvoir et la concrétisation dudit plan. Pouvez-vous me présenter un calendrier d'action du groupe «Un futur pour la culture» quant aux points 4 et 5?

En ce qui concerne le dialogue avec les autres niveaux de pouvoir, vous évoquiez la création d'une structure transversale. Qu'en est-il? S'agit-il d'une structure que vous chapeauterez en tant que ministre de la Culture et, par extension, en tant que présidente de la conférence interministérielle (CIM) Culture? La structure concernera-t-elle les institutions créées par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle? Les 52 membres du groupe de réflexion «Un futur pour la culture» y seront-ils associés? Le groupe a-t-il

évoqué une actualisation des conclusions du premier rapport? Si oui, selon quel agenda se réunira-t-il en vue de cet objectif?

Je vous remercie d'avance de vos réponses auxquelles vous avez déjà répondu en partie dans le cadre de nos précédents échanges de ce jour.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, lors de la dernière séance de commission, je vous rappelais le contexte du lancement du groupe de réflexion «Un futur pour la culture» et ne reviendrai donc pas sur cet aspect.

Vu l'évolution du contexte, la méthodologie présentée alors doit être remise en question. Permettez-moi de vous remémorer mes propos de la dernière fois. Si je m'en réfère aux étapes proposées, la troisième est seulement en voie de finalisation. Les derniers avis des différentes chambres de concertation me sont parvenus dans le courant du mois de janvier. Mon cabinet effectue actuellement un travail de synthèse. Il s'agira de voir lesquelles des propositions reprises dans la note, déclenchent un enthousiasme, lesquelles d'entre elles appellent un débat et lesquelles ne suscitent qu'un intérêt limité. Sur cette base, nous pourrions conclure le processus «Un futur pour la culture». Ce processus se voulait inédit dans un contexte qui l'est tout autant. Il a été organisé dans l'attente de la création des chambres de concertation. Ces dernières sont maintenant actives et c'est avec elles que je compte avancer à l'avenir.

Nous tirons bien entendu les enseignements de ce processus inédit et continuerons à nous nourrir de cette note ainsi que de toutes les contributions du secteur pour élaborer et orienter les politiques culturelles à venir. Les étapes suivantes font de mon travail quotidien pour gérer la crise et développer des politiques culturelles. En effet, le dialogue doit être permanent pour répondre aux enjeux que traverse le secteur, grâce des contacts informels entre les cabinets et une collaboration avec la CIM.

M. Charles Gardier (MR). – Je vous remercie pour ces réponses, Madame la Ministre, et ne manquerai pas de revenir vers vous pour la suite des travaux. Il me revient que les différentes chambres de concertation travaillent d'arrache-pied et que les avis qu'elles rendent sont intéressants. Dans tous les cas, je vous invite à entretenir le dialogue avec les acteurs du terrain et les groupes de réflexion. La dynamique me semble bonne, mais il faudra garder à l'esprit le difficile respect du timing et l'urgence de la situation.

3.31 Question de M. André Antoine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Assurer une affectation culturelle

à l'ancienne gare de Nivelles»

M. André Antoine (cdH). – Alors que la fermeture annoncée des guichets de plusieurs gares a soulevé une vague de contestations auprès de plusieurs bourgmestres wallons, et singulièrement brabançons wallons, il n'en est rien à Nivelles puisqu'une nouvelle gare est en train de sortir de terre dans le cadre de l'arrivée du RER prévu à la fin de cette décennie.

Reste la localisation de l'ancienne gare, au cœur de la ville, qui présente une identité architecturale particulière et qui, vu sa situation, mérite une nouvelle affectation. C'est pourquoi le bourgmestre de Nivelles, Pierre Huart, a demandé à la SNCB qu'elle ne soit pas détruite. Plusieurs élus nivellois s'en sont réjouis et projettent de nouvelles affectations pour l'ancienne gare, notamment la création d'un espace culturel ou d'une maison des associations.

Or, dans le même temps, la ville de Nivelles entend racheter la part du Waux-Hall appartenant toujours à la Fédération Wallonie-Bruxelles. La négociation devrait tourner autour des 600 000 euros, montant qui doit encore être confirmé par une expertise du comité d'acquisition du Service public de Wallonie (SPW).

Madame la Ministre, vous disposerez donc simultanément de moyens financiers exceptionnels et d'une demande d'affectation culturelle pour l'ancienne gare de Nivelles. Vous pourriez réinvestir utilement tout ou partie du montant de la vente du Waux-Hall dans l'ancienne gare, à des fins culturelles et récréatives eu égard au développement considérable de la ville de Nivelles. Seriez-vous intéressée de relayer la préoccupation d'un grand nombre d'élus nivellois et de soutenir un nouveau destin culturel à l'ancienne gare de Nivelles? Si oui, à quelles conditions?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, je suis comme vous usagère des transports publics et ne suis pas insensible au charme de l'ancien bâtiment de la gare de Nivelles. Chacun peut rêver de préserver l'usage collectif de tels bâtiments emblématiques, et pourquoi pas de leur imaginer une destination culturelle.

Lors de la réunion de commission du 2 février dernier, j'ai répondu à la question de M. Maroy concernant le projet de rachat par la ville de Nivelles de la part du Waux-Hall appartenant à la Communauté française, lui disant qu'en l'absence d'estimation du comité d'acquisition, il était prématuré de parler de calendrier de vente. Vous semblez encore davantage anticiper cette vente, en imaginant déjà que son fruit puisse être réinvesti par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans l'ancienne gare de Nivelles. Notre préoccupation la plus immédiate, dans le cas d'une vente, sera

d'abord de reloger la Bibliothèque publique centrale du Brabant wallon, qui occupe actuellement le Waux-Hall.

Par ailleurs, le produit de la vente ne reviendrait pas automatiquement aux infrastructures culturelles, encore moins sûrement aux infrastructures culturelles nivelloises; sa destination dépendra des arbitrages budgétaires intervenant au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Concernant plus particulièrement la réaffectation culturelle de l'ancienne gare que vous imaginez, si le projet prenait corps et que la ville de Nivelles souhaitait bénéficier d'une subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour acquisition-rénovation, ce serait dans les balises du décret du 17 juillet 2002 relatif à l'octroi de subventions aux collectivités locales pour les projets d'infrastructures culturelles. Il s'agirait notamment de défendre l'opportunité du projet sur la base du maillage culturel, des besoins en infrastructure – je pense notamment à la complémentarité avec le Waux-Hall –, du rapport entre coûts et bénéfices pour la population, et enfin de son intégration dans les législations culturelles de la Fédération. Vous conviendrez avec moi que tout ceci ne se décide pas, permettez-moi l'expression, sans crier gare, et que cela nécessite de pouvoir y travailler de manière consciencieuse.

M. André Antoine (cdH). – Je comprends qu'il ne faut pas crier gare dans un tel projet, mais pour bien connaître le Waux-Hall depuis de nombreuses années, la question de la relocalisation de la Bibliothèque se pose. Compte tenu de la remarquable situation de la gare et de ses volumes, y transférer notamment la Bibliothèque me semblait une bonne idée, puisqu'elle serait à proximité de la future gare et du passage de nombreux bus, ce qui lui assurerait une large fréquentation. Je prends note que, moyennant le respect du décret et un arbitrage politique, vous pourriez accueillir la demande des Nivellois. Je ne demande pas de droit de préemption, mais je demande que leur dossier soit dûment examiné, notamment à la lumière de la nécessité de transfert de la Bibliothèque, et que vous ne les envoyiez pas «à la gare».

3.32 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Accès à la culture et aux musées de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les personnes aveugles et malvoyantes»

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, je veux attirer votre attention sur l'initiative des Musées royaux des Beaux-Arts qui, depuis plusieurs années, proposent des visites pour les personnes aveugles et malvoyantes à l'aide d'outils

tactiles et auditifs. Les œuvres sont décrites en audiodescription et des guides spécialement formés aident ces visiteurs. Il n'est pas toujours facile en effet de décrire fidèlement une œuvre et de faire ressentir son atmosphère. Il faut que la personne non voyante puisse se faire une image mentale de l'œuvre d'art. Pour aider les malvoyants et aveugles à apprécier les œuvres de manière plus autonome, des stations tactiles sont aussi installées dans le musée. Chacune se rapporte à une œuvre en particulier et un texte explicatif est imprimé en braille, accompagné d'une représentation en relief de l'œuvre.

La loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination interdit les discriminations fondées sur le handicap et couvre l'accès à la culture. En son article 4, § 12, cette loi considère même que le refus de mettre en place des aménagements raisonnables pour les personnes handicapées est une discrimination. La Fédération Wallonie-Bruxelles a aussi adopté des dispositions par le décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination. Afin d'aider les lieux culturels, notamment les musées, à accueillir au mieux les personnes avec une déficience visuelle, Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, a publié un carnet qui explicite les aménagements raisonnables possibles dans le secteur de la culture.

Pouvez-vous faire le point sur l'accessibilité pour les personnes malvoyantes ou aveugles des musées relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quel est le pourcentage de musées reconnus par notre institution proposant des visites en audiodescription et des dispositifs tactiles en relief, comme les Musées royaux des Beaux-Arts? Ces aménagements particuliers représentent des investissements importants. Des aides sont-elles prévues par la Fédération Wallonie-Bruxelles? Plus généralement, une évaluation de la mise en œuvre du décret du 12 décembre 2008, focalisée sur l'accès à la culture pour les personnes handicapées, est-elle prévue? Si oui, à quelle échéance?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, le décret du 25 avril 2019 relatif au secteur muséal en Communauté française et son arrêté d'application sont bien entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Le décret dispose explicitement en son article 6 que tous les musées reconnus doivent «disposer d'une politique tarifaire adaptée et d'une approche dynamique au bénéfice des publics socialement et culturellement diversifiés». Cet item englobe évidemment l'accès aux personnes handicapées. En outre, l'arrêté d'application précise que les infrastructures doivent être en adéquation avec une exigence d'accessibilité renforcée. À partir de la catégorie C, un manuel de gestion des risques liés à l'infrastructure est exigé. À ce titre, il est très vraisemblable que les premiers rapports d'activité relatifs au nouveau décret, que

les musées remettront en avril 2021 pour l'année 2020, fassent apparaître des dispositifs d'accessibilité au handicap principalement développés pour les personnes à mobilité réduite.

Ces exigences décrétales font partie intégrante de l'accès aux subventionnements structurels des musées. Il n'y a pas à ce jour d'aides spécifiques pour des aménagements particuliers. La pertinence d'une telle aide se poserait d'ailleurs et pourrait amener à l'interprétation qu'un ou plusieurs items du décret ne pourraient s'opérationnaliser qu'avec des aides spécifiques. Par ailleurs, le calendrier de remise des rapports d'activité est ingrat en matière d'impacts. Outre le fait qu'ils ne sont pas encore finalisés, et donc que l'administration n'en dispose pas encore, ils porteront sur l'exercice 2020 particulièrement affecté par les confinements et les effets de la crise.

Vous l'aurez compris, mon administration ne dispose pas encore des éléments lui permettant de répondre précisément à vos questions spécifiques à l'audiodescription. Un bref survol des sites de musées reconnus, reflétant sans doute des minima d'activités, a permis de déceler quelques musées wallons disposant de services spécifiques d'accessibilité aux chiens guides ou d'assistance, ainsi que de visites ou activités spécialement conçues pour les déficients visuels; c'est le cas notamment du Musée de la Vie wallonne, à Liège. Mes services mettront tout en œuvre afin que tous les rapports d'activités 2020 des musées reconnus puissent faire l'objet de synthèses. Un rapport spécifique sera opéré sous le prisme particulier de l'accessibilité, notamment pour les personnes handicapées.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse. J'attendrai la publication des rapports d'activité pour pouvoir refaire le point avec vous.

3.33 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Jetons de présence dans les instances d'avis»

M. Charles Gardier (MR). – Depuis l'entrée en vigueur du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle, deux types d'instances ont été créées. Il s'agit, d'une part, des chambres de concertation, au sein desquelles siègent les représentants de fédérations sectorielles, et, d'autre part, des chambres d'avis, qui sont compétentes pour remettre des avis sur les demandes individuelles. Madame la Ministre, je désire vous interroger aujourd'hui sur les secondes. Nous étions loin de penser que le premier grand défi auquel ces instances seraient confrontées serait la pandémie de la Covid-19, qui a entraîné l'organisation de très nombreuses réunions afin de répondre

à de nombreuses demandes bien légitimes.

En réponse à une question orale posée par Mme Emmery le 8 septembre dernier, vous aviez évoqué la mise de cette thématique à l'agenda d'une prochaine commission interministérielle de la culture (CIM Culture). Pouvez-vous me présenter les mécanismes actuels permettant aux personnes siégeant au sein des commissions d'avis de recevoir leurs jetons de présence, indemnités de lecture et défraiements? Ces personnes sont-elles soumises à des contraintes administratives particulières d'un point de vue fiscal? Si oui, lesquelles? Qu'est-il ressorti des contacts pris avec les administrations fédérales compétentes? Qu'est-il en outre ressorti des discussions au sein de la CIM Culture à ce sujet? Envisagez-vous de faire de cette thématique l'une des priorités de votre présidence de la CIM Culture? Enfin, avez-vous sollicité l'avis du Conseil supérieur de la culture (CSC) sur cette thématique? Si oui, que vous a-t-il répondu? Le paiement des jetons de présence pose problème depuis le début. C'est pourquoi je voulais revenir sur ce problème qui handicape sans doute déjà les travaux des instances d'avis.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, les modalités d'attribution des indemnités de présence, des indemnités de lecture et des remboursements des frais de déplacement des membres des instances d'avis sont définies à l'article 13 du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle, ainsi qu'à l'article 10 de l'arrêté du 8 mai 2019 du gouvernement de la Communauté française portant exécution du décret précité.

Les indemnités de présence et les remboursements de frais de déplacement sont encodés au fur et à mesure par la Direction du support administratif (DSA) de l'Administration générale de la culture, sur la base des listes de présence aux réunions. Il en va de même pour les indemnités de lecture prévues dans le règlement d'ordre intérieur (ROI) des instances qui ont souhaité les mettre en œuvre. De manière périodique, des décomptes individuels sont établis par la DSA et transmis aux membres pour validation. Le premier décompte portera sur l'année académique 2020-2021, c'est-à-dire sur les travaux effectués de septembre 2020 à juin 2021. Sous réserve d'une clarification fédérale de la législation sociale et fiscale applicable, les premiers versements aux membres des nouvelles instances devraient intervenir en juin 2021.

La problématique qui entoure les indemnités n'est malheureusement pas de l'ordre des contraintes administratives fiscales. Elle est bien plus complexe. Comme nous avons pu l'évoquer à plusieurs reprises, nous sommes ici face à un problème de statut: celui des indemnités, d'une part, mais aussi et surtout celui des membres lorsqu'ils participent aux travaux des instances consultatives. Les

régimes sociaux et fiscaux existant au niveau fédéral, compétent en la matière, ne sont en effet pas en adéquation avec les caractéristiques du mandat public, désintéressé, consultatif et participatif qui est confié aux membres par arrêté ministériel.

Bien que leur situation soit comparable à celle des mandataires publics, les membres d'organes consultatifs n'ont pas de statut spécifique lorsqu'ils siègent, ce qui pourrait poser de grandes difficultés dans certains cas, particulièrement pour les personnes qui perçoivent des allocations de chômage, sous statut d'artiste ou autre. La problématique ne se limite pas au secteur de la culture. Elle touche aussi d'autres secteurs, tels que l'urbanisme, l'environnement ou la santé, et d'autres entités, qui font de plus en plus appel aux citoyens dans la mise en œuvre des politiques publiques. Il est donc absolument nécessaire que des solutions se dégagent au niveau fédéral. Le versement des indemnités aux membres est conditionné à cette clarification préalable.

Nos interlocuteurs politiques et administratifs sont conscients de la problématique et se montrent ouverts aux différentes options envisageables. Les choses bougent enfin! Ce dossier reste toutefois techniquement très complexe, avec plusieurs facettes interdépendantes et plusieurs ministres compétents à différents niveaux de pouvoir. Les discussions ont déjà dépassé le cadre de la CIM Culture puisqu'elles ont été portées au niveau du Comité de concertation (Codeco) en novembre 2019. Depuis, le Codeco a été occupé par d'autres «petites problématiques». Néanmoins, les discussions se poursuivent tant au niveau politique, en bilatéral et en multilatéral, qu'au niveau des administrations. Il s'agit en effet de l'une de mes priorités. Je ne manquerai pas de vous tenir au courant des avancées dans ce dossier.

M. Charles Gardier (MR). – Je veux dire à quel point il est important de trouver une solution pérenne et sûre pour la perception de jetons de présence dans les instances d'avis. Cela peut paraître trivial, mais ce n'est pas le cas. Non seulement les personnes qui siègent dans les instances d'avis ne le font pas pour gagner de l'argent, mais cela leur coûte cher de se déplacer et de prendre du temps pour participer aux réunions. Il faut trouver une solution. C'est d'autant plus important que ces instances d'avis sont fortement sollicitées pour répondre à des demandes urgentes bien légitimes. Madame la Ministre, je sais que vous êtes attentive à ce dossier. Je le suis aussi. J'ai reçu des témoignages de membres de ces instances d'avis qui sont toujours en attente d'une solution complètement rassurante. J'espère que certains ne seront pas démotivés, car ils sont particulièrement utiles en ces temps difficiles.

3.34 *Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des*

Médias et des Droits des femmes, intitulée «Faible soutien aux lieux culturels non subventionnés»

Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, à la fin du mois de décembre, vous avez annoncé un vaste plan de soutien au secteur culturel doté d'une enveloppe de 34 millions d'euros. À la différence des précédents fonds d'urgence, celui-ci viendrait enfin en aide aux lieux culturels non subventionnés. Aujourd'hui, pour ces lieux, c'est la douche froide. Sur le total de 34 millions d'euros, seuls trois millions leur seraient destinés alors qu'ils n'ont bénéficié d'aucune aide de la Communauté française depuis le début de la crise sanitaire. On parle plus précisément d'une prime de 7 500 à 15 000 euros, ce qui permettrait à un opérateur de couvrir ses frais fixes pendant un mois.

Le directeur de la Comédie de Bruxelles a récemment lancé un cri d'alarme dans la presse concernant la perte actuelle d'emplois et de savoir-faire, que nous ne rattraperons jamais. Il faisait également part de son incompréhension face au peu de soutien dont bénéficie la culture non subventionnée. En situation de crise, ne devrait-on pas aider tous les opérateurs qui en ont besoin, qu'ils soient subventionnés ou pas?

Par ailleurs, si je comprends bien votre proposition, une des conditions à remplir pour pouvoir prétendre à ce soutien serait l'existence d'un équivalent temps plein au sein de la structure. Beaucoup de petites structures ne sont donc pas éligibles à cette aide.

Que répondez-vous aux opérateurs non subventionnés pour qui le soutien annoncé de 3 millions d'euros est trop faible? Quand la subvention sera-t-elle versée à ces opérateurs? Quels seront les critères pour en bénéficier? Avons-nous une idée du nombre des lieux concernés? Pourriez-vous donner de plus amples précisions sur les conditions à remplir pour pouvoir bénéficier de cette aide?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je suis consciente de l'immense difficulté que traverse le monde de la culture dans son ensemble actuellement. Je me bats au quotidien depuis presque un an pour soutenir le secteur et faire émerger des aides, qui ne dépendent pas uniquement de la Fédération. Mon Cabinet est en contact très régulier avec le groupe de travail «Culture non subsidiée» à laquelle appartient M. Hanssens. Une réunion a encore eu lieu avec mes collaborateurs le 11 février afin d'aborder les difficultés vécues par le secteur et ses points d'attention concernant l'instauration de futurs nouveaux protocoles. Nous sommes conscients que les réalités de ces opérateurs sont spécifiques et qu'ils ont besoin d'une jauge importante pour atteindre leur équilibre et donc redémarrer leur activité.

Selon une étude sur la base des codes NACE, on estime à 1200 le nombre d'entreprises privées actives dans le secteur culturel au sens large. Il serait naïf de penser que la Fédération, en vertu des moyens qui sont les siens, puisse soutenir à elle seule économiquement tous ces acteurs qui ont parfois un poids financier très important. Pour rappel, la compétence économique relève des Régions.

Mon Cabinet est en contact avec les Cabinets des ministres wallon et bruxellois de l'Économie pour attirer l'attention sur les spécificités du secteur. La Région de Bruxelles-Capitale vient d'ailleurs d'annoncer un nouveau train de mesures prenant en compte notamment les acteurs culturels privés pour un montant de 17 millions d'euros. Les vagues 7, 8, 9 d'aides wallonnes seront détaillées dans les semaines qui viennent et permettront de prendre en compte, cette fois, les ASBL qui étaient jusqu'ici exclues du périmètre des aides économiques. C'est aussi grâce au travail de coordination mené depuis plus de trois mois avec les différents niveaux de pouvoir que nous parvenons à mieux faire entendre la voix du monde de la culture.

Concernant le mécanisme de soutien financier aux opérateurs non subventionnés, le formulaire de dépôt de dossier est en ligne depuis le 15 février et les opérateurs ont jusqu'au 10 mars pour introduire leur demande. Celles-ci seront analysées selon la taille de l'opérateur, le volume d'emploi et l'impact de la crise sur ses activités pour l'année 2020.

En guise de conclusion, je voudrais insister sur un élément très simple qui vous semblera peut-être évident. Ce dont a le plus besoin le monde de la culture dans son ensemble, et a fortiori le secteur privé, c'est de retrouver son activité, d'accueillir à nouveau du public, de relancer une filière qui va bien au-delà des seuls opérateurs culturels et qui concerne un écosystème entier de travailleurs et d'entreprises qui sont pour certains à l'arrêt depuis maintenant un an. C'est dans ce sens que je mène actuellement mes actions dans le but d'attirer l'attention du Comité de concertation sur les implications multiples de cette réouverture progressive que nous attendons tous.

Mme Amandine Pavet (PTB). – «Une nouvelle aide est débloquée pour les opérateurs non subventionnés». Madame la Ministre, cet effet d'annonce, fréquemment utilisé, suscite l'espoir chez les opérateurs concernés. C'est une annonce du type de celle que vous avez faite le 17 décembre 2020. Ensuite, à mesure que les mois passent, on se rend compte qu'il y a 1 200 entreprises concernées et que l'on ne pourra pas toutes les aider.

On peut donc comprendre que des organisations qui se retrouvent en difficulté soient déçues et interpellent la ministre de la Culture. Se rendant compte que l'enveloppe annoncée est trop réduite, elles se rendent compte qu'elles vont devoir s'adresser à un autre niveau de pouvoir.

Il faudrait pouvoir anticiper ces situations et éviter les effets d'annonce. En effet, on se rend compte au final que les structures pouvant prétendre à cette aide devront attendre jusqu'au début du mois de mai pour recevoir une réponse concernant le montant qui leur est octroyé. L'aide proprement dite ne sera pas encore versée à ce moment-là. Plus de six mois s'écoulent donc entre l'annonce de l'aide et la réponse aux opérateurs. Ce point pose vraiment question.

Les lieux culturels qui sont dans l'incertitude financière ont besoin de savoir de quoi demain sera fait. Si aucune aide ne vient de la Fédération, il faut l'assumer plus rapidement et de manière plus transparente. Cela dit, on espère que la Fédération pourra octroyer un maximum d'aide.

Vous ne m'avez pas répondu sur la condition de l'équivalent temps plein pour pouvoir introduire un dossier recevable. Beaucoup de structures qui fonctionnent avec des temps partiels, des indépendants, des bénévoles seront donc exclues par ce critère minimum. Elles se retrouvent dans l'impossibilité de prétendre à cette aide. Selon certaines rumeurs, la situation pourrait changer face au nombre de structures qui se plaignent de ce critère. On espère que les rumeurs se vérifieront et que certains points mis en évidence pourront être adaptés pour aider le secteur au maximum.

Vous avez avancé le chiffre de 1 200 entreprises sur la base du code NACE. Selon certaines personnes sur le terrain, ce cadre est trop strict. De nombreuses entreprises ne relèvent pas de ce code alors qu'elles sont pourtant bel et bien actives au niveau culturel.

Outre la nécessité de débloquer un budget plus important, vous pourriez aussi aménager les critères d'octroi.

Vous avez dit que le secteur voulait surtout accueillir un public, on l'espère aussi le plus rapidement possible. En revanche, on sait que la reprise ne se fera pas tout de suite et que des aides continueront à être nécessaires pour permettre au secteur de se relever. Cela fait quasiment un an que les portes des lieux culturels sont complètement fermées ou presque.

3.35 *Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Instauration d'un mécanisme de prêt à taux zéro pour les amateurs d'œuvres artistiques»*

M. Charles Gardier (MR). – En décembre 2017, la presse se faisait l'écho de l'annonce par le gouvernement flamand d'un mécanisme de prêt à taux zéro à destination de citoyens désireux de faire l'acquisition d'œuvres

d'artistes flamands ou bruxellois de leur vivant. Doté d'un budget d'un million d'euros, ce mécanisme avait pour but de faire baisser le seuil d'accès à ces œuvres pour les simples amateurs ou les galeries d'art.

En réponse à une question de mon collègue Gaëtan Van Goidsenhoven le 29 janvier 2018, votre prédécesseure Alda Greoli avait déclaré qu'il n'existait aucun mécanisme semblable en Fédération Wallonie-Bruxelles, tout en reconnaissant, et je cite, que le dispositif flamand revêtait «un caractère incitatif certain», et que, dans l'hypothèse où il remporterait le succès escompté, «le dispositif favorisera également une plus grande intégration de l'art contemporain dans le quotidien des citoyens».

La Déclaration de politique communautaire (DPC) tend à considérer que le gouvernement pourrait se prononcer en faveur d'un tel mécanisme puisqu'il a prévu de soutenir «une dynamique culturelle forte en s'appuyant sur une politique de création ambitieuse, une démocratie culturelle renforcée».

Madame la Ministre, quel bilan et quels enseignements tirez-vous de l'initiative du gouvernement flamand? Des exemples de mécanismes semblables existent-ils à l'étranger et quel bilan positif ou négatif pouvez-vous en tirer? Bien que la situation budgétaire ne laisse qu'une marge de manœuvre limitée pour de nouvelles initiatives, envisagez-vous d'évaluer le coût budgétaire d'une telle mesure ainsi que les éventuelles répercussions positives? Un mécanisme similaire en Fédération Wallonie-Bruxelles vous paraît-il souhaitable?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Cette initiative flamande semble intéressante et je l'examinerai attentivement pour en connaître les tenants et aboutissants. Je perçois néanmoins un écueil par rapport à la réponse de ma prédécesseure sur l'intégration de l'art contemporain dans la vie quotidienne des citoyens. Il faudrait évaluer si le dispositif flamand permet de toucher tous les citoyens. La médiation autour de l'initiative semble toute aussi importante à construire que l'initiative proprement dite.

La crise sanitaire a mis en lumière le caractère extrêmement précaire d'un secteur habitué à une économie de survie rendue invisible. Je m'entretiens régulièrement avec les fédérations professionnelles, les curateurs, les artistes, les galeristes et les directeurs de centres d'art notamment. Pour tous ces acteurs, la défense et la promotion fondamentale de leurs conditions résident dans une refonte d'une politique sectorielle pérenne. Cette politique doit passer par la définition et la création d'un statut d'artiste adapté à leur réalité économique et en particulier à celle des plasticiennes et des plasticiens, dont la nature du travail ne leur permet pas d'être rémunérés en amont d'une vente qui reste hypothétique.

La Chambre de concertation des arts plastiques a entamé plusieurs réflexions sur des priorités comme les soutiens à la création, une rémunération juste des artistes, la préservation et l'accentuation de la capacité de production des œuvres et la relance d'une politique d'acquisition d'œuvres d'art pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le prêt à taux zéro pourrait en faire partie. De plus, une structure de type ST'ART INVEST possédant toute l'expertise en matière de fonds d'investissement, pourrait être une alliée dans la réflexion autour de ce chantier.

Pour les artistes vivant à Bruxelles, ville devenue plateforme internationale de l'art contemporain, la question qui se pose serait de savoir comment ils pourraient bénéficier du prêt à taux zéro sur l'acquisition des œuvres d'art sans devoir opter pour un régime linguistique plutôt qu'un autre. L'initiative gagnerait en tout cas à se développer au niveau national.

M. Charles Gardier (MR). – C'est dans le cadre des travaux sur le statut d'artistes que nous avons menés avec le MR et en rencontrant des plasticiens et plasticiennes que je me suis souvenu de l'initiative du gouvernement flamand.

Il est urgent de créer un statut spécifique pour les plasticiens et plasticiennes, car ils sont nombreux à me faire part de leur impression d'être particulièrement malaimés et fort peu entendus. Le prêt à taux zéro permettrait de valoriser leur travail et notre Communauté regorge de ces artistes talentueux!

Certains écueils comme le statut des artistes bruxellois devront être dépassés et il est vrai qu'une telle initiative aurait plus de sens au niveau national, mais il serait néanmoins intéressant de savoir si d'autres régions du monde l'appliquent. Je vous incite donc, Madame la Ministre, à étudier cette initiative flamande plus en profondeur.

Mme la présidente. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 18h15 et reprise à 18h20.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

3.36 Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Hausse de myopie chez les élèves due au confinement»

Mme Gladys Kazadi (cdH). – La crise sanitaire a fortement modifié notre quotidien et nos habitudes. Ces changements ont notamment permis de continuer certaines activités en distanciel, telles que les cours pour les enfants.

Ces cours à distance pour les enfants ont eu lieu lors du premier confinement, en raison de la fermeture des écoles, et se poursuivent aujourd'hui dans l'enseignement secondaire, sous la forme de cours mixtes, à savoir d'une part le distanciel et d'autre part le présentiel. Ces modes d'enseignement à distance sont également mis en place par les écoles qui se retrouvent à fermer pour cause de cas trop nombreux d'infections en leur sein. La formation en distanciel n'est donc pas ponctuelle, car ces modalités d'enseignement seront bientôt mises en place depuis un an pour les jeunes.

Une des problématiques des cours à distance est leurs conséquences sur la santé des enfants. D'une part, le confinement entraîne une diminution de l'activité physique, et d'autre part, il force les jeunes à augmenter leur temps devant des écrans. Ce dernier problème est pointé par les pédiatres comme un facteur qui affecte le sommeil. Cette conséquence devrait disparaître à court terme, dès le retour à la normale.

Cependant, les ophtalmologues avertissent quant à eux d'une forte hausse de la myopie chez les enfants depuis le début de la crise. La myopie, si elle peut être traitée, est irréversible. En plus d'avoir un coût humain, elle a également un coût financier public.

Si elle n'est pas d'origine génétique, les causes de la myopie sont uniquement dues aux écrans. Néanmoins, des moyens de protection existent, comme l'usage de lunettes de protection contre la lumière bleue. Ces dernières permettent de filtrer et d'équilibrer le spectre de la lumière transmise, réduisant la lumière bleue intense à haute énergie. Ce mécanisme protège les yeux de la fatigue oculaire numérique.

Avez-vous des chiffres quant à cette problématique de santé qui touche les élèves à la suite du confinement et des cours à distance? Dans la négative, serait-il possible de collecter, auprès des mutuelles, un comparatif chiffré du nombre de lunettes remboursées pour les enfants cette année par rapport aux années précédentes? Des campagnes de prévention santé sont-elles prévues afin de rappeler aux publics concernés les effets d'une surexposition aux écrans des enfants? Un travail est-il mené pour sensibiliser le corps enseignant à donner des travaux qui permettent des solutions alternatives aux écrans afin de limiter le temps passé par les enfants devant un écran dans le cadre des cours à distance?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je souscris entièrement à votre préoccupation quant à l'impact sur la vue des élèves de séances prolongées devant les écrans. Comme je l'ai déjà indiqué à Mme Goffinet le 10 novembre 2020, les ophtalmologues estiment que la myopie est causée par trois facteurs: l'hérédité, une trop grande sollicitation de la vision de

près et une trop faible mobilisation de la vue de loin.

Il est dès lors certain que l'enseignement «en partie distanciel» que connaissent les élèves du secondaire et les cours, quasi intégralement numérisés, que suivent les étudiants du supérieur renforcent une situation de déséquilibre entre ces deux types de vision.

Aucune étude n'a encore été menée en Belgique ou en Europe à propos de l'impact du confinement sur les yeux de nos enfants. En revanche, une étude chinoise a été publiée récemment dans le *JAMA Ophthalmology*. Celle-ci conclut que le confinement est associé à une augmentation de la prévalence de myopie chez les enfants de 6 à 8 ans. L'augmentation n'est pas constatée pour les tranches d'âges supérieures, malgré une exposition plus importante aux écrans. Il ne s'agit toutefois que d'un constat liminaire qui doit encore être étayé par des recherches complémentaires.

Le principe de précaution nous invite à prévoir des campagnes de sensibilisation quant à ce risque de surexposition aux écrans. Je rappelle à ce sujet que des microprogrammes «Airs de famille», sur le thème des jeunes et des écrans, sont régulièrement diffusés en télévision et sur le web pour le grand public. J'accorderai une attention particulière à la reprise de ces campagnes de sensibilisation lorsque la crise sanitaire sera derrière nous.

Ce message pourra également être relayé, en temps utile, par les services de promotion de la santé à l'école (PSE). Il convient toutefois de souligner que ces services sont à l'heure actuelle en toute première ligne dans la gestion, la circonscription et l'extinction des foyers d'infection dans nos écoles. Il s'agit là d'une tâche prioritaire qui, de façon compréhensible, les mobilise à plein temps.

La seule véritable issue à ce problème consiste à offrir à nos jeunes des opportunités d'échapper au mode de vie sédentaire qui leur est imposé aujourd'hui et de renouer avec des pratiques de plein air. C'est pourquoi j'ai travaillé à l'élaboration de nouveaux protocoles qui restaurent la possibilité pour des groupes comptant jusqu'à 10 jeunes de s'adonner à des activités en extérieur, moyennant bien entendu le plein respect des règles sanitaires de rigueur.

C'est un premier pas, qui est encore loin de constituer une réponse suffisante, vu l'étendue des besoins de nos jeunes. Néanmoins, sous réserve de chiffres épidémiologiques encourageants, j'entends poursuivre cette démarche en travaillant avec les experts, mes collègues du gouvernement et mes homologues des entités fédérées concernées, à un assouplissement des protocoles afin d'aller vers une restitution plus large des droits des jeunes et des enfants.

Mme Gladys Kazadi (cdH). – Sauf erreur de ma part, je n'ai pas eu de réponse concernant la pos-

sibilité de collecter auprès des mutuelles un comparatif chiffré des lunettes qui ont été remboursées. J'aimerais avoir une réponse à ce propos. Aucune étude n'a été effectuée en Belgique, comme vous l'avez indiqué, mais j'estime qu'il est nécessaire que l'on puisse objectiver au mieux la situation en Belgique avec des éléments et des chiffres qui nous permettraient de mieux agir face à cette problématique.

J'insiste aussi sur la nécessaire prévention. Vous en avez parlé, mais je pense qu'il faut vraiment insister sur cette notion auprès des parents, mais aussi du corps enseignant. À ce stade, même si j'entends que des mesures sont mises en place, c'est insuffisant. Les parents et le corps enseignant ne sont pas assez sensibilisés. Je ne plaide pas pour que l'on éteigne les écrans, mais pour que l'on puisse les limiter en proposant d'autres outils. Il faut valoriser davantage les bonnes pratiques, comme les verres spéciaux dont j'ai parlé, et les faire connaître auprès du grand public. Le temps passé à l'extérieur est aussi important, car il a un impact positif sur la vision.

3.37 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Modification répétée des consignes à destination de l'accueil temps libre (ATL)»

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Madame la Ministre, nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises les difficultés de communication et les incohérences dans les consignes que vous avez données au secteur de l'accueil temps libre (ATL), notamment lors du dernier débat en séance plénière consacré à la situation de la jeunesse et à la question des stages pour les enfants âgés de plus de treize ans.

Le 3 février, tous les opérateurs de l'ATL ont reçu une communication relative au schéma de quarantaine et au *testing* à appliquer en cas de contacts à risque. Le lendemain, à la veille de la dernière réunion du Comité de concertation (Codeco), l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) a transmis un nouveau schéma de quarantaine remplaçant celui qui avait été transmis la veille.

Je ne souhaite jeter la pierre à personne, mais je rappelle que les acteurs de terrain sont soumis à une pression intense dans le cadre la gestion de la crise: l'application des consignes nécessitant un travail conséquent, il n'est plus acceptable de recevoir des consignes différentes d'un jour à l'autre après tant de mois de gestion de crise. L'ONE travaille évidemment sans relâche pour que les choses se passent au mieux sur le terrain. Toutefois, il est essentiel d'assurer une meilleure communication

avec les acteurs de terrain. Celle-ci doit être univoque et évoluer uniquement en fonction des décisions prises.

Madame la Ministre, quel rôle jouez-vous dans la certification de l'information à diffuser aux opérateurs de l'ATL et, plus généralement, des opérateurs du secteur de l'enfance? Avez-vous diffusé des consignes particulières à votre administration pour assurer la cohérence de la communication? Existe-t-il un point de contact unique pour les questions relatives à l'enfance et à l'ATL en particulier, eu égard à sa récente réouverture?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Début février, au regard de l'évolution de l'épidémie, Sciensano a modifié la durée de la quarantaine, qui est passée de sept jours à dix jours. Un schéma et une procédure écrite concernant la quarantaine ont alors été transmis aux opérateurs de l'ATL pour les informer de ce changement. Dans une volonté d'informer le secteur le plus rapidement possible, la procédure écrite mentionnant la nouvelle période de quarantaine, qui pouvait être aisément modifiée, a été envoyée immédiatement. En moins de 24 heures, le schéma modifié a été renvoyé à tous les opérateurs et mis à jour sur le site de l'ONE. Je suis consciente que cette situation a pu causer l'incompréhension de certains opérateurs. Soyez cependant assurée, Madame la Députée, que nous mettons tout en œuvre avec l'ONE pour les informer adéquatement. Comme pour toute communication, ceci nécessite parfois quelques boucles de rétroaction.

Depuis le début de la crise sanitaire, je tiens à collaborer étroitement avec l'ONE. Tout comme mes collaborateurs, l'ONE participe aux réunions des différentes instances de gestion de crise. Outre les discussions quotidiennes entre mon cabinet et l'ONE, une réunion de coordination est organisée de manière hebdomadaire. Lorsque de nouvelles mesures touchant un des secteurs de l'enfance sont prises, des consignes sont élaborées en bonne intelligence avec l'ONE et transmises le plus rapidement possible aux secteurs concernés. Ensuite, les protocoles sont mis à jour si nécessaire. Un seul et unique canal est utilisé pour les communications au secteur. L'ONE se charge de transmettre les documents aux opérateurs et les publie sur la partie de son site Internet destinée aux professionnels.

À ma demande, afin de venir en aide aux opérateurs, une cellule «Covid-19 ATL» a été instaurée et est opérationnelle. Elle apporte des réponses aux questions relatives à l'organisation de l'accueil, à la gestion de cas, à l'hygiène, aux situations particulières, etc. Il existe une adresse électronique, sante-atl@one.be, ainsi qu'une permanence téléphonique disponible tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30 au 02/436.97.25 et au 02/436.97.26.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Madame la Ministre, il était important de rappeler l'intégralité du processus et d'expliquer les soutiens qui existent pour le secteur afin d'y voir plus clair. Nous devons veiller à assurer une communication claire; votre réponse montre que vous êtes attentive à cet aspect et que vous mettez tout en œuvre avec l'ONE pour y parvenir. Il convient tout de même de rester vigilant, car, outre les informations qui se télescopent parfois, d'autres sont communiquées lors des réunions du Codeco ou dans la presse, ce qui peut être source d'incohérences. Il est essentiel de communiquer vite et bien afin de continuer à soutenir ce secteur qui fait de son mieux pour gérer la crise.

3.38 Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Financement des opérateurs de l'accueil temps libre (ATL)»

Mme Delphine Chabbert (PS). – Les horaires de travail collent rarement avec le temps scolaire. Il faut donc trouver des solutions pour maintenir ce fameux équilibre entre vies familiale, personnelle et professionnelle... mais pas n'importe lesquelles! Il est important, voire impératif, que l'accueil en dehors du temps familial et scolaire contribue au développement et à l'épanouissement de l'enfant.

C'est précisément le rôle que joue l'accueil temps libre (ATL). C'est un sujet récurrent au sein de cette commission. Je connais vos convictions à ce sujet. Ce troisième milieu de vie, à côté de l'école et de la famille, est un moment important pour que l'enfant évolue, apprenne et explore d'une autre manière, de façon complémentaire, mais tout aussi essentielle. Le groupe PS accorde la plus grande importance à ce troisième milieu de vie qui participe à la lutte contre les inégalités sociales. C'est en effet l'un des champs de l'éducation qui est le plus inégalitaire, car il est le moins encadré par les pouvoirs publics.

D'année en année, le secteur de l'accueil extrascolaire se développe, essentiellement pour répondre aux besoins des parents qui explosent. À titre d'illustration, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) comptabilisait 13 758 876 journées de présence subventionnées en 2019. Cela représente tout de même une augmentation de 4 millions de journées entre 2010 et 2019. L'année 2019 est d'ailleurs marquée par la plus grosse augmentation des présences annuelles depuis 2014, soit une augmentation de 4,64 % par rapport à l'année précédente. L'ATL répond aux besoins, mais il bricole et se réinvente, car les subventions ne suffisent pas et, surtout, n'évoluent pas.

Il existe deux types de financement des opérateurs de l'ATL, tous deux calculés sur la base des présences des enfants lors de ces activités d'accueil après l'école. Concernant la subvention de fonctionnement, l'ONE octroie une subvention forfaitaire par jour et par enfant aux opérateurs ATL qui répondent aux critères d'agrément et de subventionnement de la réglementation ATL. Concernant la subvention de différenciation positive, il s'agit d'une subvention complémentaire destinée aux opérateurs qui accueillent des enfants issus de milieux socioéconomiques défavorisés.

L'enveloppe budgétaire consacrée aux subsides de fonctionnement n'évolue pas en fonction du nombre d'opérateurs actifs. C'est d'ailleurs là le fond du problème. Les opérateurs se partagent depuis toujours une enveloppe «fermée». Dans ce cadre, le montant de la subvention s'élevait à deux euros par jour et par enfant en 2015 et chutait à 0,60 euro en 2019, en raison de l'explosion du nombre d'opérateurs ATL.

Depuis 2016, force est de constater une légère augmentation des subventions de fonctionnement. Néanmoins, cette légère hausse est uniquement le résultat d'une augmentation du coefficient lié aux limites des crédits budgétaires disponibles de l'ONE. Il ne s'agit donc pas d'un financement structurel.

Dans le cadre de la réforme de l'ATL, Madame la Ministre, avez-vous entamé une réflexion sur le refinancement des opérateurs? Dans l'affirmative, cette réflexion prendra-t-elle en compte des éléments tels que l'accessibilité, la gratuité ou la spécificité des projets d'accueil temps libre? Comment les augmentations de subvention depuis 2016 ont-elles été distribuées?

Concernant la subvention de différenciation positive, certains acteurs de terrain estiment que la justification des revenus de la famille est une procédure assez lourde tant pour les familles que pour les opérateurs. Il en résulte que beaucoup d'opérateurs renoncent à cet avantage. Prévoyez-vous de simplifier les démarches pour éviter l'absence de recours à ce droit?

Combien de jours de présences ont été comptabilisés dans le cadre de la différenciation positive en 2019 et en 2020? Quel est le montant de cette subvention?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Il existe actuellement plusieurs types de financement pour les opérateurs qui relèvent du secteur de l'ATL. Chacun de ces sous-secteurs – accueil extrascolaire de type 1 et 2, écoles de devoirs et centres de vacances – possède ses propres modalités de subventionnement.

Les questions que vous me posez ont trait aux subventions des opérateurs de l'accueil extrascolaire de type 1. Ces subventions sont octroyées sur

base d'une enveloppe fermée, indexée annuellement en fonction de l'index des prix à la consommation. De plus, dans le cadre du contrat de gestion de l'ONE, un budget structurel complémentaire a été alloué chaque année depuis plusieurs années afin de soutenir ce secteur et tenter d'atteindre, comme spécifié dans ce contrat de gestion, un coefficient de trois, ce qui correspond à un subside de 0,60 euro par présence d'enfant. Cet objectif a été atteint en 2019. En 2020, la crise sanitaire a évidemment perturbé cette présence. Dès lors, pour assurer une stabilité dans le financement des opérateurs, l'ONE a décidé de maintenir ce subside à 0,60 euro par présence.

De plus, les opérateurs d'accueil extrascolaire de type 1 ont la possibilité de demander une subvention de différenciation positive pour les enfants issus de milieux socioéconomiques plus défavorisés. Cela implique que les opérateurs déterminent si le revenu mensuel des parents est égal ou inférieur au revenu minimum mensuel moyen garanti. Si tel est le cas, l'opérateur peut percevoir une subvention équivalente au double de la subvention ordinaire, soit 1,20 euro. En contrepartie de cette subvention, l'opérateur s'engage à diminuer la participation financière d'un montant équivalent à la moitié de la subvention octroyée. En 2019, cette subvention concernait 316 054 présences soit 2,3 % du total des présences de l'accueil extrascolaire de type 1. Pour 2020, les chiffres seront disponibles à la fin du mois de mars.

Le mécanisme actuel présente de façon évidente certaines lourdeurs. D'une part, les parents doivent fournir une preuve de leurs revenus ou une déclaration sur l'honneur précisant que leurs revenus ne dépassent pas un certain seuil; il n'est pas aisé d'obtenir ces informations. D'autre part, les opérateurs eux-mêmes éprouvent des difficultés à entrer dans le dispositif, car ils y trouvent peu d'intérêt, vu la lourdeur administrative de la démarche comparée aux bénéfices engendrés.

La réforme de l'ATL, que j'entends entreprendre dans les prochains mois en concertation avec tous les acteurs de ce secteur, rassemblés dans une commission transversale ATL, se penchera bien sûr sur l'accessibilité, pas uniquement l'accessibilité financière pour les publics vulnérables. L'un des axes de la réforme ATL sera de lutter contre le non-recours au droit et de lever les obstacles à la fréquentation des activités, afin d'offrir à tous les enfants un accueil extrascolaire et des loisirs de qualité. Pour tendre vers ces objectifs, il sera nécessaire de revoir les normes de subventionnement et d'encadrement. Mais, il est également indispensable de construire des ponts entre les acteurs de l'ATL et les acteurs de l'enseignement, afin d'encourager la mutualisation des moyens, de promouvoir le partage des locaux et d'innover au travers de projets pilotes.

Enfin, vous avez dit que les demandes en ATL explosaient pour répondre aux besoins des parents. C'est sans doute la réalité, mais je pense que notre

devoir aujourd'hui est de faire en sorte que l'ATL réponde aux besoins des enfants. Je ne doute pas que nous partageons le même avis sur ce sujet.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Je partage absolument votre vision des choses. C'était bien là le sens de l'introduction de ma question, lorsque j'ai insisté sur le rôle essentiel de ce troisième milieu de vie au profit du développement de l'enfant.

Je salue votre décision de maintenir les subventions pour l'année 2020, année fortement perturbée, afin de ne pas mettre les opérateurs en difficulté. Vous avez utilisé le mot qui me brûlait les lèvres: le «non-recours». Concernant les enfants ayant droit à la subvention de discrimination positive, le chiffre de 2,3 % me choque. Vous savez que je suis bruxelloise et que les chiffres concernant la pauvreté à Bruxelles explosent. Il y a donc un fossé considérable. Cela doit être une priorité de la réforme sur laquelle vous travaillez. En effet, j'ai entendu que vous étiez en train d'y travailler au sein d'une commission transversale. Pour lutter contre le non-recours, une simplification administrative est indispensable. Certes, il faut une simplification, mais cela n'est pas suffisant. Vous avez raison de dire que la question de l'accessibilité n'est pas que financière.

J'aimerais conclure en disant que la difficulté du financement de l'ATL renforce aussi les inégalités entre les communes. En effet, certaines communes, pour renforcer l'accessibilité et ne pas avoir ce 2,3 % d'enfants qui ont accès à un subventionnement supérieur, allouent des financements complémentaires. Les inégalités entre les communes sont donc fortes. Certaines communes n'hésitent d'ailleurs pas à se mettre en difficulté. Cela est tout à leur honneur, d'autant plus qu'elles en ont fait une priorité. C'est donc aussi sur le soutien aux communes qu'il faut travailler: elles jouent un rôle dans la politique éducative. Le financement de l'ATL est complexe. D'ailleurs, tout le secteur de l'ATL est complexe. Voilà, je désirais attirer votre attention sur ces spécificités locales.

3.39 Question de Mme Mathilde Vanderpe à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Prescrits de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) concernant les animateurs brevetés lors des plaines, camps et séjours»

Mme Mathilde Vanderpe (cdH). – Au fil des réunions des commissions et des séances parlementaires, nous nous rendons compte que le confinement généralisé a des conséquences sur de nombreux aspects de nos vies, mais aussi sur les prescrits décrétoires et les conditions de subventionnement des acteurs de terrain. Nous sommes tous d'accord pour dire que la qualité de la formation

des animateurs brevetés est cruciale pour l'encadrement et l'accompagnement des plus jeunes, lors des camps, des séjours ou des plaines.

En raison des restrictions de rassemblement, mais également de l'interdiction de séjour en résidentiel, les conditions habituelles ne sont actuellement plus réunies pour former les animateurs. L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 mai 2009 relatif aux formations des animateurs et des coordinateurs de centres de vacances, à l'habilitation des organismes de formation, à l'homologation des brevets, aux équivalences et à la commission d'avis relative à la formation, dit arrêté «Formation», précise clairement que les contenus de la formation théorique d'animateur s'articulent avec le stage pratique pour former un ensemble cohérent de 150 heures de formation théorique et de 150 heures de stage qui s'étalent sur 36 mois maximum, avec l'exigence d'une partie théorique en résidentiel.

Madame la Ministre, la formation de ces animateurs est la base de l'encadrement de nos structures d'accueil. En subventionnant les animateurs brevetés, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) encourage notamment les animateurs à se former. Il s'assure alors que des dispositifs soient mis en place pour que le bien-être des enfants soit respecté. Au vu des exigences décrétales qui incombent aux jeunes et aux organismes de formation, moins de jeunes auront eu cette année l'occasion de se former dans le cadre du brevet d'animateur de centres de vacances,

Comment envisagez-vous l'organisation et le soutien financier des animateurs durant les camps, séjours et plaines qui devraient avoir lieu pendant les congés scolaires? Ils peinent en effet à recruter des animateurs brevetés et risquent d'avoir moins de subsides. Des adaptations sont-elles envisagées en regard des exigences de l'arrêté, par exemple en permettant la prise en compte en 2020 et 2021 de modules de formation qui seraient donnés en distanciel? Des jeunes en cours de formation auront-ils la possibilité de conserver leurs acquis? Nous sommes dans cette période de 36 mois; or certains ne pourront pas poursuivre leur formation malgré un délai entre les modules. Envisagez-vous une dérogation de cet arrêté qui pourrait être envisagée de façon généralisée et non au cas par cas comme prévu à l'article 6?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 1 du 7 avril 2020 permettant de déroger aux règles et conditions de liquidation des subventions et suspendant les délais de recours dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 est d'application pour les centres de vacances. Il garantit les subventions des opérateurs grâce à l'introduction d'une demande d'indemnité compensatoire à l'ONE. Le calcul de la subvention se fait alors sur

la base du nombre d'enfants présents au cours de la même période durant l'année précédant la crise sanitaire. L'introduction d'une demande de subvention pour le quatrième trimestre de l'année 2020 se basera donc sur la fréquentation des enfants durant le quatrième trimestre de l'année 2019.

Les impacts de la crise sanitaire sur les enfants et les jeunes sont préoccupants. Il est plus que jamais important de maintenir un encadrement de qualité des activités en vue d'assurer leurs qualités pédagogiques. Le respect des normes d'encadrement prévues dans le décret du 17 mai 1999 relatif aux centres de vacances est donc indispensable. Par ailleurs, la présence d'un encadrement suffisant est également une garantie supplémentaire quant au bon respect des consignes sanitaires lors des activités.

Toutefois, lors de l'analyse des conditions de subventionnement des opérateurs, une certaine souplesse a été adoptée par l'ONE. Je pense par exemple à la comptabilisation, dans les normes d'encadrement, des stages de seconde année de formation des animateurs, et ce, même si le jeune n'a pu réaliser l'entièreté de celle-ci. C'est bien sûr une mesure exceptionnelle, qui sera appliquée uniquement pendant la crise sanitaire.

Quant aux questions que vous me posez au sujet de la formation, de l'habilitation des organismes et de l'homologation des brevets, cela ne dépend malheureusement pas de mes compétences. Je vous invite à vous adresser à ma collègue Valérie Glatigny.

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – En ce moment, c'est la panique pour le secteur qui est en train de s'organiser pour Pâques et cet été. Il est compliqué de trouver des animateurs brevetés, sans compter que les jeunes ne se lancent plus dans la démarche en raison de la crise. Certains cherchent un autre job étudiant ou préfèrent se tourner vers une autre opportunité qui rapporte plus. Je pense par exemple à Ocarina qui se base sur le principe de volontariat et de bénévolat et où la rémunération n'est pas très importante. Par conséquent, c'est encore plus difficile pour les organismes communaux qui organisent des plaines de jeux.

C'est un constat déjà observé: il est beaucoup plus difficile d'avoir des animateurs après leurs études. Les membres de notre génération, même lorsqu'ils étaient à l'université, continuaient pendant l'été. Maintenant, en règle générale, la «durée de vie» d'un animateur est beaucoup plus courte. Il est évident que cette crise sanitaire et les conséquences qui en découlent posent des problèmes. Bien entendu, je ne manquerai pas d'interroger votre collègue à propos de l'organisation des formations.

3.40 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des

Médias et des Droits des femmes, intitulée «Communication en Fédération Wallonie-Bruxelles autour de la campagne de vaccination»

M. Olivier Maroy (MR). – Selon une enquête de Sciensano réalisée en décembre dernier, c'est-à-dire juste avant le début de la campagne de vaccination, 60 % des personnes interrogées avaient l'intention de faire vacciner, 15 % refusaient de le faire et une personne sur quatre hésitait encore. On le sait, l'efficacité de la vaccination dépendra notamment du nombre de personnes vaccinées, les experts estiment généralement qu'il faudra atteindre un taux de 70 % de personnes vaccinées. Il va donc falloir communiquer, sensibiliser, expliquer.

En Flandre, un spot de 30 secondes a déjà été diffusé sur les principales chaînes de télévision, le film montrait des familles et des supporters des Diables rouges en manque de communions festives, avec un slogan: «Vous faire vacciner est le meilleur plan pour que la vie redémarre bientôt».

Du côté francophone, on n'a encore rien vu, toujours aucune campagne grand public. La ministre wallonne de la Santé a annoncé qu'aucune campagne n'était prévue avant la fin du mois de février, voire avant la mi-mars. Cette politique est donc pensée et prévue.

Au niveau fédéral, un plan stratégique a bien été défini le 3 décembre dernier, mais chaque Région dispose d'un réel pouvoir d'initiative pour l'exécuter à sa manière, ce qui explique la différence entre le nord et le sud du pays. Une différence qui ne manque pas de surprendre.

Madame la Ministre, avez-vous des contacts avec vos homologues régionaux chargés de la santé? Comment le travail est-il organisé, articulé entre les Régions et la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le cadre de la sensibilisation à la nécessité de se faire vacciner? Quel sera le rôle de notre Fédération en la matière puisqu'elle est compétente dans le domaine de la sensibilisation?

Où en est-on dans la réalisation de cette campagne en Fédération Wallonie-Bruxelles? Sur quels médias sera-t-elle diffusée? Un plan a-t-il été d'ores et déjà élaboré? Si oui, pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet? Va-t-on utiliser les réseaux sociaux pour inciter la population à se faire vacciner? On sait en effet que c'est sur les réseaux sociaux que l'on trouve le plus de désinformation autour des vaccins. Au Royaume-Uni, certains médecins ont même utilisé les applications TikTok et Instagram pour communiquer et rassurer autour du vaccin.

Comment cette campagne de sensibilisation autour de la vaccination s'articulera-t-elle avec la campagne de communication institutionnelle en soutien au secteur des médias, campagne qui a été décidée par le gouvernement en avril 2020 et dont on n'a encore rien vu? Le thème sera-t-il le même?

Le 8 décembre dernier, en réponse à l'une de mes questions orales, vous avez indiqué que les thèmes de cette campagne de communication Covid-19 devaient encore être déterminés. Où en est-on aujourd'hui? Quand cette campagne institutionnelle sera-t-elle diffusée? Je vous remercie de faire le point sur cette question d'une importance cruciale.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, à l'heure actuelle, la vaccination Covid-19 concerne les plus de 18 ans et il n'est pas prévu, à ce jour, de vacciner les enfants. Dès lors, l'organisation et la communication de cette campagne de vaccination est à charge des Régions et non de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui est responsable, par l'intermédiaire de l'ONE, du programme de vaccination des 0-18 ans.

Un membre de l'ONE participe aux travaux de la cellule interfédérale «Communication & Dialogue sociétal», qui a un rôle de coordination globale. Un groupe plus restreint, composé d'un représentant avec un profil «communication «de chaque entité fédérée, a été créé: le «CoreComeVax». La Fédération y est représentée par un membre de l'ASBL «Question Santé», qui est un opérateur reconnu dans le domaine de l'information et de la communication en matière de santé, tant par l'ONE que la COCOF (Commission communautaire française) ou la Wallonie. Le rôle du CoreComVax est, d'une part, de veiller à la stimulation de toutes les initiatives des entités fédérales et fédérées et, d'autre part, d'échanger quant à l'opérationnalisation du plan de communication et des initiatives prises par les entités fédérées.

La Fédération Wallonie-Bruxelles participe à la campagne en jouant, avant tout, un rôle de relais. L'objectif est d'appuyer la stratégie déterminée au niveau fédéral, en relayant l'information notamment vers les sites officiels, pour s'assurer que circulent des informations validées, d'une part, et afin de faire remonter ces sites dans le référencement des moteurs de recherche, d'autre part.

De manière très concrète: le site www.vaccination-info.be, site de référence francophone sur la vaccination, présente diverses informations sur la vaccination, adressées au grand public, dont la vaccination contre la Covid-19. Ce site est une collaboration entre Question Santé, l'ONE, l'Agence pour une vie de qualité (AVIQ) et la Commission communautaire française (COCOF).

Question Santé intervient aussi dans le cadre des espaces gratuits et offre un appui méthodologique aux opérateurs souhaitant obtenir des espaces publicitaires gratuits pour une campagne de promotion de la santé, via des spots TV et/ou radio. Dans ce cadre précis, la campagne santé «Vaccination/Covid» destinée au public adulte dispose d'un plan média pour une diffusion programmée entre le mois d'avril et le mois de juin 2021 en TV, sur La

Une, Tipik TV, AB3 et RTL-TVI. Cette campagne a reçu tous les accords nécessaires à sa diffusion dans le cadre des espaces gratuits. Notons néanmoins que cette programmation est susceptible d'être adaptée sur la base des demandes du promoteur et des plannings généraux des régies publicitaires.

Enfin, le fédéral et les Régions développent plusieurs outils, tels que divers dépliants à l'intention du grand public et/ou des professionnels de santé, la préparation de courtes vidéos à l'intention du grand public et/ou des professionnels de santé, et différents posts sur les réseaux sociaux. Plusieurs webinaires ont par ailleurs été organisés, notamment par l'AVIQ, dans le cadre de la phase 1a de la vaccination. Les professionnels de santé concernés de la Fédération ont pu y participer.

Je ne dispose pas d'informations concernant l'appel d'offres pour désigner l'agence responsable.

Je vous rejoins, Monsieur le Député, sur le fait que le monde médical fait partie des principaux influenceurs, et particulièrement les médecins généralistes, qui entretiennent un lien de confiance avec leurs patients et pourront les convaincre de se faire vacciner. Ils doivent à mon sens faire partie intégrante de la campagne de sensibilisation.

Pour terminer, concernant votre question sur la campagne institutionnelle, celle-ci ne portera pas sur la vaccination de la population. Elle mettra plutôt en lumière l'impact concret de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la vie des habitants de Bruxelles et de Wallonie, à l'occasion de ses 50 ans. Cette campagne est en cours d'élaboration.

M. Olivier Maroy (MR). – Je ne sais pas trop quoi penser, Madame la Ministre. Je vais relire votre réponse à tête reposée avant de m'emballer. Le sentiment qui se dégage en vous écoutant est que l'on vit dans un pays d'une complexité absolument hallucinante. Beaucoup de désinformation circule autour des vaccins. Du coup, beaucoup de personnes ne savent pas trop quoi penser et hésitent à se faire vacciner.

Le rôle des médecins, en particulier des médecins de famille, va donc être primordial; le rôle des médias et des journalistes sera également très important. Mais il va surtout falloir communiquer de manière intelligente, de manière simple et efficace. Or, comment peut-on parvenir à une communication efficace et simple avec autant d'acteurs concernés et avec l'instauration de ce qui m'apparaît être, à l'écoute de votre réponse, une sorte d'usine à gaz? Ce n'est pas votre faute, Madame la Ministre, vous n'avez pas fait les différentes réformes de l'État, je vous le concède volontiers et nous avons tous une part de responsabilité. J'ai donc beaucoup d'inquiétude à propos de cette campagne de communication.

Les thèmes de la campagne qui va être menée dans le cadre de cette opération de soutien aux médias porteront donc sur l'impact de la Covid-19 dans la vie quotidienne en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais pas sur la vaccination. On verra si c'est une bonne décision ou pas.

J'ai en tout cas des inquiétudes sur l'efficacité de la communication visant à convaincre nos concitoyens à se faire vacciner.

3.41 Question de Mme Elisa Groppi à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Perspectives du Comité de concertation (Codeco) du 5 février pour l'accueil extrascolaire»

Mme Elisa Groppi (PTB). – Madame la Ministre, le vendredi 5 février 2021, un Comité de concertation (Codeco) a rassemblé le gouvernement fédéral et les différentes entités fédérées du pays. Votre collègue le ministre-président y représentait le gouvernement de la Communauté française et par conséquent, les matières qui sont de sa compétence.

La conférence de presse qui a suivi le Codeco nous a appris la réouverture des coiffeurs et des barbiers le 13 février 2021 et celle des autres professions de contact non médicales le 1^{er} mars 2021. Le Codeco a décidé ces réouvertures, car il estimait que «les soins du corps contribuent de manière indéniable à améliorer le bien-être mental des citoyens».

Il est indéniable que les activités extrascolaires, les loisirs, les activités sportives et socioculturelles apportent, eux aussi, une nourriture essentielle pour le bien-être physique et mental des jeunes. La ministre de l'Éducation et vous-même avez d'ailleurs plusieurs fois invité les secteurs scolaire et extrascolaire à travailler ensemble, en vue d'un soutien moral, psychologique et social pour les jeunes. Le secteur de l'accueil extrascolaire a besoin de perspectives et de pouvoir à nouveau mener à bien ses missions. Il a besoin qu'on lui fasse confiance dans l'adaptation et la mise en œuvre des protocoles de sécurité.

Qu'avez-vous plaidé lors du Codeco du 5 février en ce qui concerne l'accueil extrascolaire et le secteur socioculturel? Quelles perspectives donnez-vous à ces secteurs à court, moyen et long terme? Quelles modalités et conditions de reprise sont-elles envisagées? Avez-vous des informations concernant la place qui sera accordée aux activités extrascolaires lors du Comité de concertation du 26 février? Quelle position y défendrez-vous à ce moment-là?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé,

de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, il relève désormais de l’euphémisme de dire que les enfants et les jeunes sont particulièrement touchés par la crise actuelle. Plus encore, ils font partie de celles et ceux qui consentent aux plus grands sacrifices en mettant entre parenthèses leur vie sociale, leurs relations affectives et leurs activités, à un âge où le «je» se construit par le «jeu», et où le «moi» se construit au travers du «nous».

Vous m’interrogez sur mon positionnement en amont du Codeco du 5 février dernier. Permettez-moi de vous donner la position que je défends depuis des mois avec cohérence et conviction avant chaque Codeco et dans l’ensemble de mes actions.

En tant que ministre de l’Enfance, le bien-être et le respect des droits fondamentaux des enfants et des jeunes sont ma priorité. Il est impératif de garantir l’effectivité de leurs droits à la participation à la vie sociale et culturelle, à l’éducation et aux loisirs.

Depuis le début de la pandémie, les chiffres et les courbes se succèdent et provoquent parfois des gains de prudence ou d’inquiétude.

Lors des discussions ayant précédé l’adoption des arrêtés ministériels des 26 et 29 janvier 2021 modifiant l’arrêté ministériel du 28 octobre 2020 portant des mesures d’urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19, plusieurs acteurs se positionnaient en faveur de la fermeture des écoles ou de la suppression pure et simple des activités extrascolaires. J’ai alors défendu avec ferveur – et je n’étais pas la seule en Fédération Wallonie-Bruxelles – le maintien d’un accès effectif à l’école et aux activités extrascolaires pour tous les enfants jusqu’à l’âge de 18 ans. Mes collègues du gouvernement et moi-même avons également identifié des pistes d’action concrètes permettant de lutter contre le décrochage scolaire.

La réalité épidémiologique actuelle au regard des alertes qui nous parviennent du secteur de la santé mentale nous invite à envisager de nouvelles perspectives. Les retours du terrain nous indiquent par ailleurs que les règles récemment renforcées sont aujourd’hui trop contraignantes et rendent l’organisation des activités extrascolaires très compliquée, tant d’un point de vue organisationnel que logistique. L’organisation des stages par bulles de 25 enfants lors des congés de carnaval en est un parfait exemple. Nous avons soutenu de rester à 50 enfants, mais ce n’est pas l’option qui a été choisie.

C’est pourquoi il est grand temps aujourd’hui de réorganiser les mesures sanitaires. Il serait opportun de réfléchir, de concert avec les experts, à la faisabilité d’un retour à des bulles de 50 enfants pour les prochains congés de printemps. Il est en outre opportun de réfléchir également à la réorganisation des activités en résidentiel, telles que les séjours et les camps d’été. Enfin, nous devons nourrir notre réflexion sans opérer de catégorisation par

tranche d’âge. Juridiquement, un enfant reste un enfant qu’il ait 6, 12 ou 16 ans. Il est donc essentiel de permettre à tous et à toutes, et à chacune et à chacun, de s’épanouir grâce aux activités de l’accueil temps libre (ATL).

Ces défis et ces questions seront évoqués lors des prochains Codeco. Comptez sur moi pour inscrire mon plaidoyer dans la droite lignée de ce que j’ai toujours défendu; à savoir que les enfants ne sont pas des variables dans l’équation de nos processus décisionnels. Ils sont le présent et l’avenir de notre société. Ils et elles sont acteurs et actrices de notre démocratie et bénéficiaires, au même titre que les adultes, de nos politiques publiques.

C’est pourquoi nous devons changer de paradigme. Nous devons construire notre stratégie de sortie de crise pour et avec eux.

Mme Elisa Groppi (PTB). – Madame la Ministre, les éducateurs et les éducatrices, les animateurs et les animatrices de l’accueil extrascolaire sont des personnes essentielles pour l’épanouissement psychologique, social et pédagogique de nos jeunes et de nos enfants.

Par exemple, le secteur des écoles des devoirs est selon moi appelé ainsi à tort, car ses opérateurs font bien plus que de l’aide aux devoirs. Ils font de l’accompagnement pédagogique, c’est certain, mais ils proposent aussi des activités créatives et sportives. Ils proposent aux enfants de quoi s’épanouir et s’éveiller au monde. Ce sont des personnes sur lesquelles nous devons vraiment compter en ce moment, en partenariat avec l’école, pour permettre aux jeunes de s’épanouir, de se rencontrer et de mener à bien des projets à nouveau.

Aujourd’hui, malheureusement, la création de projets dépend de bonnes volontés locales. C’est le cas par exemple dans l’école de mes enfants qui a tissé un partenariat avec une maison de jeunes dans la même commune et qui a envoyé des éducateurs pour renforcer les activités extrascolaires de l’école. C’est une excellente initiative, mais les projets de ce type ne doivent pas dépendre de la bonne volonté locale.

Il est vraiment possible – vous en parlez d’ailleurs depuis longtemps – de tisser des partenariats entre le secteur scolaire et le secteur extrascolaire. Mais aujourd’hui, je n’entends pas où en sont les concertations entre ces deux secteurs très importants pour notre jeunesse, deux secteurs qui relèvent de vos compétences et qui concernent aussi la ministre de l’Éducation que j’ai également interpellée à ce sujet.

3.42 Question de M. André Antoine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Contrepartie communautaire au programme exceptionnel de création de

places d'accueil de la petite enfance en Région wallonne»

3.43 Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Plan «Écocrèches»»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. André Antoine (cdH). – En 2019, le taux de couverture en places d'accueil pour la petite enfance était de 38 % en Wallonie. Toutefois, ce taux cache mal des situations très différentes d'une région à l'autre: cette couverture était de 53 % pour le Brabant wallon, de 44 % pour les provinces de Luxembourg et de Namur et de 32 % pour celles de Liège et de Hainaut. Reconnaissons, Madame la Ministre, qu'en Wallonie, le taux moyen a bien progressé puisqu'il n'atteignait que 25,5 % en 2006. Certes, ces différences s'expliquent aussi par le taux d'emploi, notamment des femmes, dans plusieurs régions, et par le dynamisme des pouvoirs organisateurs à travers des structures d'accueil non subventionnées, qui représentent 23 % des milieux d'accueil en Wallonie, avec une pointe à 42 % dans le Brabant Wallon, contre seulement 15 % en province de Hainaut.

Convaincu que la disponibilité de places d'accueil de la petite enfance participe directement à dynamiser le marché de l'emploi, le gouvernement wallon entend étoffer le pourcentage d'accueil en certains endroits ou le compléter dans d'autres, lorsque l'offre y est insuffisante. Dans le cadre du plan de relance européen, le gouvernement wallon a décidé d'octroyer, sur un budget global de 1 975 millions euros pour une intervention européenne de 1 480 millions euros, des moyens financiers exceptionnels de 89 millions d'euros pour construire ou aménager des infrastructures de la petite enfance d'ici 2027.

L'effort est notable pour les bâtiments, mais qu'en sera-t-il pour les frais de personnel et de subventions de fonctionnement dans le chef de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Avez-vous décidé, de votre côté, une programmation d'ouverture de places pour les milieux subventionnés ou non par l'Office de la Naissance et de l'enfance (ONE)? Dans l'affirmative, pour quel montant et selon quel calendrier?

M. Jori Dupont (PTB). – En 2019, trois écocrèches ont été créées à Bruxelles. Deux ans plus tard, vous affichez, Madame la Ministre, la volonté d'offrir à tous les milieux d'accueil de la petite enfance la possibilité de devenir des écocrèches. Nous devons effectivement encourager le développement de projets qui intègrent une consommation plus responsable, plus locale et plus écologique. Dans la presse, vous avez annoncé que

l'ONE devra agir en soutien dans ce dispositif, au niveau de la formation et de la fourniture d'incitants financiers, mais aussi pour généraliser des centrales de marchés et diminuer les coûts. Tout ceci exigera un certain budget.

Dans le même temps, le gouvernement affiche également sa volonté de créer de nouvelles places d'accueil. Le groupe PTB vous le rappelle régulièrement, de nombreux parents témoignent du manque de places en milieu d'accueil. En Wallonie, plus de 60 % des enfants n'y ont pas accès. Madame la Ministre, vous avez dit que votre objectif était d'arriver à une couverture globale de 50 % et à un taux de 33 % de places accessibles pour les familles des milieux défavorisés. Vous avez aussi souligné qu'aucune date n'avait véritablement été fixée pour atteindre cet objectif. Vous entendez donc faire de la place pour la moitié des enfants, et pour le tiers des enfants issus de milieux défavorisés, mais sans calendrier précis. Cette politique me semble très insuffisante.

Madame la Ministre, l'ONE va-t-il engager du personnel supplémentaire pour développer les écocrèches? Quelles formations sont-elles prévues pour préparer le personnel à ce projet? Quel plan avez-vous imaginé pour arriver à un calendrier d'ouverture de nouvelles places d'accueil? Quelles sont vos initiatives pour créer de nouvelles places?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Bien que la compétence relative aux infrastructures ait été régionalisée, l'enfance reste pleinement une matière communautaire. Monsieur Antoine, vous avez donc raison de rappeler que les perspectives réjouissantes tracées au niveau régional dans le cadre du plan de relance européen doivent motiver la Fédération Wallonie-Bruxelles à agir rapidement. Il revient à l'ONE d'autoriser les nouvelles places, au terme d'une analyse de conformité aux normes définies, et de les considérer pour l'octroi éventuel de subventions aux pouvoirs organisateurs.

Des efforts méritoires ont été entrepris ces dernières années. Les plans «Cigogne I, II et III» ont permis d'améliorer significativement la couverture en Wallonie à Bruxelles. Les deux premiers plans «Cigogne» ont permis de créer environ 10 000 places entre 2004 et 2011 et les appels lancés en 2013 et 2015 dans le cadre du plan «Cigogne III» ont, quant à eux, permis de créer 6 759 places. Cet accroissement est le fruit d'une dynamique conjointe entre la Communauté française, les entités régionales et la Commission communautaire française (COCOF). Ce défi concerne chacune de ces parties. Il est impossible de développer l'offre sans accorder les efforts des pouvoirs publics en matière d'autorisations, d'infrastructures et d'emploi.

La Fédération Wallonie-Bruxelles est compétente pour définir les critères et les modalités de

programmation relatifs à la création de places, par l'intermédiaire du contrat de gestion de l'ONE, comme le prévoit le décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé «ONE». Le contrat actuel, conclu en 2013 et prolongé jusqu'en 2020, devait permettre initialement de créer 15 000 places d'accueil supplémentaires. Comme je l'ai déjà dit, les appels lancés en 2013 et 2015 dans le cadre du plan «Cigogne III» ont permis d'en créer environ 6 200. Les efforts particuliers menés par l'ONE dans les zones où trop peu de projets s'étaient fait connaître ont permis de porter ce nombre à environ 6 800. Cela démontre tout l'intérêt d'une démarche proactive et nourrie par la connaissance du terrain pour atteindre les objectifs.

Le comité de programmation de l'ONE, constitué afin d'instruire ces questions avec les représentants des travailleurs, des employeurs et des familles, avait suggéré le lancement d'un troisième appel en 2019 afin d'atteindre l'objectif de 9 200 places. Cette demande, qu'avait endossée le conseil d'administration de l'ONE, n'a toutefois pas fait l'objet d'un suivi par le gouvernement précédent. En novembre 2020, une proposition similaire visant la création de 2 441 places m'a été soumise par la même instance. Un travail sur les critères de recevabilité et de sélection des projets est également proposé afin de prendre en compte de nouvelles variables. Cette demande converge avec la Déclaration de politique communautaire (DPC) qui engage le gouvernement à mieux considérer le taux de monoparentalité ou le revenu médian ou moyen dans les zones d'implantation envisagées pour sélectionner les projets.

Je souhaite que la dynamique enclenchée en 2004 se poursuive et s'amplifie. Les perspectives du plan de relance s'étant précisées, il semble possible de se fixer un objectif ambitieux en matière de création de places. Nous devons saisir cette occasion pour réaliser des progrès significatifs en matière d'accueil de la petite enfance, au bénéfice des publics qui n'y ont pas encore accès et des communes qui ne sont pas assez couvertes. Mon équipe est à pied d'œuvre pour concrétiser cet objectif. Un travail conjoint avec les entités régionales et la COCOF est engagé. La négociation du contrat de gestion de l'ONE permettra de préciser les perspectives pour ce qui nous concerne. Je ne manquerai pas de vous présenter le résultat de ces discussions lorsqu'elles auront abouti.

J'en viens à votre question, Monsieur Dupont, au sujet des écocrèches. Les défis climatiques et écologiques sont incontournables pour tous les professionnels du secteur de l'enfance. Depuis plus de dix ans, la dimension environnementale, qui est intimement liée aux questions de santé, fait l'objet d'un travail continu à l'ONE. Améliorer l'accessibilité financière des crèches nous permet d'œuvrer à une plus grande égalité des enfants en matière de santé, y compris à travers les préoccupations environnementales. En effet, les gestes portés par les

crèches en faveur de la planète bénéficient à tous les enfants qu'elles accueillent, quel que soit le niveau de revenu des parents.

Face à ce triple défi, il m'est apparu essentiel d'aller plus loin et de nourrir l'ambition de mettre en œuvre un plan relatif aux écocrèches. J'ai à cœur d'offrir à chaque milieu d'accueil la possibilité de s'inscrire dans une démarche d'amélioration de son impact environnemental. Les écocrèches envisagent l'intégration d'un plan de transition écologique dans les projets des milieux d'accueil. Cette approche n'impose pas un modèle unique, mais invite chaque établissement, en tenant compte de son point de départ et de ses contraintes, à réfléchir aux avancées possibles pour progresser à son rythme.

Mon ambition est qu'un dispositif en matière d'écocrèches soit accessible, à terme, à l'ensemble des milieux d'accueil. Toutefois, leur entrée dans le dispositif sera échelonnée sur plusieurs années. Une concertation avec le secteur sera menée dès cette année afin d'identifier les défis, les freins, les besoins et les outils nécessaires à la réussite de ce projet. Compte tenu des besoins identifiés, il conviendra ensuite de développer les outils nécessaires et de désigner les prestataires de services pour accompagner les milieux d'accueil dans leur diagnostic, dans la formation du personnel et dans l'établissement de leur plan et sa mise en œuvre. Les milieux d'accueil devraient pouvoir bénéficier, en plus des subventions, d'un accompagnement sur mesure couvrant tous les aspects du dispositif, ainsi que d'une aide à l'acquisition des équipements au travers de centrales d'achat.

L'ONE déploiera, bien entendu, des moyens pour soutenir et épauler les structures des milieux d'accueil dans la transition vers une infrastructure écologique et respectueuse de l'environnement. L'ONE mettra sa cellule «Écoconseil» à disposition du projet. Notre objectif est aussi de mobiliser d'autres organismes, ancrés sur le terrain et spécialisés dans l'accompagnement d'organisations dans la transition écologique pour seconder l'ONE. De cette manière, ce dernier agira simultanément en tant que facilitateur, organe subsidiant et organe de contrôle.

M. Jori Dupont (PTB). – Trop peu de places ont effectivement été créées dans le cadre du plan «Cigogne III». La crise de la Covid-19 n'a pas aidé. Nous nous trouvons même face à un déficit de places par rapport au plan initial. Nous sommes donc en droit de nous demander à quoi ressemblera le nouveau plan. Vous avez insisté sur la nécessité de se fixer un objectif ambitieux, mais je l'attends toujours. Il est pourtant urgent de créer de nouvelles places, et le besoin est d'autant plus criant que la crise sanitaire a aggravé la précarité des accueillants et coaccueillants. Certes, nous avons besoin d'écocrèches, mais cela ne doit pas se faire au détriment de ce qui est prioritaire, c'est-à-dire l'augmentation du nombre de places d'accueil et la révision du barème accueillants, co-accueillant et puériculteurs, qui fait d'ailleurs partie du contrat de

gestion de l'ONE. Je tiens à attirer votre attention sur cet aspect-là.

3.44 Question de M. Christophe Magdalijns à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Hyménoplastie en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Christophe Magdalijns (DéFI). – Depuis bientôt vingt ans, certaines patientes formulent des demandes de reconstruction d'hymen ou de certificats de virginité dans certains hôpitaux ou auprès de gynécologues, en particulier à Bruxelles. L'hyménoplastie a pour but de reconstruire l'hymen qui aurait été rompu, afin de recréer une pseudo-virginité pour respecter certaines traditions religieuses. L'opération peut aussi être demandée à la suite d'une agression sexuelle, où la réparation de l'hymen entre dans le processus de reconstruction de la victime.

Alors que la virginité est un mythe construit par l'histoire, la religion et la médecine, sa conséquence première est d'emprisonner le corps des femmes. Symbole de reconquête morale, la virginité, parfois garante de l'honneur des familles, questionne notre ordre social. La plupart de ces femmes ont une histoire qui se ressemble: elles sont issues de familles traditionalistes qui réprouvent les rapports sexuels hors mariage. Ces femmes viennent souvent le jour de l'opération les yeux baissés, par honte.

Sur le plan éthique, l'opération de la reconstruction de l'hymen n'est pas anodine. L'hyménoplastie revient à justifier l'affirmation selon laquelle une femme n'a de réelle valeur que si elle est vierge avant le mariage. Ce postulat est dangereux. Nier que cela se passe ici même, chaque jour, à Bruxelles et ailleurs en Communauté française l'est tout autant.

Je n'ai pas trouvé de chiffres récents à ce sujet. En 2008, le Groupement des gynécologues obstétriciens de langue française de Belgique (GGOLFB) rendait public un sondage effectué en 2007: il y a eu cette année-là 310 demandes de certificat de virginité et 258 demandes d'hyménoplastie. Toutefois, il est difficile d'estimer la réalité de ces opérations, car il n'existe pas de nomenclature INAMI spécifique pour ce type de geste chirurgical. Au *Louise Medical Center*, à Bruxelles, par exemple, plusieurs demandes visent ce type de chirurgie chaque année.

Aujourd'hui, plusieurs doctrines cohabitent au sein des professionnels du secteur: certains considèrent de tels actes comme allant à l'encontre de l'égalité hommes-femmes et proposent l'interdiction du remboursement de l'opération auprès des mutuelles; d'autres pratiquent ces actes par prin-

cipe de réalité, afin d'éviter que les femmes demanduses soient exposées à des représailles, voire à des violences.

Madame la Ministre, vous êtes-vous saisie de ce sujet? Avez-vous rencontré les professionnels du secteur afin d'avoir leur point de vue sur le sujet? Disposez-vous d'études dans ce domaine? Avez-vous mené une réflexion afin de lutter contre les stéréotypes liés à la virginité? Combattez-vous le mythe de la virginité dans votre action, par exemple au moyen de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS)? Existe-t-il des campagnes de lutte contre les violences faites aux femmes qui intègrent cette question liée à la virginité?

Outre le Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS), connaissez-vous des associations qui luttent et aident spécifiquement ces femmes avant ou après l'opération? Sont-elles soutenues par la Fédération Wallonie-Bruxelles? Avez-vous eu des contacts avec les centres de planning familial sur le sujet? Sont-ils concernés par ce type de demandes? Assurent-ils un accompagnement psychologique ou autre? Le recours à cette opération est-il stable ou en hausse? Avez-vous des statistiques sur ce phénomène?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La maîtrise, par les hommes, du corps des femmes et du contrôle de leur sexualité est un enjeu politique qui transcende toutes les cultures et les religions. C'est aujourd'hui une manifestation universelle de la domination masculine, qui prend certes différentes formes selon les groupes sociaux, mais qui concerne absolument toutes les femmes.

En matière de sensibilisation et de prévention, j'ai à cœur de tenir compte de chaque situation dans sa spécificité, tout en résistant à une éventuelle stigmatisation des différentes communautés. Dans le cadre des animations EVRAS, mais aussi des interventions des centres psycho-médico-sociaux (CPMS) et des services de promotion de la santé à l'école (PSE), l'information systématique des jeunes femmes concerne leurs droits en matière de sexualité, notamment le droit de décider librement de son corps et de sa sexualité, et en matière de reproduction, à savoir la grossesse, l'accouchement, la contraception, l'avortement, etc. Cette information s'adresse bien à toutes les filles.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a déjà soutenu une série d'initiatives visant à déconstruire les mythes autour de la virginité. Parmi ceux-ci figure l'outil «Virgini.dé» de la Fédération des centres de planning familial des Femmes prévoyantes socialistes. Je citerai également les ateliers et livrets théoriques de la *Arab Women's Solidarity Association* (AWSA-Be), destinés aux femmes originaires du monde arabe et visant la réappropriation de leur corps. Le guide du Réseau Mariage et Migration qui est destiné aux professionnels, qui concerne les

violences liées à l'honneur et qui aborde la question de la virginité est une autre initiative.

La recherche sur l'hyméoplastie, telle que l'étude de Geneviève Duval intitulée «*Il était deux fois, un voile... La suture d'hymen en planning familial. L'entretien préliminaire, une négociation interculturelle?*» et primée par l'Université des femmes, est précieuse pour objectiver la situation et guider les différents niveaux de pouvoir compétents, en l'occurrence en matière de plannings familiaux.

Selon le Centre des Marolles, affilié à la Fédération laïque de centres de planning familial, qui propose l'hyméoplastie, le nombre de demandes est stable depuis une dizaine d'années. L'intervention est conditionnée à une prise en charge psychosociale approfondie, dont un entretien préalable avec la personne demandant l'intervention. Cet entretien vise notamment à déconstruire les stéréotypes et les mythes qui entourent cette pratique et à envisager, avec la demandeuse, une autre solution. Pour obtenir plus d'informations sur l'approche éthique au sein de ce centre, je vous invite à contacter la Commission communautaire française (COCOF), qui soutient une cellule de réflexion sur la démarche de qualité.

M. Christophe Magdalijs (DéFI). – Je remarque que l'hyméoplastie n'est pas souvent évoquée au sein de cette commission. Croyez-moi que certaines personnes, intéressées par la thématique, ont écouté votre réponse avec grande attention, Madame la Ministre. Je remarque que plusieurs outils et initiatives ont été déployés.

Néanmoins, je reste inquiet de la situation dans la mesure où le nombre de demandes d'hyméoplastie ne semble pas diminuer. J'ai eu la faiblesse de penser que le conservatisme de certains finirait par céder devant la modernité du 21^e siècle. Ce n'est malheureusement pas le cas. Je vous suggère de faire une évaluation plus précise de la question. Celle-ci devrait permettre de briser une fois pour toutes le mythe de la virginité.

3.45 *Question de Mme Elisa Groppi à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Grève des femmes le 8 mars»*

Mme Elisa Groppi (PTB). – Ce 8 mars 2021, le Collectif.e.f 8 mars appelle à une nouvelle grève féministe en Belgique. Le collectif souligne que la crise sanitaire, économique, sociale et démocratique dans laquelle nous sommes plongés exacerbe les inégalités de genre, de classe et de race intrinsèques à notre société. Dans le même temps, les périodes de confinement ont démontré l'importance capitale des femmes dans l'économie réelle: sans elles, le monde se serait vraiment arrêté. En effet, la santé, la grande distribution, le soin aux enfants

et aux personnes âgées ou encore l'enseignement sont des secteurs portés majoritairement par les femmes dans des conditions de travail très difficiles.

Aujourd'hui, les revenus des femmes sont toujours inférieurs à ceux des hommes et elles continuent de prendre en charge l'essentiel du travail domestique sans aucune considération. Les violences machistes et les féminicides sont omniprésents. La crise économique renforce par ailleurs l'inquiétude du Collectif.e.f 8 mars: cette crise risque d'aggraver la situation des femmes si nous ne changeons pas radicalement le cours des choses.

C'est donc dans l'espoir d'un changement radical que des femmes feront grève le 8 mars prochain, avec le soutien de la Confédération des syndicats chrétiens (CSC) et de la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB).

En tant que ministre des droits des femmes, comment pouvez-vous soutenir cette grève des femmes? Quelles mesures avez-vous déjà prises pour lutter contre les inégalités économiques dont sont victimes de nombreuses femmes? Quelles sont vos ambitions en la matière?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Selon un rapport de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), publié en 2019 et se basant sur les revenus 2017, les écarts de salaires bruts annuels en Belgique s'élèvent encore à 23,7 % en masse salariale globale et à 9,6 % si nous pondérons en fonction de la durée du travail.

Une autre manière de souligner cet écart est de dire, à l'instar de l'économiste Rebecca Amsellem, qu'en Europe, en 2020, à partir du 4 novembre à 16h16, les femmes ont travaillé gratuitement jusqu'à la fin de l'année.

L'appel à la grève du 8 mars a pour objectif de favoriser une prise de conscience collective des inégalités de genre. En tant que responsable politique, le meilleur soutien que je puisse apporter à cette initiative est de continuer à travailler, dans le cadre de mes compétences, à une plus grande égalité socioéconomique entre les femmes et les hommes et à œuvrer à déconstruire les représentations et les stéréotypes liés au genre.

Ces inégalités économiques prennent racine dans la division sexuelle du travail: dès le plus jeune âge, nous sommes confrontés à des stéréotypes de genre, qui nous invitent à assigner les femmes au paraître et au soin à autrui, et à assigner les hommes à l'action et à la maîtrise d'outils. Ces stéréotypes génèrent des préjugés qui engendrent de la discrimination, qui elle-même renforce les inégalités économiques.

Nous devons déconstruire ces clichés et c'est la raison pour laquelle, d'une part, la Plateforme égalité filles-garçons va être actualisée et, d'autre

part, la formation à la dimension de genre du personnel de l'accueil de la petite enfance sera renforcée. Une série d'autres mesures suivront au fil de la législature, qu'il s'agisse de valoriser les projets culturels qui luttent contre les stéréotypes de genre ou encore de sensibiliser aux rapports de pouvoir et aux stéréotypes de genre grâce à une campagne d'information pérenne. Nous y reviendrons dans quelques mois.

L'axe 3 du plan «Droits des Femmes» prévoit plusieurs mesures visant à améliorer la représentation des femmes dans tous les secteurs professionnels et à tous les niveaux. Pour évoquer un secteur qui me tient particulièrement à cœur, je voudrais mettre en évidence la situation des professionnelles de l'enfance. Les professionnelles des milieux d'accueil de la petite enfance et de l'extrascolaire – ce sont en effet souvent des femmes même si on y trouve aussi des hommes – travaillent souvent dans des conditions précaires. Dans l'élaboration du nouveau contrat de gestion de l'Office national de l'Enfance (ONE), je travaille résolument à améliorer leurs conditions de travail, notamment en poursuivant le passage des accueillantes conventionnées sous statut de salarié et en cherchant des solutions pour stabiliser les contrats dans l'accueil temps libre.

Si nous disposons de moyens d'action non négligeables en Fédération Wallonie-Bruxelles, la lutte contre les inégalités socioéconomiques nécessite une approche intégrée et coordonnée entre les différents niveaux de pouvoir. Je me réjouis dès lors que la conférence interministérielle «Droits des femmes» de cette année aborde la thématique de la représentation professionnelle des femmes.

Mme Elisa Groppi (PTB). – Madame la Ministre, vous vous êtes concentrée principalement sur l'aspect de sensibilisation aux stéréotypes et c'est un point extrêmement important. J'interpellerai aussi votre collègue la ministre de l'Éducation à ce sujet parce qu'il est aussi possible d'agir au niveau de l'école. Néanmoins, je souhaiterais revenir sur des mesures plus fondamentales pour tendre vers l'égalité. Je pense par exemple à la réduction collective du temps de travail, afin que tout le monde, hommes et femmes, puisse travailler moins avec maintien du salaire. Cela permettra aussi d'aller vers un équilibre dans la gestion de tâches liées au ménage et à la famille. En outre, cela éviterait également les discriminations sur le marché de l'emploi. Je pense aux discriminations à l'égard des femmes enceintes.

Le placement en crèche est aussi un élément important, comme l'a évoqué mon collègue, M. Dupont. Il faut faire en sorte que les jeunes mamans puissent avoir une place d'accueil pour leur enfant. De cette manière, elles peuvent avoir accès au marché de l'emploi, à l'épanouissement professionnel, à l'autonomie et à l'émancipation. Cela me paraît essentiel et c'est dans vos compétences, Madame la Ministre. En termes de couverture de places en crèche, nous sommes encore loin du

compte et des objectifs.

Je pense aussi à toutes les femmes qui travaillent dans les secteurs liés à la Communauté française, comme les accueillantes d'enfants elles-mêmes. Ces travailleuses revendiquent une revalorisation de leur salaire et de leurs conditions de travail. Il est temps de les entendre parce que si les femmes s'arrêtent, le monde s'arrête.

3.46 Question de Mme Elisa Groppi à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Hausse de la violence conjugale»

Mme Elisa Groppi (PTB). – Le 1^{er} février, une femme a été agressée au couteau à la gare de l'Ouest par un proche. Ces «faits relevant de la sphère privée» n'étaient rien de moins qu'une tentative de féminicide. Deux jours plus tard, une femme a été poignardée à mort par son compagnon en Flandre, relevant le nombre de féminicides en Belgique à cinq. Depuis le début de l'année, cinq femmes ont été assassinées parce qu'elles sont des femmes.

Le 9 février, les résultats d'une étude menée en Fédération Wallonie-Bruxelles par l'Université de Liège (ULiège) ont fait l'objet de plusieurs articles de presse. Ils sont plutôt inquiétants: 33 % des personnes sondées ont été impliqués dans de la violence physique ou psychologique lors du confinement. Le chiffre est énorme: plus d'un couple sur trois est concerné. La violence rapportée par les personnes sondées pouvait être psychologique – crier, insulter, ignorer pendant un long moment – ou physique – poussée, bousculade, gifle, coups de poing ou de pied entraînant une blessure et nécessitant les soins d'un médecin. Parmi les personnes sondées, 13 % des hommes et 7 % des femmes ont témoigné avoir fait preuve de violence physique; si les violences étaient majoritairement de forme mineure – poussée, bousculade, gifle –, elles n'ont pas pour autant sans dommages. Les violences les plus sévères ont été rapportées par les hommes. Il ressort par ailleurs de l'étude que différents facteurs liés au confinement augmentent les risques de violences conjugales.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette étude? Les mesures prises lors du premier confinement pour lutter contre les violences faites aux femmes sont-elles toujours en place à l'heure actuelle? Au vu de la prolongation du confinement, envisagez-vous de nouvelles mesures?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – J'ai pris connaissance de l'étude menée par l'ULiège. Elle confirme malheureusement les craintes que j'avais eues en mars 2020 dès le début

du confinement. Les chiffres auxquels cette recherche fait référence sont très préoccupants. Ils renforcent ma détermination à agir, d'une part, sur les situations de violences conjugales et, d'autre part, sur les espaces déconfinés de sociabilité que la population doit progressivement retrouver.

La *task force* «Violence conjugale et intrafamiliale», créée au début du premier confinement, a maintenu ses activités. Elle compte des représentants des cabinets et administrations de la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), la Direction générale de l'égalité des chances, l'Administration générale des maisons de justice (AGMJ) et l'Administration générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ), mais aussi de la Commission communautaire française (COCOF), de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle compte aussi des associations de première ligne spécialisées dans l'accompagnement des victimes.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a pris certaines mesures ponctuelles comme la diffusion du spot télé et radio «*Rien ne justifie la violence conjugale*» et d'autres mesures permanentes telles que la mise à disposition des numéros d'aide et d'urgence ou l'offre de chat proposée par SOS Viol. Dans la mesure où les Régions finalisent actuellement l'organisation des dispositifs pour l'accueil d'urgence complémentaire, le secteur associatif spécialisé dans l'hébergement n'a pas souhaité relancer la campagne de promotion de la ligne téléphonique «*Écoute violences conjugales*». D'autres mesures pérennes sont à l'étude, mais il est prématuré de les évoquer aujourd'hui.

J'ai également mobilisé certaines ressources financières spécifiquement pour lutter contre les violences conjugales en temps de crise. Un appel à projets, lancé à l'automne dernier et visant à lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles dans un contexte post-Covid, a permis de soutenir 18 associations pour un montant total de 290 400 euros. Le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la lutte contre les violences conjugales et familiales ne se limite pas aux subventions ponctuelles; il se décline surtout par la création de

services spécifiques et gratuits pour les usagers, par l'intermédiaire de l'ONE ou l'AGAJ. C'est le cas des services d'accompagnement, des services d'aide en milieu ouvert (AMO), des équipes SOS enfants ou des partenaires enfants-parents (PEP's) dans les familles. Tous ces services ont renforcé leur soutien aux familles pendant la crise sanitaire et ils ont fourni de gros efforts en termes de ressources humaines. Je salue le travail et l'implication de leurs équipes au quotidien dans un contexte difficile de pandémie et de confinement.

Mme Elisa Groppi (PTB). – L'Espagne est un pays exemplaire dans la lutte contre les violences, les effets de ses investissements se font ressentir. Madame la Ministre, vous n'avez pas évoqué la sensibilisation du public à la violence. Je pense notamment à une campagne destinée aux auteurs potentiels de faits de violence, mais aussi à la mise en œuvre de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) dans les écoles par l'intermédiaire de partenaires. Il faudrait davantage sensibiliser le public pour mieux prévenir les violences.

4 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Les questions orales à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, de M. Maxime Hardy, intitulée «Soutien aux cinémas non subventionnés», de Mme Sybille de Coster-Bauchau, intitulées «Formation de désobéissance civile organisée par le Groupe de recherche et d'action des cyclistes quotidiens (GRACQ)» et «Situation du Centre Keramis», de Mme Sophie Péciaux, intitulée «Cinq nouvelles maladies dépistées à la naissance», et de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Accueil des enfants en temps de pandémie», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 19h40.*